

**LA COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LES RELATIONS  
ENTRE LES AUTOCHTONES  
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS**

**SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE**

**AUDIENCE TENUE AU  
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
88, RUE ALLARD  
VAL-D'OR (Québec) J9P 2Y1**

**LE 16 OCTOBRE 2018**

**VOLUME 148**

**Karine Laperrière, s.o./O.C.R.**

Sténographe officielle  
**STENOEXPRESS**  
201 ch. De l'Horizon,  
Saint-Sauveur (Québec) J0R

**COMPARUTIONS :**

**POUR LA COMMISSION :**

**Me ARIANE MARTEL,**  
Procureure

**Me PAUL CRÉPEAU,**  
Procureur

**POUR LES PARTIES PARTICIPANTES :**

**Me MARIE-PAULE BOUCHER,** pour la  
Procureure générale du Québec

**Me VINCENT RIENDEAU,** pour la Procureure  
générale du Québec

**Me ÉRIC LÉPINE,** Femmes Autochtones du  
Québec

**TABLE DES MATIÈRES**

Préliminaires ..... 4  
Katia Petit ..... 7  
Louis Morneau ..... 7

-----

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

3 La Commission d'enquête sur relations entre les  
4 autochtones et certains services publics au Québec,  
5 présidée par l'Honorable Jacques Viens, est  
6 maintenant ouverte.

7 **L'HONORABLE JACQUES VIENS (LE COMMISSAIRE) :**

8 Alors bonjour. Bienvenue en cette autre journée de  
9 nos audiences au Conservatoire de Val-d'Or en  
10 territoire Anishinaabe. Alors je vais commencer  
11 par demander aux procureurs de s'identifier.  
12 Évidemment, ça change parfois le matin, parfois  
13 l'après-midi, alors de façon à aider nos gens qui  
14 s'occupent de l'enregistrement et de la  
15 transcription. Alors...

16 **Me ARIANNE MARTEL,**

17 **PROCUREURE DE LA COMMISSION:**

18 Bonjour, Monsieur le Commissaire, Arianne Martel  
19 pour la Commission.

20 **LE COMMISSAIRE:**

21 Bienvenue, Maître Martel.

22 **Me PAUL CRÉPEAU,**

23 **PROCUREUR DE LA COMMISSION:**

24 Bon matin, Monsieur le Commissaire, Paul Crépeau  
25 pour la Commission.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2       Bienvenue, Maître Crépeau.

3 **Me ÉRIC LÉPINE,**

4 **PROCUREUR DE FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC :**

5       Éric Lépine pour Femmes Autochtones du Québec.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7       Maître Lépine.

8 **Me VINCENT RIENDEAU,**

9 **PROCUREUR DE LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC :**

10       Vincent Riendeau pour la Procureure Générale du  
11       Québec.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13       Maître Riendeau.

14 **Me MARIE-PAULE BOUCHER,**

15 **PROCUREURE DE LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC :**

16       Maître Marie-Paule Boucher pour la Procureure  
17       Générale du Québec, bonjour.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19       Bienvenue, Maître Boucher. Alors vous nous  
20       présentez vos témoins?

21 **Me ARIANNE MARTEL :**

22       Oui, donc ce matin, on continue avec madame Petit,  
23       madame Katia Petit qui est à la Direction des  
24       affaires ministérielles aux ministères de la  
25       Sécurité publique et monsieur Louis Morneau qui est

1           à la Direction des... oui, non, pardon, est-ce que  
2           j'ai... j'ai fait une erreur, là?

3   **MME KATIA PETIT:**

4           Non.

5   **Me ARIANNE MARTEL:**

6           Non. Parfait. O.K. Donc à la Direction des  
7           affaires policières au ministère de la Sécurité  
8           publique également. O.K.

9   **LE COMMISSAIRE:**

10          Alors bienvenue madame Petit, bienvenue, monsieur  
11          Morneau.

12   **M. LOUIS MORNEAU:**

13          Merci, merci.

14   **LE COMMISSAIRE:**

15          Ça fait plaisir de vous revoir ce matin. Alors  
16          Madame la greffière me suggère de vous assermenter  
17          de nouveau.

18   -----

19

20

21

22

23

24

25

1 Mme Katia Petit  
2 Directrice générale des affaires ministérielles  
3 Ministère de la Sécurité publique  
4 ASSERMENTÉE

5  
6 -----

7  
8 M.Louis Morneau  
9 Sous-ministre adjoint aux affaires policières  
10 Ministère de la Sécurité publique  
11 ASSERMENTÉ

12  
13 -----

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 C'est vos témoins.

16 **Me ARIANNE MARTEL :**

17 O.K. Donc on va continuer ce matin en reprenant  
18 là, où on a laissé hier. Donc je vais commencer  
19 par parler du rôle de documentation du ministère de  
20 la Sécurité publique. L'article 9(3), 9 paragraphe  
21 3 de la Loi sur le ministère de la Sécurité  
22 publique rend le ministère responsable du maintien  
23 du Service de documentation et de statistiques  
24 permettant d'évaluer l'état de la criminalité et  
25 l'efficacité de l'action policière. Tout d'abord,

1           pouvez-vous... bon, en fait hier, on a parlé de  
2           statistiques, on a montré au tableau des  
3           statistiques de criminalité. Mais Madame Petit,  
4           vous avez mentionné que ces statistiques-là étaient  
5           défaillantes à certains niveaux, vous l'avez vous-  
6           même relevé. Est-ce que vous pouvez m'expliquer  
7           pourquoi en fait, dans... dans les communautés  
8           autochtones, auprès des corps de police  
9           autochtones, la collecte de données est plus  
10          difficile ou en tout cas il y a des problèmes au  
11          niveau de la collecte de données?

12   **MME KATIA PETIT:**

13          O.K. Je vais peut-être juste commencer par  
14          préciser l'article... l'article 9(3) parce qu'on  
15          s'est questionné. Vous nous aviez indiqué que vous  
16          souhaiteriez aborder ces questions-là, ces  
17          responsabilités-là, donc on est aussi un peu  
18          retourné à l'essence de la loi. Donc quand la loi  
19          a été adoptée, qu'est-ce que ça visait exactement  
20          ce fameux service de documentation-là, parce que  
21          comme je l'ai dit hier, c'est une loi qui date de  
22          1986, qui n'a jamais été revue. Donc c'est  
23          effectivement... si je remonte, là, aux débats  
24          parlementaires de l'époque, c'était effectivement  
25          le maintien du Service de déclaration de la



1 criminalité, donc vraiment le programme, là, qui  
2 était en place déjà à cette époque-là avec  
3 Statistiques Canada. Donc c'est ce que ça visait  
4 essentiellement dans la loi, là, donc la  
5 documentation des statistiques de la criminalité.  
6 Maintenant...

7 **LE COMMISSAIRE:**

8 Hum, hum.

9 **MME KATIA PETIT:**

10 ... je passerais la parole à mon collègue, là, pour  
11 la suite sur les données manquantes au niveau  
12 autochtone.

13 **M. LOUIS MORNEAU:**

14 O.K. Alors l'historique de tout ça, bien entendu,  
15 tous les corps de police réguliers, là, municipaux,  
16 la Sûreté et partout, les corps de police au Canada  
17 participent à la Déclaration uniforme de  
18 criminalité, la DUQ, hein, et c'est un programme de  
19 Statistiques Canada. Alors de ce côté-là, il y a  
20 deux façons de procéder: il y a le procédé via ce  
21 qu'on appelle la DUQ 1 et la DUQ... et il y a aussi  
22 la DUQ 2. Et c'est un élément important, là, dans  
23 la... dans l'évaluation des données qui... qui  
24 sortent par la suite. La DUQ 1, c'est une façon de  
25 procéder qui est plus simple, qui est aussi moins

1           complète. Il y a des données qui ne... ne portent  
2           pas sur les victimes, par exemple, mais c'est...  
3           les corps de police peuvent compléter ça de façon  
4           plus manuelle, là. Il y a pas besoin d'avoir accès  
5           à des bases de données comme telles. Donc il y a  
6           plusieurs corps de police autochtones qui utilisent  
7           la DUQ 1. L'idée, c'est que les données doivent  
8           être compilées à chaque mois et transmises à  
9           notre... notre service qui s'occupe du traitement  
10          de ces données-là. Et... et je vais continuer sur  
11          la question de DUQ 1 mais, dans le fond, il y a des  
12          échanges par la suite. Nos gens qui travaillent  
13          là-dessus examinent les données et il y a des  
14          échanges avec les corps de police. Si on voit  
15          qu'il y a des données, par exemple, qui... qu'on  
16          pense qu'il y a des petites choses, là, qui  
17          seraient à ajuster ou on a des questionnements,  
18          alors il y a des échanges de ce côté-là. Il y a  
19          des relances aussi qui se font lorsque les données  
20          entrent pas.

21                 Pour la DUQ 2, on a quelques corps de police  
22          autochtones qui participent à ça, en fait il y en a  
23          cinq. Et de ce côté-là, la DUQ 2, là, on a des...  
24          une utilisation de trois bases de données  
25          finalement et ça permet d'avoir plus de... de

1           détails. Et donc on a ces deux bases de données-  
2           là. Bien ces deux bases de données-là, mais ces  
3           données-là qui rentrent de ces deux façons-là.  
4           Lorsqu'on veut comparer les données puis on veut  
5           faire un traitement précis, là, il y a des enjeux.  
6           Donc ça, c'est une des difficultés de ce côté-là  
7           pour comparer toutes les données. On peut regarder  
8           ça de façon large mais si on veut vraiment avoir  
9           une comparaison fine, c'est là qu'on a des  
10          limitations.

11           Bon. Là, il y a aussi les données qui des fois  
12          n'entrent pas régulièrement. Ça, c'est un autre  
13          enjeu. Donc là-dessus, on fait des rappels, on  
14          descend accompagner et on prend les données qu'on  
15          a. Donc l'idée, c'est que c'est un peu pour ça  
16          qu'on a des difficultés avec certaines données  
17          comme ça.

18   **Me ARIANNE MARTEL:**

19           Donc je comprends que le système DUQ 1, on peut  
20          fonctionner avec le système DUQ 1 puis compiler les  
21          données quand même.

22   **M. LOUIS MORNEAU:**

23           Oui.

24   **Me ARIANNE MARTEL:**

25           Quelle est la différence entre le type de données

1 qu'on compile dans DUQ 1 et dans DUQ 2?

2 **M. LOUIS MORNEAU:**

3 Bien, principalement avec le DUQ 2, on a des  
4 données sur les victimes. Alors tandis que dans la  
5 DUQ 1, on n'a pas ces données-là. Il y a d'autres  
6 éléments aussi, là, mais principalement, oui, les  
7 auteurs présumés, effectivement. Les auteurs  
8 présumés, on a moins de données là-dessus. Mais en  
9 fait on a le nom seulement à ce moment-là. Mais  
10 quand même, les données avec la DUQ 1, ce qu'on  
11 pense, c'est que si on avait des données plus  
12 complètes, plus régulières, ça serait facilitant  
13 pour justement avoir un meilleur portrait. Je  
14 pense qu'il y a une... il y a une question de faire  
15 des pas, d'arriver à... bien d'arriver avec une  
16 application complète de DUQ 2, ça demanderait  
17 des... des ressources puis du temps. Alors ça  
18 prend aussi... quand je parle de ressources, là, ça  
19 prend des gens qui sont plus dédiés et plus  
20 connaissants par rapport à ces manipulations-là de  
21 bases de données. Ce qu'on croit, nous, c'est que  
22 comme je disais un peu précédemment, c'est qu'une  
23 utilisation plus complète de la DUQ 1 serait un bon  
24 pas en avant justement pour avoir une meilleure  
25 base de comparaison. Alors c'est un peu ça.

1           Mais une autre particularité aussi peut-être,  
2           si je peux me permettre, du côté de l'ARC, du côté  
3           du Nunavik, les données sont agglomérées dans un  
4           système indépendant. Donc ça s'appelle, là, vous  
5           allez excuser ma prononciation peut-être, le  
6           Nunivaat et c'est une façon de compiler les données  
7           qui touchent toutes sortes de données pour faire  
8           des statistiques dans différents domaines. Alors  
9           ces données-là n'entrent pas dans le programme DUQ.  
10          C'est un choix qui est fait par la communauté.  
11          Donc là aussi on a des difficultés de faire des  
12          bonnes bases de comparaison avec toutes les  
13          données.

14 **Me ARIANNE MARTEL:**

15          Vous avez parlé du fait que parfois il y avait des  
16          données même dans DUQ 1 en fait, qui étaient pas  
17          récoltées par les corps de police.

18 **M. LOUIS MORNEAU:**

19          Hum, hum.

20 **Me ARIANNE MARTEL:**

21          Vous avez dit que vous faites des rappels lorsque  
22          les données sont pas collectées. Est-ce qu'il y  
23          aurait un moyen d'obliger en fait les corps de  
24          police à collecter ces données-là? On sait que la  
25          collecte de données, c'est un enjeu qui, bien en

1 fait, c'est un moyen qui facilite l'analyse de la  
2 preuve, l'analyse des billets potentiels...

3 **M. LOUIS MORNEAU:**

4 Hum, hum.

5 **Me ARIANNE MARTEL:**

6 ...des pratiques discriminatoires aussi qu'on peut  
7 retrouver dans les corps de police, c'est un enjeu  
8 assez important. Est-ce qu'il y aurait possibilité  
9 de l'obliger?

10 **M. LOUIS MORNEAU:**

11 On n'est pas... on n'a pas été dans ce mode, cette  
12 façon de faire-là. On est conscient que pour les  
13 corps de police, il y a une priorité dans les  
14 opérations. Puis on le sait, il y a eu des - il y  
15 a quand même des certains enjeux et c'est normal  
16 qu'il y ait une priorité sur les opérations. Donc  
17 on est plus en mode accompagnement. Est-ce qu'on  
18 l'a été suffisamment? Bien on l'a fait ce qu'on  
19 avait à faire, là, selon nous, là, aller jusqu'à  
20 maintenant de ce côté-là parce qu'il faut pas  
21 oublier que le programme DUQ, à la base, c'est un  
22 programme qui est géré par Statistiques Canada.  
23 Est-ce qu'il devrait y avoir un peu plus de... de  
24 formation de faire de ce côté-là de suivi? Peut-  
25 être. Nous, on pense qu'il faut continuer

1 d'accompagner, peut-être aller encore plus loin là-  
2 dedans. On pourrait aussi... on a réfléchi à ça  
3 puis on pourrait travailler aussi avec nos  
4 collègues fédéraux pour utiliser aussi leurs  
5 capacités pour justement mieux appuyer les  
6 communautés autochtones de ce côté-là. Mais on  
7 n'est pas dans... dans l'obligation. Puis de toute  
8 façon, je pense qu'on est mieux de travailler pour  
9 trouver des solutions pour que ce soit plus  
10 facilitant pour eux de fonctionner.

11 Mais je vous dirais une autre affaire, par  
12 exemple, c'est qu'on a remarqué qu'il y a certains  
13 corps de police autochtones qui sont de plus petite  
14 envergure qui réussissent à rentrer leurs données  
15 en DUQ 1 à chaque mois. Donc il y a une question  
16 peut-être de... encore de sensibilisation  
17 additionnelle pour voir les... pour expliquer, dans  
18 le fond, que ces données-là sont utiles de façon  
19 globale pour tout le monde, là, pour eux-mêmes  
20 d'ailleurs.

21 **Me ARIANNE MARTEL:**

22 Est-ce que c'est... en fait vous pensez que ce  
23 serait peut-être une question d'argent ou seulement  
24 une question d'argent? Les corps de police  
25 autochtones, est-ce qu'ils ont la possibilité en

1 fait...

2 **M. LOUIS MORNEAU:**

3 Bien moi, je crois pas que pour...

4 **Me ARIANNE MARTEL:**

5 ... mettre à niveau?

6 **M. LOUIS MORNEAU:**

7 ... rentrer les données avec DUQ 1, c'est vraiment  
8 une question d'argent. C'est certain que lorsqu'on  
9 a eu des... on a des situations où est-ce qu'il y a  
10 un nombre d'employés très minimal, là, c'est plus  
11 difficile. Mais là, maintenant, il reste quand  
12 même que malgré ça, c'est une question  
13 d'organisation, c'est une question de prendre un  
14 peu de temps parce que c'est pas tant de données  
15 que ça. Si on regarde - comme je vous disais, j'ai  
16 vu des exemples où est-ce que les gens le font.  
17 C'est une question, je dirais, d'entrer ça dans les  
18 processus, dans les procédures du corps de police  
19 et d'avancer. Je peux comprendre que  
20 ponctuellement des fois il y a des enjeux, des fois  
21 il y a un roulement de personnel aussi mais... et  
22 d'ailleurs avec les négociations qu'on a menées et  
23 les ententes qui ont été signées, il y a une  
24 augmentation du financement. Donc s'il y avait des  
25 enjeux pour certains de ce côté-là, je pense que ça



1           va faciliter la tâche.

2   **Me ARIANNE MARTEL:**

3           Il y a une augmentation... pardon, excusez-moi.

4   **M. LOUIS MORNEAU:**

5           Pardon?

6   **Me ARIANNE MARTEL:**

7           Je voulais pas vous couper la parole.

8   **M. LOUIS MORNEAU:**

9           Ah! je disais ça va faciliter la tâche pour ceux  
10          qu'il y a peut-être des enjeux de ce côté-là.

11 **Me ARIANNE MARTEL:**

12          En fait, donc vous dites qu'il y a une augmentation  
13          de financement spécifiquement pour ça?

14 **M. LOUIS MORNEAU:**

15          Non.

16 **Me ARIANNE MARTEL:**

17          O.K.

18 **M. LOUIS MORNEAU:**

19          Pour l'ensemble du financement du corps de police.

20 **Me ARIANNE MARTEL:**

21          Dans les faits, si un corps de police qui utilise  
22          DUQ 1 actuellement veut utiliser DUQ 2, veut mettre  
23          à jour son système de collecte de données...

24 **M. LOUIS MORNEAU:**

25          Hum, hum.

1 **Me ARIANNE MARTEL:**

2 ...qu'est-ce qu'il doit faire? À qui il s'adresse?  
3 Est-ce qu'il y a, est-ce qu'il faut réformer le  
4 système informatique au complet? Est-ce que ça  
5 prend justement des formations pour utiliser DUQ 2?

6 **M. LOUIS MORNEAU:**

7 Bien il y a, en fait, il y a des liens à faire avec  
8 Statistiques Canada mais nous, de notre côté on  
9 peut aider aussi. Mais il y a vraiment une... il  
10 faut qu'ils aient une capacité d'utiliser des bases  
11 de données de ce côté-là. Donc il y a une question  
12 informatique et j'ai pas les détails de ce que ça  
13 prend exactement, là, aujourd'hui pour vous dire  
14 qu'est-ce qu'il faut de plus là-dedans, là. Mais  
15 c'est certain que ça prend des capacités  
16 informatiques et puis humaines de ce côté-là.

17 **Me ARIANNE MARTEL:**

18 Puis si je comprends bien, à l'heure actuelle il y  
19 a pas nécessairement de, comme vous avez dit  
20 tantôt, il y a pas nécessairement de fonds destinés  
21 à ça dans les ententes de financement. C'est  
22 pas...

23 **M. LOUIS MORNEAU:**

24 Le financement est global, là.

25 **Me ARIANNE MARTEL:**

1           ... une priorité, là?

2   **M. LOUIS MORNEAU:**

3           Le financement est global, comme on a déjà dit.

4   **Me ARIANNE MARTEL:**

5           O.K.

6   **M. LOUIS MORNEAU:**

7           Puis il y a pas de... c'est pas fragmenté pour tel  
8           type d'activité ou tel type d'activité. C'est  
9           vraiment la gestion, comme on a dit précédemment,  
10          là, du corps de police relève du corps et de police  
11          et c'est sous la responsabilité du Conseil de  
12          bande.

13   **Me ARIANNE MARTEL:**

14          Dans ces corps de police-là où en fait il y a pas  
15          de collecte de données ou il y en a une partielle,  
16          en tout cas, il y a pas des données complètes,  
17          comment est-ce que le ministère Sécurité fait... de  
18          la Sécurité publique, pardon, fait pour évaluer  
19          l'efficacité de l'action policière? On voit dans  
20          la loi que le système de collecte de données est là  
21          pour ça, entre autres, évaluer l'efficacité de  
22          l'action policière.

23   **M. LOUIS MORNEAU:**

24          Hum, hum.

25   **Me ARIANNE MARTEL:**

1           Donc comment vous y prenez-vous s'il y a pas une  
2           collecte de données qui est faite adéquatement?

3   **M. LOUIS MORNEAU:**

4           Bien il y a ce volet-là mais quand même ça peut  
5           nous donner... ça nous donne un aperçu. Mais on a  
6           aussi d'autres outils, là, on a le rapport  
7           d'activités des corps de police qui nous... dont on  
8           fait une analyse. Alors ça, c'est un élément  
9           important. Il y a d'autres informations qui nous  
10          sont transmises aussi. Donc on part de ça pour  
11          faire une évaluation.

12   **Me ARIANNE MARTEL:**

13          Je vais prendre peut-être la balle au bond à ce  
14          sujet-là. Donc c'est ça, dans la Loi sur la  
15          police, il y a une obligation de collecte des  
16          rapports annuels...

17   **M. LOUIS MORNEAU:**

18          Hum, hum.

19   **Me ARIANNE MARTEL:**

20          ...des corps de police. Bon, c'est ça, les  
21          directeurs des corps de police doivent fournir un  
22          rapport qui contient certaines informations  
23          également. Ça, c'est prévu, je crois, à l'article  
24          264 de la Loi sur la police. On a remarqué... on a  
25          demandé en fait au ministère Sécurité publique de

1 nous donner ces rapports-là pour qu'on puisse  
2 comprendre qu'est-ce qu'il y a à l'intérieur...

3 **M. LOUIS MORNEAU:**

4 Hum, hum.

5 **Me ARIANNE MARTEL:**

6 ... c'est quoi les préoccupations des corps de  
7 police. En faisant l'analyse de qu'est-ce qui...  
8 des rapports que vous nous avez envoyés, plusieurs  
9 des rapports étaient manquants.

10 **M. LOUIS MORNEAU:**

11 Hum, hum.

12 **Me ARIANNE MARTEL:**

13 Pourquoi?

14 **M. LOUIS MORNEAU:**

15 Bien première réponse, c'est que... bien pourquoi?  
16 C'est parce que des fois on n'a pas... je vais vous  
17 dire peut-être une évidence mais on nous les a pas  
18 obtenus, ça, c'est la première chose. Il y a eu  
19 des rappels là aussi. Il y a... là, il y a eu des  
20 rapports dans les années passées qui sont pas  
21 rentrés effectivement. Peut-être, je sais pas, je  
22 me rappelle plus si vous aviez demandé les rapports  
23 pour cette année également.

24 **Me ARIANNE MARTEL:**

25 Depuis 2001 qu'on vous a demandé.

1 **M. LOUIS MORNEAU:**

2 Mais ceux de cette année, au moment où est-ce qu'on  
3 les a fournis, il y a des rapports qui sont rentrés  
4 par la suite aussi, là.

5 **Me ARIANNE MARTEL:**

6 Hum, hum.

7 **M. LOUIS MORNEAU:**

8 Donc il y a une période de temps où est-ce que les  
9 données rentrent un peu plus tard. Mais donc il y  
10 a des communautés effectivement qui ont pas  
11 transmis leur rapport. On leur demande de le faire  
12 et des fois ils ont des enjeux de temps puis tout  
13 ça, ils nous le fournissent mais d'autres fois,  
14 effectivement, il y en a qu'on n'a pas.

15 **MME KATIA PETIT:**

16 Si je peux me permettre une précision, c'est qu'en  
17 fait aussi, quand vous nous aviez questionnés pour  
18 les rapports annuels dans la demande de  
19 communication de renseignements, en fait on vous a  
20 communiqué les rapports annuels des corps de police  
21 puis en révisant en vue de notre témoignage, on a  
22 réalisé aussi qu'on reçoit aussi des rapports en  
23 vertu de 264 et 265 spécifiquement là-dessus. Donc  
24 on va regarder pour voir s'il y a pas un complément  
25 d'informations à vous fournir qui visent

1 spécifiquement les points qui sont visés à 264,  
2 265, donc les mandats de perquisition, les cas de  
3 discipline de déonto et tout. Donc on croit qu'on  
4 a du renseignement complémentaire à vous donner à  
5 ce sujet-là puis ça va être important qu'on le  
6 fasse pour qu'on rectifie parce qu'il y a deux  
7 types de rapport annuel puis en plus il y a un  
8 questionnaire sur l'administration des corps de  
9 police.

10 **LE COMMISSAIRE:**

11 Hum, hum. Oui.

12 **MME KATIA PETIT:**

13 Donc on a différentes sources de données qu'on est  
14 en mesure de croiser par rapport aux corps de  
15 police tant municipaux qu'autochtones, là, puis on  
16 va vous fournir un complément à cet effet-là.

17 **Me ARIANNE MARTEL:**

18 Parfait. Merci. Mais pour le moment, on peut  
19 peut-être revenir à la question des rapports, là.

20 **M. LOUIS MORNEAU:**

21 Hum, hum.

22 **Me ARIANNE MARTEL:**

23 Vous aviez pas tous les rapports annuels. De ce  
24 que vous m'avez envoyé, vous avez pas tous les  
25 rapports?

1 **M. LOUIS MORNEAU:**

2 C'est ça. Hum, hum.

3 **Me ARIANNE MARTEL:**

4 Encore une fois, je vous pose la question: est-ce  
5 que c'est quelque chose d'obligatoire? Est-ce que  
6 le ministère Sécurité publique envoie des  
7 directives obligatoires? Je sais que c'est déjà  
8 dans la loi, c'est déjà obligatoire mais pour faire  
9 appliquer la loi, comment le ministère de la  
10 Sécurité publique s'y prend-il?

11 **M. LOUIS MORNEAU:**

12 O.K. En fait, c'est dans les ententes qu'ils  
13 doivent nous transmettre ces rapports-là. Donc  
14 c'est en vertu aussi des ententes qu'on leur  
15 demande de nous les transmettre. Je dois vous dire  
16 que là-dessus, on est encore une fois plus en  
17 accompagnement. Il y a eu... il y avait eu des  
18 discussions au départ aussi pour nous donner un  
19 canevas un peu plus uniforme de données qui sont à  
20 remettre là-dedans. Donc il y en a plusieurs qui  
21 utilisent ça pour faciliter les choses. Mais donc,  
22 oui, c'est dans nos ententes. Mais comme je vous  
23 dis, on n'a pas pris la décision d'imposer des...  
24 comment je pourrais dire donc? De pénaliser les  
25 corps de police autochtones qui nous ne le



1           remettaient pas. On est plus dans la discussion et  
2           on avance là-dedans. Je crois qu'il y a eu aussi  
3           une progression du nombre de rapports qui nous ont  
4           été remis. Cette année on en a eu plus, pas mal  
5           plus. Alors je pense qu'on est... on avance là-  
6           dedans à petits pas mais on avance de ce côté-là  
7           aussi. Puis je pense qu'il y a aussi une question  
8           dans nos discussions de bien partager l'utilité  
9           d'avoir ces rapports-là, pas seulement pour nous au  
10          ministère mais pour les communautés parce que ces  
11          rapports-là sont importants dans notre évaluation  
12          des besoins éventuellement. Donc lorsqu'on a des  
13          données comme ça, on peut se faire une meilleure  
14          tête.

15   **Me ARIANNE MARTEL:**

16           Vous assurez-vous, pour les communautés qui ont pas  
17           le... bon, qui remplissent pas les données, là, les  
18           statistiques de DUQ 1...

19   **M. LOUIS MORNEAU:**

20           Hum, hum.

21   **Me ARIANNE MARTEL:**

22           ... ou qui ont pas le système DUQ 2, vous assurez-  
23           vous d'avoir les rapports annuels pour essayer de  
24           compléter ou en tout cas vous assurer d'avoir une  
25           vue d'ensemble pour ces communautés-là en

1           particulier ou c'est pas quelque chose que vous  
2           regardez vraiment?

3   **M. LOUIS MORNEAU:**

4           Bien on est... on attaque ça de la même façon, là.  
5           On est... on n'a pas spécifiquement regardé, par  
6           exemple, si une communauté fournit pas toujours les  
7           données dans DUQ 1 et on regarde si on a le  
8           rapport. On avance les deux de front à ce moment-  
9           là. Comme je vous disais précédemment, on est dans  
10          la... dans la relance et puis dans la discussion  
11          puis dans la... dans ce genre de choses-là.

12   **Me ARIANNE MARTEL:**

13          Est-ce que vous avez le même genre de problème avec  
14          les corps municipaux?

15   **M. LOUIS MORNEAU:**

16          Pour l'accès des données dans DUQ, normalement,  
17          non.

18   **Me ARIANNE MARTEL:**

19          O.K.

20   **M. LOUIS MORNEAU:**

21          Des fois il peut y avoir des petits enjeux  
22          ponctuels, hein. Là aussi il peut y avoir des fois  
23          un problème temporaire pour certains, là, de  
24          personnel, par exemple, mais normalement, il y a  
25          pas de problème en général.

1 **Me ARIANNE MARTEL:**

2 Dans un deuxième temps, on remarque l'absence de  
3 statistiques provinciales publiques portant sur les  
4 interactions entre les personnes autochtones et les  
5 services policiers. Par exemple, on sait pas à  
6 Montréal combien d'autochtones sont arrêtés par les  
7 services policiers ou combien qu'il y a de plaintes  
8 criminelles sont formulées par des personnes  
9 autochtones...

10 **M. LOUIS MORNEAU:**

11 Hum, hum.

12 **Me ARIANNE MARTEL:**

13 ... dans les communautés urbaines plutôt. Pouvez-  
14 vous décrire, bon, c'est ça, vous en avez parlé un  
15 peu tantôt déjà mais l'information qui peut être  
16 récoltée dans DUQ... dans DUQ 2 en fait.

17 **M. LOUIS MORNEAU:**

18 Hum, hum. Hum, hum.

19 **Me ARIANNE MARTEL:**

20 Qu'est-ce qui permettait de récolter cette  
21 information-là dans DUQ 2?

22 **M. LOUIS MORNEAU:**

23 Oui, bien il y a des possibilités effectivement de  
24 collecter des informations au sujet de l'origine  
25 ethnique.

1 **Me ARIANNE MARTEL:**

2 Hum, hum.

3 **M. LOUIS MORNEAU:**

4 C'est une possibilité. Donc il peut y avoir  
5 justement une identification comme ça mais ça  
6 demeure une question de choix de ce côté-là. Et ça  
7 dépend aussi... l'idée derrière ça, c'est de garder  
8 une flexibilité pour bien répondre aux situations.  
9 Donc oui, ça se fait...

10 **Me ARIANNE MARTEL:**

11 Hum, hum.

12 **M. LOUIS MORNEAU:**

13 ... dans DUQ.

14 **Me ARIANNE MARTEL:**

15 O.K. Puis vous dites que c'est une question de  
16 choix, vous voulez dire que c'est pas  
17 nécessairement... c'est pas obligatoire pour le  
18 policier en fait de récolter cette information-là?

19 **MME KATIA PETIT:**

20 Oui, si je peux peut-être compléter là-dessus.

21 **Me ARIANNE MARTEL:**

22 Oui.

23 **MME KATIA PETIT:**

24 Puis vous faites référence vraiment à la collecte  
25 de données par les corps de police sur l'origine

1 ethnique. Vous savez, on a pris aussi connaissance  
2 de la pièce PD-1 de... que vous avez déposée sur la  
3 collecte de données ethno-culturelles. Puis à ce  
4 sujet-là, là, on parle plus de ça maintenant donc  
5 j'aurais quand même quelques mots à dire. Nous,  
6 c'est certain qu'on pense que c'est important de  
7 mieux documenter la problématique et tout. Par  
8 contre, il y a certains défis au niveau du principe  
9 et aussi au niveau de l'application par les corps  
10 de police. Ça, votre étude ou votre rapport en  
11 fait même mention, c'est-à-dire qu'au niveau du  
12 principe de demander à la personne, par exemple,  
13 d'identifier son origine, ça présente certains  
14 défis. Il y a certains auteurs qui considèrent que  
15 c'est en soi une certaine forme de profilage à  
16 l'égard des autochtones ou des communautés  
17 culturelles.

18 Cela dit, même au niveau de l'application, il  
19 faut aussi comprendre le contexte propre à la  
20 police. C'est que ça s'y prête pas toujours.  
21 Quelqu'un reçoit une victime d'agression sexuelle  
22 puis dans nos questions on lui demande son origine,  
23 ça peut être mal interprété, là, en termes  
24 d'échange avec le policier. Donc il faut quand  
25 même considérer ça. Donc il y a toujours eu une

1 question d'opérationnalisation de tout ça puis que  
2 ça se fasse dans le respect des personnes puis  
3 c'est valide pour les autochtones mais également  
4 pour les autres membres de communautés. Donc on a  
5 toujours fait une collecte qui était plus basée sur  
6 l'interprétation du policier à moins que la  
7 personne le déclare par elle-même, spontanément,  
8 dans ces cas-là, c'est beaucoup plus facile. Mais  
9 si la personne veut pas le dire, la questionner  
10 spécifiquement là-dessus, ça peut créer des  
11 malaises dans certains cas. Donc on dit pas que ça  
12 se fait pas complètement, on n'a jamais émis de  
13 directives en ce sens-là, c'est pas dans les  
14 directives non plus de Statistiques Canada, du  
15 programme de collecte.

16 Si jamais on allait vers une solution comme ça,  
17 clairement il faudrait que ça se fasse un peu en  
18 collaboration avec les communautés puis peut-être  
19 de bien paramétrer dans quel contexte parce que,  
20 sincèrement, sur l'opérationnalisation de la chose,  
21 c'est un peu plus difficile pour spécifiquement au  
22 contexte policier où c'est souvent des victimes et  
23 tout. Donc dans d'autres cas, tu sais, au  
24 correctionnel, c'est un peu plus facile de le  
25 faire. Bon, on a des enjeux de catégorisation

1 qu'on est en train de régler dans le nouveau  
2 système. Mais dans le contexte policier, on pense  
3 quand même qu'il y a des défis additionnels, là, à  
4 ce sujet-là.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Hum, hum.

7 **Me ARIANNE MARTEL :**

8 Avez-vous déjà... c'est intéressant ce que vous  
9 dites. Avez-vous déjà essayé, en fait, d'aborder  
10 la question avec justement le peuple autochtone?

11 **MME KATIA PETIT :**

12 Bien non, bien en fait, on a déjà eu des  
13 discussions parce que, vous savez, c'était... vous  
14 nous l'avez souligné, c'était une recommandation à  
15 l'époque de la Commission des droits de la personne  
16 puis nous, nos commentaires avaient été justement à  
17 cet effet-là qu'on avait certaines réserves par  
18 rapport à cette façon de faire-là. On sait que du  
19 côté de... puis là, c'est ce qu'on a entendu, là,  
20 on n'a pas eu d'échanges à ce sujet-là mais on sait  
21 que du côté du Service de police de la Ville de  
22 Montréal, vous en faisiez mention vous-même, il y a  
23 des projets. Donc peut-être qu'on... qu'il  
24 pourrait y avoir certains... je pense qu'il y a des  
25 projets pilotes un peu qui se fait. Donc nous,

1           comme ministère, je pense qu'on va plus suivre ça  
2           puis voir qu'est-ce qu'on peut faire puis échanger  
3           avec Statistiques Canada parce que, vous savez,  
4           c'est un programme uniforme à la grandeur du  
5           Canada, donc il faut qu'il soit appliqué partout  
6           pareil si on veut qu'il y ait une comparaison  
7           possible. Donc on ferme pas la porte mais  
8           vraisemblablement, il faudrait avoir des  
9           discussions avec différentes personnes, y compris  
10          les communautés elles-mêmes, là.

11   **Me ARIANNE MARTEL:**

12          Donc pour revenir un peu sur l'information qui est  
13          collectée avec le programme DUQ 2, d'abord c'est  
14          une... en ce moment, c'est pas l'auto-  
15          identification, en fait c'est la perception du  
16          policier, c'est ça?

17   **MME KATIA PETIT:**

18          Hum, hum.

19   **Me ARIANNE MARTEL:**

20          Le policier qui...

21   **M. LOUIS MORNEAU:**

22          Ça dépend.

23   **MME KATIA PETIT:**

24          À moins que la personne s'identifie clairement,  
25          spontanément, là.



1 **Me ARIANNE MARTEL:**

2 O.K. Mais comme il y a pas de directives en ce  
3 sens-là, normalement c'est le policier qui... oui,  
4 qui identifie la personne. Puis dans cette banque  
5 de données-là, il y a pas non plus de l'information  
6 comme la nation, la communauté ou la langue de la  
7 personne qui est colligée? C'est vraiment juste  
8 autochtone, non-autochtone?

9 **M. LOUIS MORNEAU:**

10 Il y a pas d'information sur la nation. La langue,  
11 je me rappelle pas. Je me rappelle pas pour la  
12 langue.

13 **Me ARIANNE MARTEL:**

14 Donc pour continuer un peu sur la collecte de  
15 données...

16 **M. LOUIS MORNEAU:**

17 Hum, hum.

18 **Me ARIANNE MARTEL:**

19 ... la professeure Mylène Jaccoud a fait, dans le  
20 cadre de la Commission, une recension des écrits  
21 tant... lorsqu'elle débute cette recension des  
22 écrits-là, en fait c'est... elle a cherché des  
23 études qui avaient... qui étaient écrites sur...  
24 qui étaient faites en fait, sur les corps de police  
25 autochtones, sur la police autochtone au Québec.

1 D'entrée de jeu, elle mentionne qu'il y a pas  
2 beaucoup d'études sur la police autochtone au  
3 Québec. Étiez-vous au courant de cette situation-  
4 là?

5 **M. LOUIS MORNEAU:**

6 Oui.

7 **Me ARIANNE MARTEL:**

8 Est-ce que c'est une situation qui inquiète le  
9 ministère de la Sécurité publique?

10 **M. LOUIS MORNEAU:**

11 Bien c'est sûr que ce serait facilitant, ce serait  
12 encore au point de vue de la connaissance, de la  
13 compréhension s'il y avait des études de plus. Je  
14 pense que les travaux de la Commission en tout cas  
15 nous aident aussi dans ce sens-là. Alors c'est ça.

16 **Me ARIANNE MARTEL:**

17 Est-ce que le ministère Sécurité publique finance  
18 des projets de recherche à ce sujet-là?

19 **M. LOUIS MORNEAU:**

20 À ce sujet-là, pas présentement, à ma connaissance.  
21 Mais on fait... ça arrive qu'on fait certaines  
22 études sur des phénomènes. Donc on a certains  
23 travaux que l'on fait mais spécifiquement sur ça,  
24 on n'en pas, là, présentement.

25 **Me ARIANNE MARTEL:**

1           Mais c'est une possibilité, si je comprends bien  
2           aussi, là, vous financez certains...

3   **M. LOUIS MORNEAU:**

4           Ça... ça pourrait être possible, oui.

5   **Me ARIANNE MARTEL:**

6           Maintenant, je parlerai peut-être pour terminer ce  
7           thème-là de victimisation. On dispose pas au  
8           Québec de données provinciales sur la victimisation  
9           des personnes. Disons, la victimisation, c'est en  
10          fait... on appelle ça le chiffre noir de la  
11          criminalité.

12   **M. LOUIS MORNEAU:**

13          Hum, hum.

14   **Me ARIANNE MARTEL:**

15          C'est lorsqu'on parle d'infractions, bon, c'est les  
16          actes criminels qui sont vécus par des personnes  
17          mais qui sont pas nécessairement documentés parce  
18          qu'il y a pas de plaintes à la police.

19          Statistiques Canada, par le biais des enquêtes  
20          sociales générales de victimisation, demande aux  
21          personnes sondées de s'auto-identifier autochtones  
22          ou non avant de répondre à la série de questions  
23          sur la victimisation puis ça permet de récolter  
24          quand même des données à ce sujet-là.

25   **M. LOUIS MORNEAU:**

1 Hum, hum.

2 **Me ARIANNE MARTEL:**

3 Mais au Québec, on n'a pas nécessairement ça. Donc  
4 le manque de données sur la victimisation est-il un  
5 enjeu pour le ministère?

6 **MME KATIA PETIT:**

7 En fait, de façon générale, en matière de  
8 criminalité et de victimisation, vous savez, on  
9 travaille avec Statistiques Canada parce que c'est  
10 des données qui sont comparables à l'échelle  
11 canadienne. Donc effectivement en termes de  
12 victimisation, c'est effectivement aussi l'étude de  
13 Statistiques Canada, celle à laquelle vous faites  
14 référence. Je crois qu'ils ne publient pas  
15 systématiquement de données par province mais  
16 qu'ils envisageaient potentiellement de le faire.  
17 Donc nous, il faut éviter la double collecte de  
18 données. Vous savez, la Loi sur les statistiques  
19 au Canada...

20 **LE COMMISSAIRE:**

21 Hum, hum.

22 **MME KATIA PETIT:**

23 ... elle s'applique à la grandeur du pays. Donc...  
24 donc il faut éviter de multiplier, je pense, je  
25 dirais les structures de collecte d'informations

1           puis de données parce que ça permet pas la  
2           comparaison par la suite. Donc s'il y avait  
3           quelque chose à faire, je pense que ce serait plus  
4           de travailler avec Statistiques Canada pour un peu  
5           peaufiner ce qu'ils vont chercher comme  
6           informations peut-être à ce sujet-là puis peut-être  
7           demander d'avoir certaines bases de données pour en  
8           faire une analyse. Au Québec, on a des fois des  
9           partenariats puis il y a un comité sur les  
10          statistiques policières qui existe, fédérales,  
11          provinciales, territoriales sur lequel le ministère  
12          siège depuis des années. Donc je pense que c'est  
13          le genre d'endroit où on pourrait faire certaines  
14          représentations pour avoir des données, des  
15          meilleures données. Donc je crois que ça devrait  
16          être un partenariat avec le fédéral et non de créer  
17          nos propres bases de données au Québec, là.

18       **Me ARIANNE MARTEL:**

19           Puis considérez-vous qu'à ce niveau-là le ministère  
20           a un rôle à jouer pour mettre cette question-là de  
21           l'avant?

22       **MME KATIA PETIT:**

23           Oui, tout à fait. Je crois que comme je vous  
24           indique que le comité entre autres sur lequel on  
25           siège avec toutes les provinces est un bon endroit.

1           Puis on a des échanges aussi, je vous dirais, assez  
2           réguliers avec... avec Statistiques Canada, là,  
3           concernant la collecte de données au Québec. Donc  
4           on pourrait examiner cette question-là, oui, tout à  
5           fait.

6   **Me ARIANNE MARTEL:**

7           Le ministère de la Justice qui était avec nous il y  
8           a quelques semaines a répondu au même genre de  
9           questions puis il a dit qu'il avait... en fait le  
10          ministère de la Justice du Québec a demandé à  
11          Statistiques Canada de... de connaître  
12          l'échantillon. Est-ce que l'échantillon au Québec  
13          c'est possible de l'exporter? Puis la réponse, en  
14          fait, c'était que non parce que les statistiques  
15          provinciales sont pas... le nombre de statistiques  
16          est pas assez grand. Donc par contre, dans la  
17          prochaine étude, ils vont essayer d'avoir une  
18          statistique qui est plus, qui est plus grande.

19   **MME KATIA PETIT:**

20          O.K. Merci.

21   **Me ARIANNE MARTEL:**

22          Donc maintenant, j'aimerais qu'on passe... parce  
23          qu'il y a plusieurs volets aussi. Bon, à la  
24          documentation des corps de police, un de ces  
25          volets-là, c'est la vérification, l'inspectorat au

1           ministère de la Sécurité publique. On a déjà eu  
2           des témoins en audience pour nous parler de ce que  
3           c'est mais comme vous êtes la meilleure personne  
4           pour en parler, j'aimerais que vous nous fassiez  
5           une petite présentation de ce que c'est, en fait,  
6           ce volet-là du ministère.

7           **MME KATIA PETIT:**

8                    Oui, tout à fait. En fait, l'inspection est  
9           prévue dans la Loi sur la police comme vous le  
10          savez. C'est... c'est en fait... je résumerai ça  
11          comme ça, c'est un peu de la vérification interne  
12          appliquée aux opérations policières, bien plutôt à  
13          la gestion opérationnelle et administrative des  
14          corps de police. Donc la façon dont ça fonctionne,  
15          je pense que la meilleure façon de comprendre ce  
16          que c'est, c'est d'expliquer comment ça fonctionne.  
17          Donc règle générale, ce qu'on fait, c'est qu'on  
18          identifie des thématiques. On fait plus  
19          d'inspection générale, là, comme on a fait à une  
20          certaine époque. Donc on va identifier à l'aide,  
21          entre autres, de sondages auprès des directeurs de  
22          police ou autres des sujets qui sont d'intérêt pour  
23          des risques, des problématiques qui sont, qui  
24          attirent leur attention au quotidien, qui  
25          présentent des enjeux.

1           Nous, ensuite, on va se faire un plan  
2           d'inspection. On va identifier des thèmes.  
3           Souvent on en fait deux à la fois, là, deux thèmes  
4           par inspection. On va développer un plan où on va  
5           essentiellement regarder c'est quoi les normes qui  
6           s'appliquent, donc les normes étant règle générale  
7           les pratiques policières. Puis il y a également  
8           les bonnes pratiques de gestion, de reddition de  
9           compte, donc c'est un peu plus large que les  
10          pratiques policières. Ensuite on va se faire un  
11          plan. Donc on va déterminer ce qu'on va aller voir  
12          comme... exactement comme composantes. Puis on va  
13          aller avec une équipe d'inspecteurs qui combinent  
14          habituellement un inspecteur avec un profil  
15          policier et donc souvent c'est des policiers qui  
16          ont été cadres, donc des officiers qui sont à la  
17          retraite, donc qui ont une grande expérience, là,  
18          au niveau des corps de police et on va combiner ça  
19          avec une personne, un inspecteur avec un profil  
20          civil, donc souvent avec un... toujours avec un  
21          diplôme universitaire dans une discipline connexe.  
22          Donc nos équipes d'enquêteurs vont aller dans  
23          les corps de police et vont faire une inspection.  
24          Comment ça se fait? On commence par rencontrer le  
25          directeur, on explique le but de l'inspection,



1 comment ça va se passer, et caetera. Ensuite, on  
2 va demander de voir une série de dossiers,  
3 habituellement c'est toujours des dossiers fermés,  
4 donc non actifs. Et on va rencontrer toutes  
5 personnes au sein de l'organisation qui sont en  
6 lien avec le mandat qu'on effectue. Puis à terme,  
7 bien on va faire une séance de *débriefage* un peu  
8 avec le directeur du corps de police, comment ça  
9 s'est passé, s'il y a... si ça s'est... s'il a des  
10 choses à nous dire sur la façon dont on a inspecté,  
11 nos constats préliminaires. On va rédiger un  
12 rapport par la suite qui va comporter un nombre de  
13 recommandations. Et les recommandations, on ne  
14 fait plus des rapports avec comme à l'époque des  
15 inspections générales avec 75 recommandations, là,  
16 parce qu'on le sait, là, dans la vraie vie après  
17 ça, quand c'est le temps d'implanter ça, ça  
18 fonctionne pas.

19 Alors ce qu'on fait, c'est des rapports avec un  
20 nombre restreint de recommandations qui sont  
21 réalistes, applicables puis adaptées au contexte,  
22 règle générale. Puis par la suite, le corps de  
23 police doit produire un plan d'action pour répondre  
24 aux recommandations qui ont été formulées puis  
25 nous, notre équipe d'inspection va effectuer des

1           suivis de ça puis après un certain temps on va  
2           fermer, là, si les recommandations sont implantées.  
3           On va simplement fermer l'inspection puis on va  
4           passer à la prochaine. Donc maintenant, j'imagine  
5           que vous allez éventuellement m'amener sur la  
6           question autochtone. Donc par rapport à ce  
7           processus-là, on a fait certaines adaptations qu'on  
8           est en train d'implanter pour s'adapter un peu à la  
9           réalité autochtone.

10   **Me ARIANNE MARTEL:**

11           On va revenir à la question plus tard un petit peu.  
12           Pouvez-vous me parler... bien quelle est  
13           l'importance en fait de ces inspections-là? Vous  
14           avez... bon, vous avez expliqué qu'est-ce que c'est  
15           en réalité.

16   **MME KATIA PETIT:**

17           Hum, hum.

18   **Me ARIANNE MARTEL:**

19           Qu'est-ce que... qu'est-ce que ça amène  
20           concrètement de plus... (inaudible)?

21   **MME KATIA PETIT:**

22           Oui, en fait, l'objectif premier des inspections,  
23           c'est vraiment de développer les organisations puis  
24           de les... en fait c'est vraiment d'améliorer leurs  
25           pratiques opérationnelles puis de gestion puis

1 de... c'est ça, ça vise vraiment le développement,  
2 là, l'esprit, c'est ça. C'est pas de faire fermer  
3 des corps de police.

4 **Me ARIANNE MARTEL:**

5 O.K. C'est bon. C'est ma prochaine question.  
6 Donc est-ce qu'on peut dire qu'au niveau  
7 institutionnel c'est environ le seul rôle de  
8 surveillance que le ministère de la Sécurité  
9 publique a?

10 **MME KATIA PETIT:**

11 Non.

12 **Me ARIANNE MARTEL:**

13 Non? O.K.

14 **MME KATIA PETIT:**

15 C'est-à-dire que la Loi sur la police donne au  
16 ministère d'autres pouvoirs. Quand même on a une  
17 section, là, sur l'encadrement ou les contrôles de  
18 l'exercice de la fonction policière puis ça passe  
19 aussi par d'autres... d'autres outils. On peut  
20 même... on a des pouvoirs d'administration  
21 provisoires. On a des problèmes... on a des  
22 pouvoirs d'enquête, donc on peut faire des enquêtes  
23 quand c'est des problématiques particulières. On a  
24 aussi toutes les questions d'allégations  
25 criminelles. Donc non, je pense qu'on en a

1 d'autres outils.

2 **LE COMMISSAIRE:**

3 Hum, hum.

4 **MME KATIA PETIT:**

5 Puis aussi, au-delà de ce qui est prévu dans la  
6 loi, on a d'autres façons de le faire, je vous  
7 dirais, là, au quotidien. Il y a pas juste les  
8 inspections qui nous permettent de travailler avec  
9 les corps de police puis d'améliorer leurs  
10 prestations de services ou la façon dont ils  
11 interagissent et autres.

12 **Me ARIANNE MARTEL:**

13 Pouvez-vous me parler un peu des thèmes maintenant  
14 qui sont abordés? Vous dites que c'est des  
15 inspections qui sont spécifiques, visent certains  
16 thèmes. Est-ce que ça peut être, par exemple, on  
17 parle d'inspection de la salle de pièces à  
18 conviction, par exemple, genre?

19 **MME KATIA PETIT:**

20 Oui, tout à fait. D'ailleurs, la pièce à  
21 conviction, c'est la gestion en fait des pièces à  
22 conviction, c'est un des deux sujets qui a été  
23 retenu pour faire le projet pilote en milieu  
24 autochtone. Donc oui, on a fait comme vous le  
25 savez, on a fait des inspections sur la gestion des

1 pièces à conviction, sur l'emploi de la force, les  
2 poursuites policières, la gestion du renseignement  
3 criminel, et caetera. Donc il y a beaucoup de  
4 thématiques, là, au fil des années qui ont été  
5 examinées de façon... de façon pointue.

6 **Me ARIANNE MARTEL:**

7 Isabelle Parent qui a travaillé au ministère de la  
8 Sécurité publique un certain nombre d'années est  
9 venue nous dire en audience que les corps de police  
10 autochtones n'étaient pas inspectés dans les  
11 dernières années, en tout cas le temps qu'elle a  
12 travaillé là. Donc... puis on parle de début 2000,  
13 en tout cas, elle a travaillé là environ une  
14 dizaine d'années, je crois. Puis elle disait qu'il  
15 y avait pas eu d'inspections. On a demandé par la  
16 suite au ministère de la Sécurité publique de nous  
17 fournir la liste des inspections qu'il y a eues  
18 puis en effet, il y a une ou deux inspections, je  
19 crois, dans les corps de police autochtones dans  
20 les 15 dernières années. Pourtant l'inspection  
21 dans la Loi sur la police est prévue à tous les  
22 cinq ans normalement pour les corps de police en  
23 général. Qu'est-ce qui s'est passé? Pourquoi dans  
24 les 15 dernières années il y a pas eu d'inspections  
25 dans les corps de police autochtones?

1 **MME KATIA PETIT:**

2           Oui, en fait, puis ça, je sais que... que  
3           madame Parent est venue vous le dire. On vous  
4           l'avait dit vous-même... nous-mêmes en fait à notre  
5           premier témoignage quand on est venu en juin  
6           dernier. Donc effectivement, c'est quelque chose  
7           qui s'est pas fait. À l'époque, c'était pas moi  
8           qui étais là mais quand même, ce que je peux vous  
9           dire de façon générale, c'est qu'il y avait  
10          d'autres façons de développer à ce moment-là, la  
11          police autochtone au Québec. On n'était pas  
12          vraiment rendu à inspecter. C'est-à-dire qu'on  
13          était plus dans un mode d'accompagnement puis de  
14          développement. Et donc on pensait que la police  
15          était encore toute jeune, là, ça, on parle début  
16          des années 2000, là, son témoignage 2005, et  
17          caetera, ça faisait à peu près une dizaine d'années  
18          qu'on avait des polices autochtones qui étaient en  
19          train de se mettre en place, de se développer et  
20          tout.

21                Donc nous, comme ministère, on a toujours pensé  
22                à ces époques-là, puis il y a eu une grande  
23                progression quand même depuis, que le meilleur  
24                moyen, c'était plutôt d'accompagner que d'inspecter  
25                dans ces cas-là. Et madame Parent a témoigné d'une

1           réalité, de sa connaissance du dossier qui était la  
2           sienne. Elle, elle était à la Direction de  
3           l'inspection. Par contre, il faut pas oublier  
4           qu'on avait une direction spécialisée dans les  
5           affaires autochtones, dans la police autochtone au  
6           ministère qui était la Direction des affaires  
7           autochtones qui était... qui a été dirigée pendant  
8           des années par monsieur Coleman. Donc cette  
9           direction-là, elle a agi, elle a fait beaucoup de  
10          choses. Je vous donne des exemples, c'est  
11          important, je pense, quand même de rétablir un peu  
12          les faits à ce sujet-là. Non, il y avait pas  
13          d'inspections mais par contre, à cette époque-là,  
14          on a toujours eu et on a encore une personne, un  
15          conseiller qui est là en soutien aux organisations  
16          policières autochtones. Donc lui, son lien, c'est  
17          de faire le... c'est d'appeler les directeurs de  
18          police, d'être en lien relativement régulier avec  
19          les corps de police, de voir c'est quoi les enjeux,  
20          et caetera puis aussi un peu d'entendre les  
21          besoins.

22                 On avait aussi... on a fait beaucoup dans ces  
23          années-là d'évaluations de conformité. On s'est  
24          rendu dans les communautés avec... on avait à ces  
25          époques-là aussi des anciens policiers qui

1 travaillaient souvent... ou des anciens agents de  
2 la paix qui travaillaient au ministère et qui se  
3 rendaient dans les communautés pour aller faire du  
4 suivi un peu, évaluer la conformité par rapport aux  
5 ententes et tout. Donc on avait des gens qui  
6 faisaient ça. Par ailleurs, on a eu beaucoup de  
7 discussions, il y a certains corps de police  
8 autochtones qui, au cours de leur développement,  
9 ont eu des besoins ponctuels puis je pense des  
10 problèmes soit au niveau des enquêtes, de la  
11 gestion du corps de police. Donc nous, comme  
12 ministère, ce qu'on a fait, entre autres avec  
13 l'aide de la Sûreté du Québec...

14 **LE COMMISSAIRE:**

15 Hum, hum.

16 **MME KATIA PETIT:**

17 ...on a fait des prêts d'officiers de la Sûreté  
18 dans les corps de police pour aller structurer, par  
19 exemple, le corps de police, mieux organiser, par  
20 exemple, les relève, et caetera. On a aussi comme  
21 ministère donné des contrats à des consultants  
22 spécialisés en matière de police pour aider  
23 certains corps de police à développer certains  
24 aspects. La Sûreté du Québec, pendant des années,  
25 a prêté un officier ou en tout cas pendant quelques



1 années, là...

2 **LE COMMISSAIRE:**

3 Hum, hum.

4 **MME KATIA PETIT:**

5 ... j'ai plus les dates, par exemple, à la  
6 communauté de Mashteuiatsh, en enquêtes. Donc on  
7 faisait autre chose. Et pendant ces années-là, ce  
8 qu'on a fait, c'est qu'on a aidé et c'est  
9 évidemment beaucoup les corps de police eux-mêmes  
10 autochtones qui se sont pris en charge puis qui ont  
11 développé leurs capacités. Mais il y a eu une  
12 professionnalisation très importante à une certaine  
13 époque. Les policiers dans les corps de police  
14 étaient pas formés, c'était pas les mêmes  
15 paramètres, là, qui s'appliquaient. C'était... ils  
16 étaient pas formés entièrement, là, comme les  
17 autres policiers au Québec. C'était un autre  
18 modèle. Donc bref, c'est ce qui s'est fait. Donc  
19 il faut pas penser que parce qu'on n'a pas  
20 inspecté, qu'on s'est pas rendu dans les  
21 communautés autochtones, qu'on les a pas aidées à  
22 se développer. Le but ultime de l'inspection, vous  
23 savez, c'est le développement mais c'est pas le  
24 seul outil. Puis c'est la même chose pour les  
25 pratiques policières, et caetera. Donc je pense

1           que quand même il serait faux de dire que nous  
2           n'avons rien fait.

3   **Me ARIANNE MARTEL:**

4           Mais c'est intéressant, j'étais... à ce sujet-là,  
5           d'ailleurs, les évaluations de conformité qui  
6           étaient faites dans les communautés, c'est pas un  
7           processus d'évaluation qui était écrit, prévu dans  
8           la loi, c'était plus au cas par cas?

9   **MME KATIA PETIT:**

10          Non, en fait, c'était un peu au cas par cas, c'est-  
11          à-dire que chaque... souvent les personnes qui  
12          étaient dans la direction ont des communautés  
13          qui... ils sont comme responsables de certaines  
14          communautés. Donc ils avaient des échanges  
15          quotidiens, il y avait des visites dans la  
16          communauté, il y avait des suivis de faits sur  
17          certains points, c'est-à-dire qu'on n'allait pas...  
18          c'était pas des visites de conformité, là, où on  
19          inspectait l'ensemble des... c'était pas fait dans  
20          cette philosophie-là. Mais ça disait, par exemple,  
21          on y allait, là, on voyait qu'il y avait des  
22          problèmes avec je sais pas, moi, les  
23          requalifications aux armes à feu. Donc on  
24          soulignait au directeur qu'il faudrait qu'il  
25          requalifie, tu sais, ses policiers, puis et

1 caetera. Donc c'était le genre de suivi de  
2 conformité versus les ententes qui étaient faites.  
3 Puis on les aidait aussi, donc s'ils avaient besoin  
4 de formulaires pour faire tel suivi, on leur  
5 donnait. Donc c'était effectivement pas un  
6 processus écrit, là, c'était dans le mandat même de  
7 la direction, si on veut, là. Donc... donc c'est  
8 pour ça que vous avez pas nécessairement reçu de  
9 documents ou autres à ce sujet-là.

10 **Me ARIANNE MARTEL:**

11 Hum, hum.

12 **MME KATIA PETIT:**

13 C'était dans les activités quotidiennes de cette  
14 direction-là.

15 **Me ARIANNE MARTEL:**

16 D'accord. Madame Parent nous a aussi dit au sujet  
17 des inspections que des gens lui avaient dit dans  
18 la direction: « Si on commence à aller là, ça va  
19 coûter trop cher. » Oui, comme si l'inspection en  
20 fait était là pour évaluer les besoins puis la mise  
21 à niveau, vous vouliez pas nécessairement la faire  
22 chez les corps de police autochtones.

23 **MME KATIA PETIT:**

24 Non, en fait ceux qui pensent que l'inspection ça  
25 sert à aller chercher des budgets additionnels vont

1 être un peu déçus. C'est vrai tant pour les corps  
2 de police municipaux ou la Sûreté du Québec qui  
3 elle aussi doit défendre ses budgets quand ils  
4 veulent des augmentations, que pour les corps de  
5 police autochtones. C'est-à-dire que nous, très  
6 rarement, nos recommandations nécessitent des  
7 investissements importants. C'est pas ce que ça  
8 vise en premier lieu. Donc c'est des inspections  
9 souvent qui vont venir travailler sur les modes  
10 opérationnels, les suivis, la reddition de compte,  
11 la façon de gérer, le respect de certaines  
12 obligations, les rapports annuels, et caetera,  
13 d'implanter, par exemple de faire des rappels sur  
14 telle pratique parce qu'elle semble mal comprise  
15 des policiers, elle est pas appliquée correctement.  
16 Donc on est beaucoup plus dans ce niveau-là.

17 Parfois il peut arriver que si, par exemple, on  
18 fait une inspection justement sur la gestion des  
19 pièces à conviction, qu'il y ait un enjeu, je  
20 dirais, plus structurel ou d'aménagement ou autres  
21 mais c'est rare qu'on fait des recommandations qui  
22 nécessitent des investissements. C'est pas  
23 vraiment la philosophie puis... qu'on a, pas du  
24 tout. Donc de dire que c'est pour pas générer des  
25 coûts additionnels, non. Je vous dirais surtout,

1           comme j'ai dit précédemment, c'est que c'était pas  
2           nécessairement le véhicule qu'on privilégiait à  
3           cette époque-là pour différentes raisons puis  
4           c'était pas non plus très adapté au contexte à  
5           l'époque. Tu sais, nous, on rentre, là, puis c'est  
6           quand même, c'est assez exigeant, même pour les  
7           corps de police municipaux et la Sûreté du Québec,  
8           là, de nous recevoir puis de nous... c'est un  
9           exercice qui est quand même difficile. Puis à ce  
10          moment-là, les corps de police autochtones souvent,  
11          il y en avait des très petits avec... s'il faut  
12          qu'on rencontre le patrouilleur puis qu'il y en a  
13          juste un sur le *shift*, là, je veux dire sur la  
14          relève, c'est... bref, il y a des enjeux  
15          opérationnels qui sont moins vrais de nos jours.  
16          Donc maintenant, je pense qu'on peut faire et on va  
17          le faire avec des adaptations.

18       **Me ARIANNE MARTEL:**

19           Donc la Direction des affaires policières se  
20           rendait tout de même dans les communautés voir le  
21           poste de police?

22       **MME KATIA PETIT:**

23           Tout à fait.

24       **Me ARIANNE MARTEL:**

25           Lorsque la Direction des affaires policières se

1           rend dans les communautés puis constate qu'il y a  
2           comme une lacune au niveau des infrastructures, par  
3           exemple, qu'est-ce qui se passe exactement? Est-ce  
4           que... est-ce qu'il y a du financement qui est  
5           injecté? Je sais que, là, vous avez expliqué que  
6           c'était pas nécessairement le but d'injecter plus  
7           d'argent nécessairement dans les corps de police.  
8           Mais donc c'était vraiment à un manque qui est  
9           apparent?

10   **M. LOUIS MORNEAU:**

11           Hum, hum.

12   **Me ARIANNE MARTEL:**

13           Qu'est-ce que vous faites?

14   **M. LOUIS MORNEAU:**

15           Bien on continue, hein, de se rendre dans les  
16           communautés. Avec l'équipe, là, qui est à  
17           l'organisation policière, on fait encore des  
18           rencontres, on a des suivis, on va sur le terrain.  
19           Et lorsqu'on entend à ce moment-là lorsqu'on  
20           rencontre les... les gens des corps de police,  
21           lorsqu'il y a des problématiques, bien on les  
22           travaille avec eux. On a nos limites bien entendu  
23           mais ça arrive régulièrement qu'on règle certains  
24           problèmes, là. Ça peut être plus sur des  
25           équipements, par exemple. On a eu des cas où est-

1 ce qu'il y avait un problème avec un véhicule, donc  
2 on recherche des solutions puis on en trouve. Ça  
3 peut passer aussi par un soutien de la Sûreté du  
4 Québec à l'occasion. Donc on règle des problèmes  
5 comme ça en allant sur le terrain mais aussi  
6 lorsqu'on nous appelle, ça, c'est l'autre élément.

7 Pour les infrastructures, souvent,  
8 malheureusement c'est plus compliqué parce qu'il y  
9 a des coûts là-dedans mais il y a eu quand même des  
10 solutions qui ont été amenées pour certains et donc  
11 les discussions se font justement avec cet  
12 accompagnement-là puis il y a des cas qui se  
13 règlent comme ça.

14 **Me ARIANNE MARTEL:**

15 Madame Petit, si je me trompe pas, il y a aussi le  
16 service-conseils qui existe au ministère de la  
17 Sécurité publique qui offre des conseils. Pouvez-  
18 vous me parler un peu de ce service-conseils-là  
19 puis de sa disponibilité pour les corps de police  
20 autochtones aussi?

21 **MME KATIA PETIT:**

22 Oui, en fait, c'est intrinsèquement lié à  
23 l'inspection, là, c'est-à-dire que comme service-  
24 conseils, il peut arriver qu'un corps de police nous  
25 demande, par exemple, Wendake, on a fait un rapport

1 à Wendake en 2014 et c'était à la demande donc du  
2 corps de police, du Directeur qui voulait avoir une  
3 espèce de diagnostic organisationnel. Donc il peut  
4 arrive qu'on en fasse puis c'est pas vraiment des  
5 inspections. Donc c'est plus en matière de  
6 service-conseils.

7 Règle générale, le service-conseils c'est  
8 pas... c'est souvent la façon dont ça se  
9 concrétise, c'est qu'un directeur de police X, Y,  
10 Z, là, souvent d'un corps de police... des corps de  
11 police municipaux, vont nous appeler en nous  
12 disant: « Bien j'ai tel problème, est-ce que vous  
13 pouvez faire quelque chose? » S'il nous parle de  
14 relations de travail, on va dire: « Non, c'est pas  
15 dans notre domaine. »

16 Des fois, quand on a créé récemment le corps de  
17 police de Mercier, ils voulaient avoir un peu notre  
18 point de vue sur ce qu'on voit souvent comme  
19 lacunes ou défis ou problématiques dans les corps  
20 de police du même niveau. Donc ils voulaient avoir  
21 un peu notre opinion à savoir à quoi... sur quoi  
22 porter leur attention. Donc à ce moment-là, on va  
23 les rencontrer puis on peut échanger. Puis c'est  
24 beaucoup aussi un service de référencement, là,  
25 c'est-à-dire que s'ils ont besoin de... ils nous



1            appellent parce qu'ils ont tel problème, souvent  
2            c'est de les mettre en contact avec les bonnes  
3            personnes, donc que ce soit des gens aux Affaires  
4            policières, aux Pratiques policières parfois.

5    **LE COMMISSAIRE :**

6            Hum, hum.

7    **MME KATIA PETIT :**

8            Des fois, c'est avec des gens plus de la Sûreté du  
9            Québec, et caetera, donc c'est comme ça que ça se  
10            concrétise. C'est pas beaucoup utilisé les  
11            services-conseils, c'est un peu parallèle, là, au  
12            mandat d'inspection, je vous dirais. Puis il y a  
13            du service-conseils qui se fait en affaires  
14            policières, aux Affaires policières, c'est-à-dire  
15            un peu intégré dans la réalité quotidienne, là.

16    **Me ARIANNE MARTEL :**

17            Maintenant, je vous amènerais peut-être à me parler  
18            de... en fait de l'inspection que vous comptez  
19            créer pour les corps de police autochtones. C'est  
20            prévu dans votre plan d'action ou plan stratégique  
21            plutôt, à la page 24, vous comptez faire un nouveau  
22            plan pour évaluer les... les corps de police  
23            autochtones, ce qui était pas fait avant, c'était  
24            fait d'une autre façon, de ce que je comprends...

25    **MME KATIA PETIT :**

1 Hum, hum.

2 **Me ARIANNE MARTEL:**

3 ... mais pas par la Direction de l'inspection.  
4 Comment comptez-vous vous y prendre? Puis qu'est-  
5 ce que vous avez fait jusqu'à présent?

6 **MME KATIA PETIT:**

7 O.K. Ça va me faire plaisir de vous en parler parce  
8 que ça, c'est quand même un dossier sur lequel on  
9 est assez content de la façon dont les choses se  
10 passent à l'heure actuelle puis en fait, ce  
11 qu'on... quand on est venu ici, on s'est engagé à  
12 développer un modèle d'inspection adapté aux corps  
13 de police autochtones. Donc depuis ce temps-là, ce  
14 qu'on a fait, on a mandaté évidemment notre  
15 direction qui, dans un premier temps, a fait une  
16 tournée un peu de nos partenaires, là,  
17 institutionnels. On est allé consulter le  
18 Secrétariat aux affaires autochtones, on a consulté  
19 évidemment la Sûreté du Québec qui est en... via  
20 ses agents de liaison, est en lien quand même  
21 beaucoup avec les communautés autochtones. On est  
22 allé consulter les Affaires policières, et caetera,  
23 l'École nationale de police aussi qui donne la  
24 formation aux policiers autochtones. Donc on a  
25 fait une série de consultations au niveau de nos

1           partenaires institutionnels.

2           Par la suite, on a... nous, vous savez, nos  
3           inspecteurs ont pas à l'heure actuelle  
4           nécessairement une grande connaissance, on n'est  
5           pas... c'est pas des spécialistes des corps de  
6           police autochtones, donc on voulait qu'ils  
7           s'approprient un peu le sujet puis qu'ils voient  
8           avec les communautés comment on pouvait  
9           l'implanter. Donc ce qu'on a fait, c'est qu'on est  
10          allé visiter certaines communautés dans un premier  
11          temps puis c'est toujours en cours, là, je vais  
12          vous... je vais venir au reste par la suite. Donc  
13          on est allé rencontrer Odanak-Wôlinak parce qu'ils  
14          s'étaient portés un peu volontaires. On sentait  
15          qu'il y avait beaucoup d'ouverture. On est allé  
16          voir aussi Pessamit et Essipit. Donc on a... là,  
17          pour l'instant, on n'est pas allé en milieu très  
18          isolé, c'est dans un deuxième temps qu'on veut  
19          aller les consulter.

20          Donc on est allé s'asseoir avec eux, leur  
21          expliquer c'était quoi une inspection, à quoi ça  
22          servait, qu'est-ce qu'ils voyaient comme défi pour  
23          eux si on arrive chez eux avec notre équipe  
24          d'inspection, c'est quoi leur réalité. Puis  
25          qu'est-ce qu'il faut faire pour être capable de les

1           accommoder pour réaliser cette inspection-là de  
2           façon efficace puis sans trop nuire à leurs  
3           activités. Donc on est allé les rencontrer, ils  
4           nous ont fait certains commentaires et on a  
5           développé par la suite un modèle.

6           Je vous dirais, l'essentiel reste le même, une  
7           inspection c'est une inspection mais par contre, on  
8           a... on prévoit des accommodements ou des... je  
9           vous dirais des aménagements. Le principal, c'est  
10          l'accompagnement parce que ce qu'on veut éviter,  
11          c'est que ça donne rien au bout. Donc si je fais  
12          un rapport qui a 15, 20 recommandations, je veux  
13          qu'ils soient capables d'y donner suite. Donc on  
14          le sait, il y a des corps de police qui sont plus  
15          petits, là, ils desservent des populations de 200  
16          personnes puis ils ont un certain nombre de... un  
17          nombre très limité.

18          Donc on s'est dit: « Comment faire pour qu'ils  
19          puissent justement les appliquer? » Donc on s'est  
20          dit: « On va faire de l'accompagnement », chose que  
21          l'on ne fait pas nécessairement pour les corps de  
22          police municipaux ou encore moins nécessairement  
23          pour la Sûreté du Québec, là. Donc, ce qu'on  
24          prévoit c'est que, s'il y a des recommandations qui  
25          nécessitent, par exemple, je sais pas, le

1           développement de directives, des formulaires, des  
2           suivis qui sont pas faits correctement, ils savent  
3           pas par quel bout prendre la recommandation, donc  
4           on va prévoir un accompagnement qui va se faire à  
5           deux niveaux: donc au niveau du ministère pour  
6           tout ce qui est plus, je vous dirais, gestion, et  
7           caetera, donc ça va se faire du côté des Affaires  
8           policières. Puis on s'est adjoint la Sûreté du  
9           Québec qui nous a montré une grande ouverture à  
10          aider parce que c'est un peu son rôle via les  
11          agents de liaison. Donc si, par exemple, ils ont  
12          besoin d'un formulaire puis de tel formulaire  
13          plutôt que la communauté parte à zéro pour  
14          constituer ça puis souvent, on sait qu'au niveau  
15          administratif, leurs ressources parfois sont plus  
16          limitées. Donc ce qu'on ferait, c'est que la  
17          Sûreté du Québec va être prête à partager des  
18          outils, partager, bon, certaines façons de faire et  
19          tout.

20                Alors c'est comme ça qu'on pense les  
21                accompagner. Aussi, on va s'assurer que nos  
22                enquêteurs soient formés. Donc c'est déjà  
23                commencé, nos enquêteurs ont suivi tout ce qui  
24                s'offrait à peu près à l'heure actuelle comme  
25                formations. On aimerait beaucoup engager des

1 inspecteurs qui sont, par exemple, un ancien membre  
2 d'un corps de police autochtone, là. On a deux  
3 postes additionnels qu'on va ouvrir, donc on  
4 aimerait beaucoup engager des autochtones, c'est un  
5 projet, même si on sait qu'il y a des défis liés à  
6 ça. Puis au niveau de la langue, donc on sait  
7 qu'il y a des communautés qui sont anglophones,  
8 donc qu'on va devoir faire des inspections en  
9 anglais, chose qu'on ne faisait pas nécessairement.  
10 Donc il va y avoir aussi ces ajustements-là. Puis  
11 aussi au niveau de la... je dirais, au niveau  
12 logistique, donc on va essayer d'alléger les  
13 horaires pour répondre à leur réalité  
14 opérationnelle.

15 Donc je vous dirais que c'est ça. À l'heure  
16 actuelle aussi, ce qu'on a fait comme  
17 consultations, c'est qu'avant même le début du  
18 projet... le début du projet pilote, on est allé  
19 présenter le projet au colloque des directeurs de  
20 police autochtones, donc l'ensemble des directeurs  
21 de police se sont fait expliquer à peu près ce que  
22 je vous explique aujourd'hui. Donc c'est quoi le  
23 but, à quoi ça sert, comment ça se passe. On a  
24 aussi passé un sondage à la fin. Donc on a  
25 questionné l'ensemble des corps de police sur...

1 autochtones, les directeurs, sur: est-ce qu'ils  
2 ont des enjeux? Qu'est-ce qu'ils pensent qu'on  
3 devrait vérifier? Et caetera. C'est quoi leurs  
4 craintes? Et tout. Donc là, on a fait ça.

5 Maintenant, le projet pilote est réalisé.  
6 L'inspection Odanak-Wôlinak, le chef de police  
7 s'est porté volontaire. Alors on est allé les  
8 inspecter en bonne et due forme avec une équipe de  
9 deux inspecteurs au début du mois de septembre. Ça  
10 s'est très bien passé. On les a rencontrés. On  
11 leur a... on leur a parlé, là... mon directeur a  
12 reparlé avec le directeur du corps de police pour  
13 avoir un petit peu un *debriefing*, voir comment ça  
14 s'était passé. Évidemment, on nous a dit que les  
15 personnes qui ont été rencontrées étaient quand  
16 même nerveuses, là. C'est pas... on rencontre des  
17 policiers, des... bon. Donc... mais quand même, il  
18 nous a dit que ça s'était très bien passé. Et ce  
19 qu'on compte faire, c'est faire un *debriefing* de ça  
20 au prochain colloque des directeurs autochtones,  
21 donc pour expliquer un peu comment ça s'est passé,  
22 et caetera, donc avoir les commentaires, vraiment  
23 le présenter.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Hum, hum.

1 **MME KATIA PETIT:**

2 Et on le ferait en collaboration avec le directeur  
3 du corps de police qui a été inspecté, donc pour  
4 que lui parle un peu de son expérience, c'est quoi  
5 notre inspection. En parallèle à ça, on continue,  
6 on veut faire d'autres visites exploratoires, donc  
7 dans d'autres communautés parce qu'on sait que même  
8 pour nous, inspecter Odanak versus inspecter le  
9 KRPF, c'est deux réalités, deux mondes, même pour  
10 notre logistique, là, on n'est pas nécessairement  
11 habitués. Et donc on pense aller en région, là,  
12 plus des communautés un petit peu plus isolées pour  
13 se préparer en vue de nos inspections. On va en  
14 faire d'autres. Peut-être qu'on va en faire une  
15 autre avant le colloque. On sait pas. S'il y a  
16 une autre communauté qui se... qui se porte  
17 volontaire, on en ferait peut-être une deuxième  
18 puis on compte régulariser la situation  
19 éventuellement mais on veut le faire lentement,  
20 bien en fait au rythme... On s'est souvent fait  
21 reprocher de pas consulter, de pas... donc là, on  
22 veut le faire en suivant toutes les étapes, là, je  
23 vous dirais, de consultation.

24 **Me ARIANNE MARTEL:**

25 Donc le prochain colloque est prévu pour juin 2019?



1 **MME KATIA PETIT:**

2 Juin.

3 **M. LOUIS MORNEAU:**

4 Juin.

5 **Me ARIANNE MARTEL:**

6 C'est ça. Puis par la suite, quels sont les plans?

7 Combien de corps de police vous comptez inspecter  
8 par année?

9 **MME KATIA PETIT:**

10 Bien à l'heure actuelle, ce qui était prévu, ce  
11 qu'on avait mis dans notre planification  
12 stratégique, nous, comme objectifs, c'était, bon,  
13 une cette année parce que c'était le projet pilote  
14 et par la suite deux les deux prochaines années.  
15 Mais si ça se passe bien, s'il y a une réceptivité  
16 des corps de police autochtones, si on n'a pas à  
17 faire trop d'adaptations et tout, on va être  
18 capables d'en faire plus parce que j'attends que  
19 les nouvelles banques gouvernementales de  
20 candidatures soient disponibles. Il y a eu des  
21 concours, nous, c'est des professionnels, là, il  
22 faut être classé professionnel au gouvernement pour  
23 faire ce travail-là d'inspecteur. Donc on attend  
24 que les résultats des concours sortent puis on va  
25 en embaucher deux. Donc moi, avec une équipe

1           additionnelle, je suis capable d'en faire plus que  
2           deux par année, sous réserve que le tout se passe  
3           bien en cours de route, là. Donc notre objectif,  
4           c'est de régulariser ça le plus rapidement possible  
5           mais en s'adaptant au contexte, là.

6   **Me ARIANNE MARTEL:**

7           Une des préoccupations manifestées à la Commission  
8           par rapport à ce type d'inspection-là, bon, les  
9           corps de police ont été mis au courant, comme vous  
10          dites...

11 **M. LOUIS MORNEAU:**

12          Hum, hum.

13 **Me ARIANNE MARTEL:**

14          ... au dernier colloque annuel. C'est que cette  
15          inspection-là vienne un peu fermer des postes de  
16          police ou en tout cas évaluer des aspects sur  
17          lesquels ils ont pas nécessairement de pouvoir  
18          parce qu'ils n'ont pas de financement pour mettre à  
19          niveau certaines choses. Donc il y a eu des  
20          craintes exprimées, là, par rapport à la fermeture  
21          de corps de police.

22 **MME KATIA PETIT:**

23          Oui, j'ai entendu le directeur dire ça. Nous,  
24          c'était pas nécessairement le son de cloche qu'on  
25          avait parce qu'à l'heure actuelle, dans les

1           communautés où on est allé puis au colloque des  
2           directeurs de police, les échanges de corridor,  
3           vous savez, qu'on a eus avec l'ensemble des  
4           directeurs, c'était plutôt positif comme accueil.  
5           Je veux rassurer, cela ne vise pas du tout à fermer  
6           des corps de police et je vais vous... les  
7           inspections à l'heure actuelle, la thématique,  
8           c'est qu'on a... qu'on a retenue, là, aux termes de  
9           l'ensemble de notre processus, c'est la gestion des  
10          pièces à conviction. Pourquoi? Parce que même  
11          dans les corps de police municipaux, c'est un enjeu  
12          et c'est important, notamment pour les enquêtes,  
13          les procédures judiciaires et tout. Donc pour  
14          nous, c'est quelque chose d'important.

15                 Puis on a aussi la réponse aux appels. Donc on  
16          sait que les corps de police autochtones, un des  
17          principaux... des principales fonctions, c'est de  
18          répondre aux appels des citoyens. Et au cours de  
19          ça, on va voir l'ensemble... c'est-à-dire qu'on va  
20          voir le processus à partir de la réception de  
21          l'appel d'un citoyen ou autre jusqu'à la... le  
22          dépôt, je sais pas, du rapport d'enquête ou du  
23          rapport d'événement. Donc on va regarder  
24          l'ensemble, les suites qui ont été données à  
25          l'appel. Donc ça, ça va nous permettre quand même

1 d'avoir une bonne idée aussi de comment ça se passe  
2 dans un corps de police autochtone X, Y, Z le  
3 processus de réponse aux appels qui est une des  
4 fonctions fondamentales, là, des corps de police.

5 Donc à l'heure actuelle, c'est là-dessus. Donc  
6 je veux dire, je vais pas aller examiner si...  
7 s'ils ont, je sais pas, là... tu sais, c'est pas  
8 des questions d'infrastructure, là, qui sont au  
9 cœur de notre inspection.

10 **LE COMMISSAIRE:**

11 Hum, hum.

12 **MME KATIA PETIT:**

13 On sait qu'il y a des défis dans certains cas en  
14 matière d'infrastructure mais ça, c'est plus le  
15 défi de mon collègue que le mien.

16 **Me ARIANNE MARTEL:**

17 Vous... vous dites que le premier, un des premiers  
18 sujets qui va être abordé c'est la gestion des  
19 pièces à conviction. Est-ce que ça, ça inclut  
20 justement l'endroit où les pièces à conviction sont  
21 laissées parce que...(inaudible) à ce niveau-là?

22 **MME KATIA PETIT:**

23 Oui, c'est sûr qu'il faut qu'il y ait une  
24 conservation adéquate, là, mais tu sais, je sais  
25 pas ça peut être quoi le genre de difficultés qui

1           sont associées aux pièces à conviction, là, dans  
2           les postes de police autochtones. On verra un peu  
3           c'est quoi puis on verra aussi comment qu'on...  
4           comment on s'ajuste puis quel type de  
5           recommandations on fait. Mais je veux dire, je  
6           pense pas que c'est... ça nécessite nécessairement  
7           la construction d'un nouveau poste, là, par  
8           exemple. Je pense qu'il y a des... souvent c'est  
9           d'avoir un lieu fermé. Écoutez, je suis pas une  
10          spécialiste, là, de la gestion des pièces à  
11          conviction.

12       **LE COMMISSAIRE:**

13           Hum, hum.

14       **MME KATIA PETIT:**

15           Mais nos enquêteurs ont fait un plan d'inspection,  
16           qu'ils voient un peu c'est quoi qui est à examiner  
17           puis je pense pas que ça nécessitera des  
18           investissements majeurs, là, sincèrement.

19       **Me ARIANNE MARTEL:**

20           On nous a rapporté à la Commission qu'il y avait  
21           des problèmes au niveau de la salle de... bien, de  
22           la salle de conservation des pièces à conviction,  
23           la grosseur de la salle puis le processus pour  
24           barrer la serrure, là.

25       **MME KATIA PETIT:**

1 O.K.

2 **Me ARIANNE MARTEL:**

3 Donc je sais pas si ça, ça fait partie des  
4 infrastructures. Comment est-ce que vous allez  
5 gérer ce genre de problème-là?

6 **MME KATIA PETIT:**

7 Bien, écoutez, comme je vous dis, il arrive qu'on  
8 fasse des recommandations en matière  
9 d'infrastructure puis la journée où ce sera le cas  
10 pour un corps de police, je peux vous dire que du  
11 côté d'Odanak-Wôlinak, c'était pas un enjeu, là, à  
12 ma connaissance du moins. Donc la journée où on  
13 aura... on fera face à ce genre de situation-là, si  
14 effectivement il y a correctifs au niveau de  
15 l'aménagement ou de l'infrastructure qui sont  
16 requis, on verra comment on gère ça avec eux pour  
17 la suite puis on va tomber dans notre volet  
18 accompagnement.

19 **Me ARIANNE MARTEL:**

20 Merci. Maintenant, on va passer, on va passer à un  
21 autre sujet, les plaintes, en fait les problèmes  
22 que les citoyens vivent en lien avec le fait de  
23 faire une plainte à un corps de police ou auprès  
24 de... bien sur un policier, en fait, un corps de  
25 police. Quelle est la procédure à suivre pour un

1           citoyen qui veut porter plainte contre un membre de  
2           sa communauté ou contre un membre de son corps de  
3           police puis qui a pas confiance au corps de police  
4           où est-ce que fait partie le policier parce que  
5           justement il y a une apparence de conflit  
6           d'intérêt. On sait que c'est pas toujours le cas,  
7           il y a pas toujours un conflit d'intérêt mais  
8           l'apparence des fois peut enlever la confiance  
9           envers le corps de police. Quel est le processus à  
10          suivre dans ces moments-là?

11   **MME KATIA PETIT:**

12          C'est qu'en fait vous me parlez de deux choses  
13          différentes. Est-ce que vous voulez qu'on parle  
14          des allégations qui visent un policier ou d'une  
15          plainte tout court contre un autre citoyen? C'est  
16          juste parce que c'est deux processus complètement  
17          différents.

18   **Me ARIANNE MARTEL:**

19          Hum, hum. Pardon.

20   **MME KATIA PETIT:**

21          Puis je veux pas mêler tout le monde, là, c'est  
22          assez complexe. Donc lequel vous voulez parler en  
23          premier?

24   **Me ARIANNE MARTEL:**

25          On pourrait aborder d'abord le policier puis

1           ensuite la confiance envers le corps de police pour  
2           que ce soit un policier ou pas un policier.

3   **MME KATIA PETIT:**

4           Donc une plainte contre un policier.

5   **Me ARIANNE MARTEL:**

6           Oui.

7   **MME KATIA PETIT:**

8           O.K. Ça, c'est un sujet assez vaste parce qu'il y  
9           a beaucoup de choses qui se sont faites dans la  
10          foulée des événements de Val-d'Or. Donc je vous  
11          dirais d'abord vous savez qu'on a... puis il y a ce  
12          qui se faisait il y a quelque temps puis ce qui se  
13          fait maintenant parce qu'on a fait des annonces à  
14          ce sujet-là le 17...

15   **Me ARIANNE MARTEL:**

16          Hum, hum.

17   **MME KATIA PETIT:**

18          En fait, on les a faites avant mais c'est entré en  
19          fonction le 17 septembre. Donc je peux peut-être  
20          vous parler dans un premier temps de ce qui  
21          s'applique maintenant?

22   **Me ARIANNE MARTEL:**

23          Oui, s'il vous plaît.

24   **MME KATIA PETIT:**

25          Bon. O.K. Alors le 17 septembre est entré en



1           vigueur le nouveau modèle, donc poste Val-d'Or, si  
2           on veut, là, des phases 1 et 2 de... des enquêtes  
3           de Val-d'Or. Je pourrai revenir sur ce qu'on a  
4           fait à cette époque-là mais maintenant, on a  
5           effectivement transféré l'ensemble des plaintes qui  
6           visent... des allégations criminelles en fait qui  
7           visent des policiers et qui sont formulées par des  
8           autochtones au Bureau des enquêtes indépendantes.  
9           Donc maintenant, tout citoyen autochtone qui  
10          souhaite déposer une plainte contre un policier  
11          autochtone peut s'adresser au Bureau des enquêtes  
12          indépendantes directement ou encore il peut se  
13          plaindre à un corps de police qui, par lui-même, en  
14          vertu des dispositions de la Loi sur la police, va  
15          transférer la plainte au Bureau des enquêtes  
16          indépendantes.

17                 Donc à l'heure actuelle, c'est ça, c'est une  
18          volonté un peu d'accroître, bon, la transparence de  
19          ces enquêtes-là. C'est un peu en ligne avec  
20          d'autres... des recommandations de d'autres  
21          rapports d'enquête, notamment l'enquête de Maître  
22          Bouchard qui avait trait plus aux enquêtes internes  
23          au Service de police de la Ville de Montréal, donc  
24          de donner... de conférer un rôle accru au BEI en  
25          ces matières-là. Donc on a confié le mandat au

1 Bureau des enquêtes indépendantes. Par contre, on  
2 a prévu d'autres... d'autres mesures.

3 Donc au-delà de ça, il y avait une  
4 préoccupation parce que ce que j'ai pas dit puis je  
5 pense qui est important, c'est que ce modèle-là, on  
6 l'a développé avec les représentants autochtones.  
7 Donc je l'ai évoqué un petit peu, bien brièvement  
8 hier, mais il y avait déjà un comité avec des  
9 représentants, des représentantes autochtones de  
10 différentes organisations, l'APNQL, Femmes  
11 Autochtones du Québec, le Regroupement des Centres  
12 Amitié Autochtones, le gouvernement Cri, et  
13 caetera. Donc on avait toutes sortes de  
14 représentantes qui étaient... qui travaillaient  
15 vraiment sur les questions plus des victimes d'abus  
16 sexuels et autres. Donc il y avait une structure  
17 déjà en place. Alors nous, on nous a gentiment  
18 invités, avec l'aide du Secrétariat aux Affaires  
19 autochtones, à venir un peu présenter nos enjeux.  
20 Donc sur une période d'un an à peu près, on a eu  
21 quelques rencontres où on a essayé de travailler  
22 sur un modèle qui répondrait à leurs attentes. Et  
23 ce qu'on a annoncé le 17, c'est l'aboutissement un  
24 peu de ça.

25 Il y avait une volonté aussi de soutien, donc

1 que les victimes soient mieux accompagnées dans le  
2 processus. Alors ce qu'on a fait, c'est on a  
3 développé un poste d'agent de liaison et de soutien  
4 autochtone qui... c'est une personne qui va être en  
5 place, qui va rentrer en fonction sous peu au  
6 Bureau des... des enquêtes indépendantes puis  
7 Maître Giaouque pourra vous en parler lorsqu'elle  
8 viendra vous rencontrer bientôt. Alors cette  
9 personne-là a vraiment le mandat d'accompagner donc  
10 tout au long du processus. Elle sert un peu  
11 d'agent de liaison puis de soutien. Donc tout au  
12 long du processus, elle va accompagner les  
13 victimes. Puis en même temps, ce qu'elle va faire,  
14 c'est qu'elle va aussi conseiller les autorités du  
15 Bureau des enquêtes indépendantes sur la façon de  
16 mener les enquêtes, comment... qu'est-ce qui se  
17 passe concrètement, il y a-tu des défis? Est-ce  
18 qu'ils pourraient améliorer leurs pratiques? Donc  
19 on a prévu ça qui est un poste qui a été... comme  
20 on n'avait pas de candidatures au niveau  
21 gouvernemental, on a sollicité les partenaires et  
22 comme Femmes Autochtones, entre autres, et autres  
23 et on nous a soumis... la Commission aussi nous a  
24 fait certaines recommandations et on a fait un...  
25 Maître Giaouque a fait un processus d'entrevue et a

1 sélectionné sa personne. Donc il y a ça.

2 En plus, ce qu'on a fait, c'est qu'on voulait  
3 pas perdre l'expertise du Service de police de la  
4 Ville de Montréal parce que, vous savez, au cours  
5 des dernières années, en enquêtant sur tous ces  
6 dossiers-là, le SPVM s'est quand même développé une  
7 expertise qui était appréciée du milieu autochtone.

8 **LE COMMISSAIRE:**

9 Hum, hum.

10 **MME KATIA PETIT:**

11 Donc les gens, les premières rencontres qu'on a  
12 eues, ils voulaient qu'on laisse ça pour toujours  
13 au SPVM. Essentiellement, c'était un peu la  
14 demande initiale. On expliquait qu'on pouvait pas  
15 pour toutes sortes de raisons. Donc on s'est  
16 assuré d'un transfert d'expertise. Donc il y a un  
17 enquêteur qui a été très, très actif et présent  
18 dans les enquêtes Val-d'Or et là, on s'entend, là,  
19 c'est pas juste des enquêtes Val-d'Or. C'est...  
20 j'utilise l'expression au sens large, là, mais donc  
21 on a pris un enquêteur qui a accepté d'être en prêt  
22 de service au Bureau des enquêtes indépendantes  
23 pour un an, pour faire un transfert d'expertise  
24 puis pour que l'expertise développée soit pas  
25 perdue.

1           Puis finalement, il va y avoir également de la  
2           formation, là, qui va y avoir lieu. Puis je tiens  
3           également à préciser que les Services  
4           parajudiciaires autochtones, vous savez, on leur  
5           avait donné un... un contrat dans... quand on a  
6           fait des annonces en avril 2016, donc le Service  
7           parajudiciaire autochtone, qui aide aussi les  
8           victimes dans leur processus, soit pour juste être  
9           entendues ou pour porter plainte. Donc le mandat  
10          des Services parajudiciaires autochtones se  
11          poursuit. Donc il y a une ligne 1-800, il y a une  
12          ligne 1-800 au BEI aussi, là, j'ai oublié de le  
13          dire. Donc il y a une ligne 1-800, il y a de la  
14          publicité dans les journaux autochtones, sur  
15          Facebook, qui est faite par Services  
16          parajudiciaires autochtones et qui, par exemple,  
17          une victime qui voudrait pas ni appeler le BEI, ni  
18          appeler... bien auparavant le SPVM, ni appeler les  
19          Centres d'aide aux victimes d'actes criminels pour  
20          une raison quelconque, elle a une place autre,  
21          autochtone, où... qui peut offrir un service dans  
22          la langue traditionnelle, donc pour appeler et pour  
23          savoir exactement qu'est-ce qu'elle peut faire puis  
24          aussi qui réfère aux bonnes instances parce que  
25          parfois, c'est plus déontologique, donc qui peut

1           aussi accompagner, par exemple, pour porter une  
2           plainte en déontologie policière, pour, bon,  
3           référer au bon endroit, aller chercher de l'aide.  
4           Donc les Services parajudiciaires autochtones  
5           continuent leur mandat puis ils sont en lien avec  
6           le BEI, là, à ce sujet-là.

7           Donc ça, c'était aussi une autre mesure qu'on a  
8           mise en place il y a quand même un certain temps  
9           puis qui se poursuit toujours. Donc... puis  
10          évidemment, avant le BEI, bien, là, il y avait  
11          toute la série de mesures précédentes qui avaient  
12          été annoncées...

13       **LE COMMISSAIRE:**

14          Hum, hum.

15       **MME KATIA PETIT:**

16          ...par le ministre de l'époque. Donc on parle de  
17          transfert des enquêtes, l'ensemble des enquêtes du  
18          Québec au bureau... au SPVM, nomination d'une  
19          observatrice indépendante qui est venue vous faire  
20          état de ses constats et autres. Bon. Il y a une  
21          ligne 1-800, et caetera. Donc il y a d'autres  
22          mesures qui avaient été mises en place auparavant  
23          mais qui ont pris fin avec le nouveau modèle, là,  
24          qui vient d'être annoncé. Donc Maître Lafontaine  
25          va faire un dernier rapport ultimement sur la phase

1           2 des enquêtes, le DPCP va prendre ses décisions.  
2           Donc une fois que l'ensemble du processus  
3           d'enquête, toutes les enquêtes actives de la phase  
4           2 vont être terminées, il va y avoir les dernières  
5           communications puis après ça, ça va être... c'est  
6           juste que pour finir la phase 2, il faudrait  
7           qu'on... il fallait qu'on ait un nouveau modèle en  
8           vigueur, donc voilà un peu. Je sais pas si ça  
9           résume.

10 **Me ARIANNE MARTEL:**

11           Oui, ça résume bien. Ça répond à la question,  
12           merci. Pour l'autre question, je vais peut-être  
13           repréciser qu'est-ce que je voulais dire. Dans des  
14           communautés autochtones parfois on se rend compte  
15           que, bon, c'est des petites communautés, tout le  
16           monde se connaît.

17 **MME KATIA PETIT:**

18           Oui.

19 **Me ARIANNE MARTEL:**

20           Si une plaignante ou un plaignant veut porter  
21           plainte contre quelqu'un de la communauté...

22 **M. LOUIS MORNEAU:**

23           O.K.

24 **Me ARIANNE MARTEL:**

25           ... puis que la personne...

1 **MME KATIA PETIT:**

2 Oui.

3 **Me ARIANNE MARTEL:**

4 Il y a pas nécessairement de conflit d'intérêt mais  
5 s'il y en a un, en tout cas, il y a apparence de  
6 conflit d'intérêt. La personne veut pas  
7 nécessairement se plaindre au corps de police de sa  
8 communauté parce qu'elle sait que tout le monde se  
9 connaît. Qu'est-ce... c'est quoi ses options?

10 **MME KATIA PETIT:**

11 Ses options essentiellement, c'est vraiment le  
12 recours, puis ça, on a déjà eu des discussions avec  
13 la Sûreté du Québec, c'est... ça va être plutôt du  
14 côté de la Sûreté du Québec, quoiqu'en soi, une  
15 victime se présente dans un poste de police X, Y,  
16 Z, règle générale, le policier va prendre la  
17 plainte, surtout si la personne dit clairement  
18 qu'elle ne veut pas s'adresser à son corps de  
19 police. Donc... et je sais qu'il y a eu des cas où  
20 ça s'est pas nécessairement bien passé puis peut-  
21 être qu'il faut clarifier les règles. Mais du côté  
22 de la Sûreté du Québec, on nous fait part d'une  
23 grande ouverture à ce que, par exemple, le Bureau  
24 régional ou, bon, à prendre ce genre de plainte-  
25 là...



1 **LE COMMISSAIRE:**

2 Hum, hum.

3 **MME KATIA PETIT:**

4 ... quand c'est clair que pour des raisons  
5 particulières la victime ne veut pas s'adresser à  
6 son corps de police autochtone parce qu'on sait,  
7 bon, la proximité des petits corps de police, c'est  
8 difficile. Donc ça, on nous avait assurés qu'il y  
9 avait une grande ouverture puis voilà donc. Mais  
10 c'est sûr qu'on peut pas avoir des enquêtes  
11 criminelles, c'est un corps de police qui doit les  
12 faire, donc c'est certain qu'ultimement ils doivent  
13 s'adresser à un corps de police. Ils pourraient  
14 pas appeler le ministère, par exemple, c'est pas  
15 notre rôle, là.

16 **Me ARIANNE MARTEL:**

17 Est-ce que le ministère a par contre un rôle à  
18 jouer peut-être, auprès de la Sûreté du Québec,  
19 pour passer peut-être un message de  
20 sensibilisation, une directive, pour que la Sûreté  
21 du Québec prenne les plaintes sans les refuser?  
22 Parce qu'on a eu des cas, ou en tout cas on a  
23 entendu parler de cas où la plaignante voulait pas  
24 s'adresser au corps de police, elle est allée voir  
25 à un poste de la Sûreté du Québec à proximité. Le

1           poste de la Sûreté du Québec a dit: « On peut pas  
2           intervenir sans qu'il y ait de demande  
3           d'assistance ».

4   **MME KATIA PETIT:**

5           O.K. Bien en fait, ça, moi, en tout cas, c'est  
6           peut-être des plus... des cas plus... moins récents  
7           peut-être, parce que nous, je pense pas qu'on a  
8           besoin de donner une directive à la Sûreté du  
9           Québec. La Sûreté du Québec, dans son rôle de  
10          police nationale, c'est dans ses fonctions puis il  
11          y a peut-être des fois des enjeux de nature  
12          juridique ou autres mais on a déjà eu ces  
13          discussions-là avec la Sûreté du Québec puis on m'a  
14          déjà dit clairement qu'effectivement la Sûreté du  
15          Québec pourrait... pouvait venir, pouvait s'occuper  
16          de certains dossiers. Donc il faudra voir puis on  
17          est prêt à en rediscuter avec la Sûreté du Québec  
18          pour voir s'il y a des freins à ça. Donc est-ce que  
19          des fois...

20   **LE COMMISSAIRE:**

21          Hum, hum.

22   **MME KATIA PETIT:**

23          ... bon, une demande d'assistance ou non, donc  
24          qu'est-ce qui limite leur capacité parfois d'action  
25          puis essayer de trouver des solutions pour contrer

1           ça parce que sincèrement, c'est la solution, là, il  
2           y en a pas mille solutions pour répondre à ça.  
3           Puis je pense que la victime peut aussi être  
4           accompagnée, par exemple, par les CAVAC puis tout  
5           ça puis c'est plus pour du soutien. Mais là, je  
6           comprends que c'est pas nécessairement, là, le but  
7           de votre question.

8   **Me ARIANNE MARTEL:**

9           Merci. Je vais passer la parole à mon collègue,  
10          Maître Crépeau.

11   **Me PAUL CRÉPEAU:**

12          Je pense à un dossier qui a été exposé par une  
13          émission de télévision, ça se passe sur la Côte-  
14          Nord. Mais dans ce cas-là, la plaignante s'est  
15          rendue au poste de la Sûreté du Québec et on lui a  
16          dit qu'on commencerait pas une enquête  
17          spécifiquement parce qu'il devait y avoir une  
18          demande d'assistance du corps de police qui était  
19          visé. La dame voulait se plaindre contre le chef  
20          de police de sa communauté et les policiers  
21          voulaient pas prendre la plainte. Question: est-ce  
22          qu'on a fait un recul chez vous au MSP pour voir  
23          pourquoi la Sûreté du Québec a refusé cette fois-  
24          là? Tu sais, vous dites toujours: « On ne veut pas  
25          les forcer, on veut pas prendre de directives »,...

1 **M. LOUIS MORNEAU:**

2 Hum, hum.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 ... mais pourquoi ça a été refusé? S'il y a un  
5 problème, il faudrait peut-être chercher à...

6 **MME KATIA PETIT:**

7 Hum, hum.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 ... le corriger pour le futur. Est-ce que vous  
10 l'avez vérifié au MSP pourquoi ça s'est pas fait  
11 dans ce cas-là? La Sûreté vous dit ils sont prêts  
12 à le faire mais ça se fait pas dans un cas assez  
13 médiatisé.

14 **MME KATIA PETIT:**

15 Bien, écoutez, sincèrement, je sais pas si toi,  
16 Louis, de ton côté tu sais de quel cas spécifique  
17 il est question, là. Sincèrement, là, moi je sais  
18 pas à quel cas spécifique vous faites référence.  
19 Donc il faudrait qu'on l'examine.

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 Sept-Îles. À Sept-Îles.

22 **MME KATIA PETIT:**

23 Oui, mais... mais encore. Sincèrement, tu sais, ce  
24 serait parler de quelque chose qu'on n'est pas au  
25 courant. Je pense que si effectivement il y a eu

1 ce type d'enjeu-là, qu'on est prêt à l'examiner  
2 avec la Sûreté du Québec puis la Sûreté du Québec  
3 l'a sûrement entendu. Donc elle-même a  
4 probablement fait des vérifications. Donc je pense  
5 qu'il faut un peu se... pas nécessairement coller à  
6 des cas spécifiques. Je sais, je vous l'ai dit,  
7 là, qu'on l'a entendu qu'il y a des cas où ça a pas  
8 bien fonctionné. Moi, ce que je vous dis, c'est  
9 que nous, comme ministère, on en est conscient, la  
10 Sûreté du Québec en est consciente et qu'on va  
11 travailler ensemble pour essayer de voir qu'est-ce  
12 qui se passe. Puis peut-être qu'il y a déjà des  
13 mesures, hein, qui ont été prises dans ce dossier-  
14 là auquel vous faites référence. Je le sais pas.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 En fait, l'idée c'était... ce que je cherchais à  
17 savoir c'est: faites-vous une rétroaction quand il  
18 y a un problème qui... qui apparaît et on dit:  
19 « Bien, on va en discuter, on va voir avec le corps  
20 de police. » Ça c'est un problème spécifique.  
21 Est-ce qu'il y a eu une rétroaction de faite, voir  
22 ce qui s'est passé? Pourquoi ça s'est passé de  
23 même? Et voir à ce que ça se produise pas dans le  
24 futur.

25 **M. LOUIS MORNEAU:**

1 Hum, hum. Je comprends que votre question, dans le  
2 fond, c'est ça, c'est vraiment de voir...

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Hum.

5 **M. LOUIS MORNEAU:**

6 ... est-ce qu'on se parle finalement lorsqu'on est  
7 mis devant une situation comme ça?

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Oui.

10 **M. LOUIS MORNEAU:**

11 Puis la réponse, c'est oui. La réponse, c'est oui.  
12 Il y a des discussions qui se font puis c'est un  
13 peu ce que ma collègue mentionnait, là, il y a eu  
14 des échanges. Donc lorsque... ça, vous pouvez être  
15 assuré d'une chose, lorsqu'il se passe de quoi,  
16 qu'on est saisi d'une situation, c'est pas long  
17 qu'il y a vraiment des discussions puis on essaie  
18 de voir la problématique puis il y a des choses qui  
19 sont à ce moment-là mises en action par la Sûreté  
20 d'elle-même ou encore si on peut aider puis si on  
21 peut dénouer des impasses, on travaille là-dessus.  
22 Mais... et des fois, l'aboutissement de tout ça, ça  
23 peut prendre une forme sur une plus grande période  
24 de temps mais ça devient aussi... s'il faut être  
25 plus structuré. Mais il y a toujours des échanges,

1           ça, c'est certain.

2   **Me PAUL CRÉPEAU:**

3           Des échanges, des discussions. Maintenant si on  
4           règle un problème une fois avec un corps de police,  
5           qu'est-ce qui nous dit que le problème se  
6           reproduira pas cent milles plus loin dans un autre  
7           corps de police? Est-ce qu'il y a pas lieu  
8           d'envisager des fois l'utilisation des pouvoirs du  
9           ministère, de coordination, de prendre des moyens,  
10          je veux pas dire coercitifs, mais des moyens,  
11          donner des directives aux corps de police: « Voici  
12          ce que vous devez faire dans telle situation. »?

13 **MME KATIA PETIT:**

14          Mais on le fait déjà.

15 **M. LOUIS MORNEAU:**

16          Bien, c'est ça, on le fait déjà mais, dans le fond,  
17          je pense que lorsqu'on a ces discussions-là avec la  
18          Sûreté du Québec, lorsqu'on parle d'un cas dans une  
19          région, bien, ça l'a de l'effet sur les autres  
20          régions aussi. La Sûreté couvre l'ensemble du  
21          territoire. Donc je pense que de ce côté-là, ça  
22          fait le travail pour ça. S'il y a des discussions  
23          à y avoir avec les corps de police autochtones, il  
24          y a des... il y a aussi possibilité de le faire.  
25          On est... on le fait, on le fait par le biais de

1 certains comités. Si on sent que pour une  
2 problématique spécifique, on ne traite pas dans un  
3 forum particulier, on va l'amener puis on va le  
4 travailler à ce moment-là.

5 **MME KATIA PETIT:**

6 Ce que je comprends aussi de votre question, c'est  
7 juste de dire: « S'il y a une problématique X, Y, Z  
8 qui est récurrente...

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 Hum, hum.

11 **MME KATIA PETIT:**

12 ... est-ce que vous pouvez demander aux corps de  
13 police de faire autrement? » La réponse c'est oui,  
14 via les directives que le sous-ministre associé...

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Hum, hum.

17 **MME KATIA PETIT:**

18 ... peut émettre et via... des fois, c'est des  
19 ajustements aussi dans les pratiques policières,  
20 là.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 Hum, hum.

23 **MME KATIA PETIT:**

24 Donc, tu sais, c'est pas toujours une directive en  
25 bonne et due forme mais il peut y avoir des



1           consignes qui sont données sous réserve,  
2           évidemment, de l'indépendance des corps de police,  
3           là, dans l'exercice de leurs fonctions. Mais il y  
4           a quand même... il peut y avoir effectivement des  
5           grands... des... je dirais des « grandes consignes  
6           », entre guillemets, qui sont données, là.

7   **M. LOUIS MORNEAU:**

8           C'est certain, là. Mais mon point était de dire  
9           lorsque des problématiques sont plus complexes ou  
10          on... des fois on fait des communications  
11          directement comme ça mais on a des discussions  
12          aussi. Puis des fois, là, on a besoin d'avoir ces  
13          forums-là pour échanger, pour trouver des fois même  
14          des meilleures pratiques. Et effectivement, des  
15          fois, là, c'est pas un communiqué que j'envoie qui  
16          va faire... qui est nécessaire mais c'est plus  
17          travailler en profondeur sur une pratique et on  
18          travaille là-dessus à ce moment-là.

19   **Me PAUL CRÉPEAU:**

20          Et peut-être juste... puis on terminera avec ça  
21          mais spécifiquement sur cette question-là où il est  
22          apparu qu'une plaignante a dû s'adresser finalement  
23          avec l'aide d'un avocat pour faire bouger des  
24          choses, pour qu'il y ait finalement une enquête.  
25          Est-ce qu'il y a eu une directive qui émane de

1           vous, monsieur Morneau...

2   **M. LOUIS MORNEAU:**

3           Hum, hum.

4   **Me PAUL CRÉPEAU:**

5           ... ou du ministère qui a été envoyée dans les  
6           corps de police leur disant: « Quand une plaignante  
7           se présente, même si c'est pas dans sa communauté,  
8           - et là, je pense à la Sûreté du Québec qui était à  
9           Sept-Îles - vous devez prendre la plainte et la  
10          traiter. » Est-ce qu'il y a eu une directive qui a  
11          été envoyée là-dessus?

12   **M. LOUIS MORNEAU:**

13          On n'a pas eu à faire cette directive-là parce  
14          qu'on a eu des discussions aussi avec la Sûreté  
15          puis eux-mêmes ont travaillé dans la direction.  
16          Mais au-delà de ça, en reprenant cet exemple-là, il  
17          y avait une plainte contre un policier. Donc là,  
18          le travail qui a été fait a été exposé aussi par  
19          madame Petit, là, avec le BEI. Ça, c'est un  
20          travail de fond. C'est un peu ce que j'avais en  
21          tête lorsque je vous dis des fois, on entend les  
22          problématiques, on en discute puis ça peut aboutir  
23          sur un processus, une procédure qui...

24   **Me PAUL CRÉPEAU:**

25          Une enquête à un moment donné?

1 **M. LOUIS MORNEAU:**

2 Pardon?

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Vous dites à une enquête, il y a eu une enquête du  
5 BEI?

6 **M. LOUIS MORNEAU:**

7 Non, non, non, non.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 O.K. O.K.

10 **M. LOUIS MORNEAU:**

11 Je veux pas dire qu'il y a eu une enquête mais ce  
12 que je veux dire, c'est que, là, on parle d'un cas  
13 où est-ce qu'il y a une plainte contre un policier  
14 finalement.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 O.K.

17 **M. LOUIS MORNEAU:**

18 Alors là, aujourd'hui, il y a un processus...

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 Oui.

21 **M. LOUIS MORNEAU:**

22 ... qui a été exposé.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 Pour bien comprendre ce processus, la nécessité du  
25 processus et les améliorations que ça a apportées

1           cette façon-là d'opérer, il faut aussi peut-être  
2           voir un petit peu ce qui s'est fait dans le passé  
3           puis je veux peut-être aborder d'abord la question  
4           de l'article 260 de la loi, les allégations contre  
5           un policier. On sait que c'est une obligation qui  
6           est un peu particulière dans notre droit canadien  
7           où un agent de la paix a l'obligation d'informer  
8           son directeur quand il a connaissance d'une  
9           infraction, je vais prendre le terme d'une  
10          infraction commise par un autre agent de la paix.  
11          Quel est... quel est le travail que le MSP fait à  
12          cet égard-là? Faites-vous la coordination de...  
13          allez-vous chercher cette information-là? Dites-  
14          nous ce que vous faites le MSP relativement à  
15          l'obligation de l'article 260.

16   **MME KATIA PETIT:**

17          Bien, écoutez, en fait on a le bout de ce  
18          processus-là au ministère. C'est-à-dire que 260  
19          prévoit l'obligation pour le policier de déclarer  
20          au directeur de police une infraction qui aurait  
21          été commise par un autre policier et dont ils ont  
22          connaissance ou sont témoins. Et nous, ce bout-là,  
23          c'est pas sous notre juridiction, ça, c'est sous la  
24          juridiction...

25   **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 Hum, hum.

2 **MME KATIA PETIT:**

3 ... du corps de police qui, si jamais il y a un  
4 défaut de faire ça, peut faire une enquête contre  
5 le policier en question et il y a même des  
6 dispositions pénales, là, qui sont prévues dans la  
7 Loi sur la police à cet égard-là. Nous, notre rôle  
8 comme ministère, c'est plus au niveau... c'est  
9 l'autre palier en haut. Donc nous, ce qu'on a  
10 comme ministère, c'est qu'on reçoit la plainte  
11 du... l'allégation criminelle du directeur. Donc  
12 oui, ils ont fait un suivi, il y a un long  
13 processus, il y a un processus qui est prévu dans  
14 la Loi sur la police puis peut-être que, Louis...

15 **M. LOUIS MORNEAU:**

16 Hum, hum.

17 **MME KATIA PETIT:**

18 ... puisque c'est chez vous que tu souhaites en  
19 parler.

20 **M. LOUIS MORNEAU:**

21 Bien sûr, bien sûr. Mais en fait, oui, on est dans  
22 ce bout-là du processus. On reçoit donc ces  
23 informations-là, on doit recevoir les informations  
24 des directeurs des corps de police. On fait une  
25 compilation, on fait un suivi de ça. Le directeur

1 du corps de police doit aussi nous faire un suivi  
2 régulier...

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Hum, hum.

5 **M. LOUIS MORNEAU:**

6 ... comme prévu dans la loi. Alors donc c'est ce  
7 qu'on fait.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 L'allégation du directeur, je pense c'est l'article  
10 264, si je me trompe pas.

11 **MME KATIA PETIT:**

12 C'est 286.

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 286, bon. Ça, c'est le suivi, c'est ce qui revient  
15 après au ministère.

16 **M. LOUIS MORNEAU:**

17 Oui.

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 Mais au début du processus, l'allégation au  
20 directeur à l'intérieur du Service de police...

21 **M. LOUIS MORNEAU:**

22 Hum, hum.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 ... je comprends que vous n'êtes pas informé et  
25 vous ne recevez pas... vous ne faites pas une

1 comptabilisation de cette information-là?

2 **M. LOUIS MORNEAU:**

3 Ce bout-là, l'origine de l'information, là, que le  
4 directeur du corps de police a, on n'a pas ce bout-  
5 là. On l'a à partir du directeur.

6 **MME KATIA PETIT:**

7 Conformément aux dispositions de la loi, là, c'est  
8 pas prévu non plus que le ministère exerce un rôle  
9 à cet égard-là, à l'égard de l'article 260, là.  
10 C'est pas prévu, c'est pas réfléchi comme ça le  
11 processus. Puis il peut y avoir d'autres sources à  
12 une allégation.

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 Hum, hum.

15 **MME KATIA PETIT:**

16 Donc, par exemple, ça peut venir d'une plainte d'un  
17 citoyen. C'est pas nécessairement une dénonciation  
18 d'un policier, là.

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 O.K. Si nous parlions maintenant un peu de Val-  
21 d'Or. Il y a une crise qui éclate...

22 **MME KATIA PETIT:**

23 Hum, hum.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 ... en 2015. On va employer cette expression-là,

1 la crise de Val-d'Or dont on prend connaissance.  
2 Peut-être d'une façon un peu générale nous dire  
3 comment le MSP a appris ça. Comment c'est arrivé  
4 chez vous?

5 **MME KATIA PETIT:**

6 Bien d'abord, c'est arrivé avant la crise de Val-  
7 d'Or chez nous.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Oui.

10 **MME KATIA PETIT:**

11 Puis il y a une espèce d'idée à l'effet qu'on  
12 n'avait rien fait avant que le fameux reportage  
13 d'enquête qui a en quelque sorte créé la crise ou  
14 exacerbé la crise, en tout cas, créé une situation  
15 préoccupante d'un point de vue du ministère. Donc  
16 là-dessus, je dois vous rassurer, nous, dès le mois  
17 de... je crois que c'est mai 2015, la ministre de  
18 la Sécurité publique de l'époque est en copie  
19 conforme d'une correspondance qui était écrite par  
20 Édith Cloutier du Centre Amitié Autochtone de Val-  
21 d'Or au ministère. Donc elle nous signalait des  
22 préoccupations en lien avec la conduite de  
23 policiers du poste de la MRC de La Vallée-de-l'Or.  
24 Donc nous on était en copie conforme de cette  
25 pièce-là qui était adressée en premier à la Sûreté



1 du Québec.

2           Donc nous, comme ministère, même si elle était  
3 adressée à la Sûreté du Québec, les allégations  
4 qu'elle contenait versus les obligations de la Loi  
5 sur la police et tout, c'est pas resté lettre  
6 morte. Donc tout de suite quand le cabinet de la  
7 ministre a reçu cette lettre-là, on l'a transférée  
8 au bureau de la sous-ministre... du sous-ministre  
9 en fait à l'époque, et ce qu'on a fait, c'est que  
10 nous on a demandé un topo, des informations à la  
11 Sûreté du Québec, donc qu'est-ce qu'il en est avec  
12 ça? Alors la Sûreté du Québec nous a répondu:  
13 « Écoutez, on est au courant, on nous a signalé des  
14 allégations. On a ouvert des enquêtes à l'interne,  
15 conformément au processus d'allégations  
16 criminelles. » Et nous, c'est un peu ce qu'on a  
17 répondu à Maître Cloutier dans le cadre d'une  
18 lettre qui a été signée, de mémoire c'est par la  
19 Directrice de cabinet de la ministre. Donc on a  
20 répondu: « Écoutez, on nous informe que vos  
21 allégations ont été prises en charge par la Sûreté  
22 conformément aux dispositions de la Loi sur la  
23 police. » Et la Sûreté du Québec a également  
24 fait... répondu à ses obligations. Donc les  
25 signalements, les allégations criminelles en vertu

1 de 286 de la Loi sur la police ont bel et bien été  
2 communiquées au ministère. Donc on a reçu des  
3 allégations criminelles concernant des... souvent,  
4 parfois le policier visé est inconnu, là, mais on a  
5 rentré quand même des... souvent ça arrive, là,  
6 donc on a reçu les allégations criminelles au  
7 ministère.

8 Donc à partir de ce moment-là, pour nous, c'est  
9 le processus habituel qui s'applique. Donc les  
10 corps de police ont une direction des enquêtes  
11 internes qui font les enquêtes, déposent  
12 obligatoirement le dossier au DPCP. Donc c'est  
13 prévu dans la Loi sur la police, ils ne peuvent pas  
14 fermer la plainte à leur niveau à moins d'avoir  
15 consulté un procureur qui confirme si c'est frivole  
16 ou sans fondement. Alors le processus est quand  
17 même assez paramétré, je vous dirais, au niveau de  
18 la Loi sur la police. Alors tout ça, ça l'a été  
19 fait en conformité avec ce qui existait.

20 Ensuite, évidemment, est survenu le reportage  
21 de l'émission « Enquête » et ce que c'est venu  
22 changer, c'est que ça l'a créé une crise de  
23 confiance parce que, bon, de façon générale, on le  
24 sait, puis plein de témoins sont venus le dire ici,  
25 la police qui enquête sur la police, les gens ont,

1 bon, certaines réserves, et caetera. Puis même si  
2 concrètement, au jour le jour, c'est un système  
3 qui... il y a des policiers, là, accusés à chaque  
4 année par des collègues policiers, là. C'est pas  
5 un système qui fonctionne pas, là, mais quand même,  
6 considérant la particularité des événements,  
7 l'ampleur que ça prenait puis surtout la crise de  
8 confiance que ça créait au niveau... au niveau, là,  
9 de la confiance de la population, la crédibilité  
10 des institutions, à ce moment-là il y a une série  
11 de mesures qui ont été prises tant à la demande de  
12 la Sûreté du Québec que des mesures qui relevaient  
13 plus du ministère. Donc il y a eu une première  
14 série d'annonces, puis là, je sais pas si vous  
15 voulez que je continue, là, mais parce que...

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 Bien je voudrais juste qu'on recule un brin parce  
18 que je pense qu'on va un peu vite quand vous dites:  
19 « Bon, l'émission 'Enquête' a créé une crise de  
20 confiance. » Est-ce qu'elle a créé une crise de  
21 confiance ou ça a révélé qu'il existait une crise  
22 de confiance depuis des années? En fait, c'est un  
23 jugement de valeur mais je veux dire, il semble que  
24 ce qu'on disait, on faisait référence au passé,  
25 qu'il y avait un problème de confiance entre les

1 communautés autochtones ou du moins certains  
2 autochtones et la police.

3 **MME KATIA PETIT:**

4 Ah! en fait, de façon générale, je vous dirais, il  
5 y a toujours eu certaines critiques en lien avec...  
6 puis c'est pour ça un peu que le Bureau des  
7 enquêtes indépendantes a été créé.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Hum.

10 **MME KATIA PETIT:**

11 Donc sincèrement, moi je suis pas en mesure de vous  
12 dire s'il existait vraiment une confiance  
13 spécifiquement à Val-d'Or. Nous, c'était jamais  
14 venu... moi, quand on a entendu, quand on a reçu la  
15 lettre, sincèrement, c'est la première fois qu'on  
16 entendait parler de la situation de Val-d'Or, en  
17 toute honnêteté, là, je veux dire. Puis je sais  
18 pas si auparavant il y avait dans la communauté de  
19 Val-d'Or ou dans les corps de police autochtones  
20 mais nous, on était... on n'avait pas ce son de  
21 cloche-là, là, je vous dirais, là.

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 Vous étiez pas informée qu'il y avait déjà des  
24 dénonciations du comportement policier datant  
25 d'avant 2015?

1 **MME KATIA PETIT:**

2 Bien c'est-à-dire qu'il y a eu au... le ministère  
3 reçoit toutes les allégations criminelles. Donc...

4 **Me PAUL CRÉPEAU:**

5 Je vais corriger ma question. Qu'il y avait déjà  
6 eu des dénonciations à la Sûreté du Québec du  
7 comportement des policiers avant 2015?

8 **MME KATIA PETIT:**

9 Bien c'est-à-dire qu'il y en a un peu partout. On  
10 en reçoit 300 par année, là. Donc là, il y a une  
11 réalité, là. Nous, comme ministère, on reçoit  
12 environ 300 allégations à l'égard de tout policier  
13 au Québec, incluant des autochtones. Alors est-ce  
14 qu'il y en avait déjà eu à Val-d'Or? C'est très  
15 possible. Comme il y en a ailleurs, là, donc il y  
16 a rien qui nous laissait démontrer, nous, une  
17 particularité en lien avec Val-d'Or.

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 O.K. Je fais référence spécifiquement au  
20 témoignage de monsieur Vicaire qui a témoigné ici,  
21 qui nous parle qu'en 2013, lui, il a informé son  
22 patron de la Sûreté qu'il y avait des allégations  
23 concernant un ou des policiers de la Sûreté du  
24 Québec avec des actes de violence à l'égard des  
25 femmes autochtones, en 2013. Est-ce que le

1           ministère a été informé de ça?

2   **MME KATIA PETIT:**

3           Bien, écoutez, il faudrait qu'on vérifie si ce cas-  
4           là on a reçu une allégation criminelle, là.

5           Sincèrement, on en reçoit 300 par année, donc on  
6           a... je peux pas vous dire en 2011, on a reçu telle  
7           allégation sur tel... sincèrement, je...

8   **Me PAUL CRÉPEAU:**

9           Hum, hum.

10   **MME KATIA PETIT:**

11           Sincèrement, puis est-ce que lui, qu'est-ce qui a  
12           été fait à la Sûreté du Québec avec cette  
13           allégation-là criminelle-là? C'est à la Sûreté du  
14           Québec de répondre parce que si ça l'a pas été  
15           signalé au ministère, c'est la responsabilité du  
16           corps de police. Donc moi je vous suggère, parce  
17           qu'on ne se prononcera pas sur ce cas-là,  
18           d'adresser...

19   **Me PAUL CRÉPEAU:**

20           Hum, hum.

21   **MME KATIA PETIT:**

22           ... vos questions à la Sûreté du Québec. C'est pas  
23           dans notre compétence, là.

24   **Me PAUL CRÉPEAU:**

25           Hum, hum. C'est correct. Mais ce qu'on voulait

1           savoir c'est si le ministère était informé d'un  
2           problème à Val-d'Or avant 2015, de problème où on  
3           alléguait pas nécessairement une allégation  
4           formelle au ministre au sens de l'article 286 mais  
5           les allégations de violence faite à des femmes  
6           autochtones?

7   **MME KATIA PETIT:**

8           Bien écoutez, sincèrement, si on avait été informés  
9           de ça, ça serait peut-être par une lettre.  
10          Sincèrement, non, là, à ma connaissance, ça fait  
11          quand même depuis 2011 que je suis... j'ai été  
12          Secrétaire générale du ministère longtemps, j'ai  
13          toujours été au bureau de la sous-ministre... du  
14          sous-ministre depuis 2011. Donc moi, ça me dit  
15          rien. Est-ce qu'on a... on aurait été informés  
16          d'une façon ou d'une autre? Sincèrement, pour moi,  
17          en tout cas, puis je pense...

18   **M. LOUIS MORNEAU:**

19          Moi, j'ai pas plus d'information que ça.

20   **Me PAUL CRÉPEAU:**

21          Vous... vous n'aviez pas ça.

22   **MME KATIA PETIT:**

23          Non.

24   **M. LOUIS MORNEAU:**

25          Non.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 O.K. Je reviens à cette information-là que vous  
3 recevez par la copie de la lettre qui est envoyée à  
4 la ministre, on parle au printemps, mai... mai  
5 2015. Est-ce qu'il y a eu une réflexion qui s'est  
6 faite au mois de mai 2015, on laisse ça à la  
7 Direction des normes professionnelles de la Sûreté  
8 qui va enquêter sur des policiers de Val-d'Or, du  
9 même corps de police ou bien si on n'envoie pas ça  
10 immédiatement à un autre corps de police? Puis on  
11 sait que le BEI n'est pas fonctionnel à ce moment-  
12 là.

13 **MME KATIA PETIT:**

14 Non, à cette époque-là, effectivement, le... le BEI  
15 est pas fonctionnel. Écoutez, à ce sujet-là, je  
16 vous dirais, on a réalisé, on a pris conscience  
17 d'une certaine lacune qu'on a corrigée depuis au  
18 niveau des allégations criminelles. C'est parce  
19 que ce qui est arrivé dans ce dossier-là, c'est  
20 que, oui, nous on a reçu une lettre et nous, on l'a  
21 traitée plus à un niveau, je dirais, Bureau du  
22 sous-ministre...

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 Hum, hum.

25 **MME KATIA PETIT:**



1           ... avec la Sûreté du Québec, on a répondu, bon,  
2           parce qu'on assure au Bureau du sous-ministre aussi  
3           le service des relations avec le citoyen, donc  
4           toute la déclaration de service au citoyen.

5   **Me PAUL CRÉPEAU:**

6           Hum, hum.

7   **MME KATIA PETIT:**

8           Donc ça s'est passé à notre niveau. Donc par la  
9           suite, la Sûreté du Québec nous a confirmé par  
10          écrit qu'elle, il y aurait des enquêtes ouvertes  
11          mais à ce moment-là ne savait pas encore combien  
12          d'allégations, là, parce qu'ils sont allés  
13          rencontrés... ils sont venus à Val-d'Or. Nous  
14          autres, dans le portrait qu'on nous a dressé, ils  
15          avaient entamé déjà les mesures d'enquête pour  
16          identifier les policiers, ils rencontrent des  
17          victimes, et caetera, ils rencontrent des  
18          plaignants. Donc ils se sont déplacés à Val-d'Or.  
19          Puis ça, je pense que vous pourrez voir un peu avec  
20          la Sûreté du Québec, là, spécifiquement ce qu'ils  
21          ont fait.

22   **Me PAUL CRÉPEAU:**

23          Hum, hum.

24   **MME KATIA PETIT:**

25          Mais de notre côté, nous, ça s'est passé comme ça.

1 Par la suite, les allégations criminelles...

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 Hum, hum.

4 **MME KATIA PETIT:**

5 ... ça, c'est... l'obligation est prévue au  
6 ministre mais vous savez, c'est délégué, là, dans  
7 la vraie vie, là. Donc la personne qui était  
8 responsable des allégations à l'époque, elle, elle  
9 les a reçues. Elle, elle n'est pas au courant  
10 nécessairement de la lettre, je vous dirais. Donc  
11 elle reçoit des allégations criminelles, un certain  
12 nombre, une dizaine ou 11 ou 14, là, j'ai plus le  
13 chiffre exact, donc qui rentrent au niveau du  
14 processus régulier, donc les formulaires. Donc ce  
15 qu'on a réalisé, c'est qu'on avait un problème au  
16 niveau du ministère sur l'identification de cas  
17 problématiques particuliers, c'est-à-dire qu'il y  
18 avait pas nécessairement de rétroaction claire,  
19 hein...

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 Hum, hum.

22 **MME KATIA PETIT:**

23 ... sur... pour informer les autorités de... bien  
24 là, on en reçoit 15 qui visent le même poste de  
25 police ou qui visent tel corps de police, là, ça

1 s'appliquait pas juste à la Sûreté du Québec, là, à  
2 n'importe où puis on n'avait pas beaucoup cette  
3 sensibilité-là. Donc de façon générale, les  
4 enquêtes étaient soit faites par les corps de  
5 police ou soit les directeurs eux-mêmes dans  
6 plusieurs cas. Un cas environ sur deux, de  
7 mémoire, là, d'allégations criminelles est  
8 transféré par le corps de police lui-même à un  
9 autre corps de police parce qu'il pense que c'est  
10 préférable pour l'enquête. Donc dans ce cas-là,  
11 sincèrement, au niveau des allégations criminelles,  
12 il y a pas eu de réflexion à savoir est-ce qu'on  
13 devrait utiliser notre pouvoir - parce que le  
14 ministre dispose aussi d'un pouvoir - pour demander  
15 le transfert de l'enquête? Donc à ce moment-là, on  
16 n'a pas eu ces réflexions-là, je vous dirais, puis  
17 chose qu'on a corrigée maintenant. Donc je vous  
18 dirais...

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 Hum, hum.

21 **MME KATIA PETIT:**

22 ... une situation un peu similaire arriver, je vous  
23 dis pas qu'on le transfèrerait puis je vous dis pas  
24 que la solution nécessairement dans ce dossier-là  
25 c'était de demander un transfert, bien quoiqu'on

1 l'a fait à terme, là. Mais je vous dirais que  
2 maintenant on serait plus sensibles et donc on  
3 aurait des discussions au moins avec le corps de  
4 police, chose qu'on n'a pas faite dans ce dossier-  
5 là. Ça, on doit l'admettre. Puis on a révisé  
6 depuis notre processus interne de gestion des  
7 allégations criminelles en conséquence de ça.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 O.K. Qu'est-ce que... avez-vous fait... je vous  
10 pose la question un peu en général, est-ce que vous  
11 avez fait une supervision... j'aime pas le terme,  
12 je sais que vous nous avez dit hier vous ne faites  
13 pas de supervision. Avez-vous quand même gardé un  
14 œil sur la nature des enquêtes faites par la  
15 Direction des normes professionnelles de la Sûreté  
16 du Québec? Compte tenu des allégations qui étaient  
17 faites et c'est encore la Sûreté qui enquêtait, des  
18 policiers de la Sûreté, avez-vous gardé un œil sur  
19 ces enquêtes-là?

20 **MME KATIA PETIT:**

21 Nous, on s'ingère d'aucune façon dans les enquêtes.  
22 Donc vous savez, ce qui est prévu, c'est les suivis  
23 au... dans la Loi sur la police, donc c'est un  
24 suivi aux 30 jours la première fois et aux 45  
25 jours. Donc il y avait un suivi qui était fait

1           systématiquement. Puis c'est pas aussi... puis  
2           c'est... ça, je tiens à le préciser, c'est pas  
3           parce qu'on a pris la décision à la demande du  
4           Directeur de la Sûreté du Québec de l'époque de  
5           transférer les enquêtes au SPVM qu'on pense  
6           nécessairement, là, que les enquêtes, qu'on  
7           n'aurait pas pu arriver... tu sais, que la Sûreté  
8           du Québec était pas en mesure de les faire, c'est-  
9           à-dire qu'on en fait souvent des cas complexes.  
10          Là, je pense que c'est plus le contexte qui est  
11          particulier. Mais vous savez, les directions des  
12          normes professionnelles des corps de police, on a  
13          quand même confiance en le système où ils enquêtent  
14          adéquatement les dossiers, là, règle générale.  
15          Puis on a... ça, c'est une particularité qui a été  
16          portée à notre connaissance...

17       **Me PAUL CRÉPEAU:**

18           Hum, hum.

19       **MME KATIA PETIT:**

20           ... dans le dossier Val-d'Or avec tout ce qui  
21           entourait ça, qui a nécessité des mesures  
22           additionnelles. Mais quand même, on prend pas pour  
23           acquis que c'est... que les corps de police ne font  
24           pas leur travail, là. On pense qu'ils le font de  
25           façon sérieuse et adéquate, là.

1 **M. LOUIS MORNEAU:**

2 Peut-être un petit complément. Je reviendrais  
3 juste sur le point, là, de notre ajustement, de  
4 notre façon de faire dans le suivi des allégations,  
5 renforcement qu'on a fait, là. Il y a ça, il y a  
6 donc un suivi plus systématique, régulier,  
7 structuré des situations mais aussi on a un  
8 renforcement qu'on a fait au niveau d'une table sur  
9 le traitement des allégations criminelles, là.  
10 Donc il y a des corps... il y a plusieurs corps de  
11 police bien entendu qui traitent de ces questions-  
12 là, là. Il y a une table sur les normes  
13 professionnelles et on a renforcé notre présence  
14 là-dessus pour échanger encore de ce côté-là.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Je reviens toujours un peu sur le rôle du MSP face  
17 à ces enquêtes-là. Je veux pas rentrer... les  
18 questions seront posées aux corps de police  
19 concernés mais...

20 **M. LOUIS MORNEAU:**

21 Hum, hum.

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 ... sur le rôle du MSP et de... hier, on se disait,  
24 vous faites de la coordination, vous ne vous  
25 ingérez pas, c'est certainement pas le rôle du MSP.

1 Mais je vous demande un rôle de surveillance, puis  
2 je revois dans la loi l'article 307, la Loi de  
3 police:

4 « Le ministre conseille et surveille les  
5 autorités locales ou régionales dans la  
6 mise en œuvre des mesures visées par la  
7 présente loi. Il vérifie l'efficacité  
8 des services de police qu'elles  
9 fournissent. »

10 **MME KATIA PETIT:**

11 Hum, hum.

12 **Me PAUL CRÉPEAU:**

13 Vous avez pas un pouvoir de surveillance, de  
14 regarder, de poser des questions...

15 **M. LOUIS MORNEAU:**

16 Hum, hum.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 ... d'émettre des directives, là, d'être directif  
19 dans les corps de police? Parce que ce qu'on  
20 entend depuis hier, vous discutez avec eux de  
21 problèmes mais des fois, est-ce qu'il y a... est-ce  
22 qu'il y a lieu d'aller plus loin, de surveiller et  
23 de diriger?

24 **MME KATIA PETIT:**

25 Mais c'est fait également.

1 **M. LOUIS MORNEAU:**

2 C'est ça. Hum, hum.

3 **MME KATIA PETIT:**

4 Puis c'est fait de différentes façons parce que je  
5 vous dirais, on pourrait à la limite, via  
6 l'inspection, aller...

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Oui.

9 **MME KATIA PETIT:**

10 ... aller inspecter la façon dont les corps de  
11 police gèrent ou appliquent ces dispositions-là de  
12 la Loi sur la police. Donc c'est quelque chose  
13 qu'on pourrait faire en inspection. Donc c'est  
14 faux de... on dit qu'on coordonne et qu'on discute  
15 des fois mais on prend aussi des mesures. Dans  
16 Val-d'Or, il y en a eu plein de mesures y compris  
17 une observatrice indépendante...

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 Oui. Hum, hum.

20 **MME KATIA PETIT:**

21 ... qui est une mesure qui a été mise en place par  
22 le ministère. Donc on peut agir dans certains cas  
23 et on agit et on en émet des directives.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 Oui.



1 **MME KATIA PETIT:**

2 Notamment, je pense à la Commission Chamberland...

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Hum, hum.

5 **MME KATIA PETIT:**

6 ... donc il y avait un certain nombre de... de  
7 recommandations dans cette Commission d'enquête-là.  
8 Et vous savez, nous, comme ministère, on en a  
9 émises, là, plusieurs directives aux corps de  
10 police pour dire: « Bien, dans tel dossier, vous  
11 devriez faire ça de telle façon. » Mais le  
12 processus d'allégations criminelles est clairement  
13 prévu dans la loi. Il y a pas beaucoup de  
14 directives à émettre à part des transferts. Donc  
15 vous le savez, on l'a exercé ce... ce pouvoir-là  
16 parce que maintenant, non seulement on avait décidé  
17 qu'ils étaient transférés systématiquement au SPVM,  
18 par la suite, on a pris une autre décision. Donc  
19 considérant la volonté d'élargir le mandat du  
20 Bureau des enquêtes indépendantes pour traiter des  
21 allégations de nature sexuelle, on a aussi forcé le  
22 transfert de toutes les allégations criminelles de  
23 nature sexuelle au Bureau des enquêtes  
24 indépendantes, donc en utilisant le pouvoir du  
25 ministre qui est le pouvoir prévu à l'article, de

1           mémoire, c'est 289. Donc je dis ça, en tout cas...

2   **Me PAUL CRÉPEAU:**

3           Hum... hum.

4   **MME KATIA PETIT:**

5           ... mais peu importe. Donc on a transféré de façon  
6           systématique en utilisant le pouvoir du ministre à  
7           cet effet-là. Maintenant, on les a tous transférés  
8           les autochtones. Donc ça, c'est des directives  
9           qu'on émet, là.

10   **Me PAUL CRÉPEAU:**

11          Hum, hum.

12   **MME KATIA PETIT:**

13          Donc il serait faux de dire que le ministère  
14          n'assume pas son rôle de... de directives, il fait  
15          juste discuter. C'est pas notre propos. Ce qu'on  
16          dit, c'est que chaque situation a ses... comment je  
17          vous dirais? Chaque situation a ses particularités  
18          puis parfois, c'est pas notre rôle puis d'autres  
19          fois, c'est clairement notre rôle. Et en matière  
20          d'allégations criminelles, clairement on a un rôle,  
21          le ministère avec des pouvoirs précis dans la loi.

22   **Me PAUL CRÉPEAU:**

23          C'est ça. Alors des fois c'est pas votre rôle  
24          de... de prendre ou de... de prendre des  
25          directives, et d'autres fois, vous dites c'est

1           votre rôle. Bon. Dans le cas des allégations, ça  
2           va bien, il y a des dispositions dans la loi.  
3           C'est parce qu'hier on a parlé de l'accompagnement  
4           des victimes...

5   **MME KATIA PETIT:**

6           Hum, hum.

7   **Me PAUL CRÉPEAU:**

8           ... contact avec les victimes, l'information.  
9           Alors c'est un des thèmes où vous dites: « Bien on  
10          n'émet pas de directives, on discute avec  
11          les... »...

12  **MME KATIA PETIT:**

13          Je m'excuse, je veux quand même rectifier. C'est  
14          pas ça qu'on a dit par rapport aux victimes, là.

15  **Me PAUL CRÉPEAU:**

16          Je résumais.

17  **MME KATIA PETIT:**

18          Oui, parce que... parce qu'on a dit quand même...

19  **Me PAUL CRÉPEAU:**

20          Corrigez-moi.

21  **MME KATIA PETIT:**

22          ... qu'on émettait des pratiques policières...

23  **Me PAUL CRÉPEAU:**

24          Oui.

25  **MME KATIA PETIT:**

1           ... qui prévoyaient des dispositions claires sur  
2           l'interface entre la police et la victime, donc  
3           comment ça devrait se faire sur tous les sujets-  
4           clés. Donc les infractions de nature sexuelle, la  
5           violence conjugale, donc on émet des pratiques  
6           claires qui sont vérifiées par, entre autres,  
7           l'inspection sur la façon dont ça devrait se faire.  
8           Ce que je disais, c'était que c'était pas notre  
9           rôle de dire à la police, à part de... de rappeler  
10          ses obligations d'informations aux victimes, de  
11          dire comment ça devrait se faire dans le détail et  
12          tout. C'est ça qu'on a dit mais je veux juste le  
13          préciser.

14   **Me PAUL CRÉPEAU:**

15           O.K. Les éléments de preuve, les dossiers  
16           d'enquête qui ont été révélés, les enquêtes du SPVM  
17           en fait portaient sur la commission ou non d'actes  
18           criminels.

19   **MME KATIA PETIT:**

20           Hum, hum.

21   **Me PAUL CRÉPEAU:**

22           Ça a déjà été précisé dans le mandat du SPVM, ils  
23           ont bien pris soin de préciser, Maître Lafontaine  
24           aussi a précisé qu'ils n'étaient pas là pour  
25           enquêter sur des comportements problématiques qui

1 ne constituaient pas des actes criminels. D'autre  
2 part, la preuve a révélé ce qui semble être des  
3 comportements problématiques: abus de pouvoir, des  
4 manques de respect envers des gens qui étaient en  
5 détention, des personnes en situation vulnérable.  
6 Plusieurs de ces comportements-là ont été révélés  
7 ici devant la Commission. C'était pas le rôle du  
8 SPVM, alors ils ont fermé ces dossiers-là. Le DPCP  
9 ne porte pas d'accusations, il y a pas de crimes à  
10 proprement dits.

11 **M. LOUIS MORNEAU:**

12 Hum, hum.

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 Il y a quand même des... plusieurs comportements,  
15 je vais les appeler, répréhensibles, si vous...

16 **M. LOUIS MORNEAU:**

17 Bon.

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 ... me permettez l'expression, qui ont été révélés.  
20 Qu'est-ce que le ministère de la Sécurité publique,  
21 qui est là pour superviser, coordonner l'action  
22 policière, qu'est-ce qu'il fait face à ces  
23 dévoilements-là qui ont été faits ici?

24 **MME KATIA PETIT:**

25 Mais, écoutez, au-delà du système d'allégations

1           criminelles, il y a un ensemble d'autres  
2           dispositions dans la Loi sur la police qui  
3           s'appliquent, donc la déontologie policière et la  
4           discipline interne. Donc on pourrait dire que  
5           l'encadrement de la fonction policière est assez  
6           complet. Je vous dirais il y a plus beaucoup de  
7           choses qu'on pourrait ajouter, je pense qu'il y a  
8           différents niveaux puis la façon dont ça  
9           fonctionne, c'est quand c'est un acte qui est une  
10          dérogation potentielle au Code de déontologie  
11          policière, à ce moment-là, une fois l'allégation  
12          criminelle terminée, règle générale, si le  
13          Commissaire a une plainte, il va pouvoir enquêter  
14          sur le dossier. Puis même les corps de police  
15          souvent... un même événement souvent a trois  
16          paliers d'examens...

17   **Me PAUL CRÉPEAU:**

18           Hum, hum. Disciplinaires, déontologiques,  
19           criminels.

20   **MME KATIA PETIT:**

21           ... disciplinaires, déontologiques, criminels.  
22           Donc il y a beaucoup d'étapes de contrôle, tu sais,  
23           sur les événements. Donc nous, c'est déjà  
24           clairement prévu dans la Loi sur la police. Donc  
25           nous, je vous dirais, ça on n'a pas de rôle

1 spécifique à jouer à part de s'assurer que ces  
2 dispositions-là sont, bon, jusqu'à un certain point  
3 appliquées. Puis on sait que dans certains cas, le  
4 Commissaire à la déontologie policière a fait état,  
5 là, qu'il y avait eu certains enjeux puis nous, on  
6 a eu des discussions avec le Commissaire parce que,  
7 comme je vous dis, même si c'est pas nous, on est  
8 quand même préoccupés par ça. Donc j'ai  
9 personnellement parlé à Maître Dahl qui m'a dit:  
10 « Oui, effectivement, on a eu des problèmes de  
11 communication, entre autres, avec le Service de  
12 Police de la Ville de Montréal sur certains... sur  
13 certains dossiers. Je suis en lien avec eux. On  
14 est en train de regarder ça. » Donc c'est le genre  
15 de chose qu'on va faire. Mais les dispositions ou  
16 les recours, contrairement à d'autre chose où c'est  
17 plus prévu dans les pratiques, l'encadrement de la  
18 fonction policière est clairement prévu dans la Loi  
19 sur la police à tous les paliers.

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 O.K. Et sur la question, en fait, parce que le  
22 Commissaire nous en a parlé, les... beaucoup de  
23 témoins nous en ont parlé, le délai de prescription  
24 qui est relativement court qui semble fermer la  
25 porte ou bloquer l'accès au Commissaire. Est-ce

1           que c'est une chose sur laquelle le ministère s'est  
2           penché ou va se pencher? Parce que vous êtes  
3           responsable, là, tu sais.

4   **MME KATIA PETIT:**

5           Oui, bien la Loi sur la police, effectivement,  
6           allonger, par exemple, le délai de prescription, ça  
7           demanderait des modifications législatives.

8   **Me PAUL CRÉPEAU:**

9           O.K.

10 **MME KATIA PETIT:**

11          Donc évidemment, on peut pas nécessairement  
12          s'engager au nom du législateur. Ça doit passer  
13          toutes les étapes. Est-ce que ça sera regardé?  
14          Très certainement. On pourra examiner les enjeux  
15          en collaboration avec le Commissaire et les corps  
16          de police et voir ce qui est possible de faire en  
17          cette matière-là. À l'heure actuelle, on n'a pas  
18          travaillé là-dessus, là, c'est un élément qui est  
19          sorti de façon assez récente, si je me rappelle  
20          bien, là, dans les travaux de la Commission. C'est  
21          récemment qu'on a porté cet élément-là à notre  
22          attention. Donc j'imagine... c'est sûr qu'on va  
23          examiner la question, là, dans une série de... vous  
24          savez, on a aussi d'autres recommandations.

25 **M. LOUIS MORNEAU:**



1 C'est ça.

2 **MME KATIA PETIT:**

3 ... qui concernant la Loi sur la police.

4 **M. LOUIS MORNEAU:**

5 Hum, hum. Bien oui, tout à fait. Puis justement  
6 on est en travail pour évaluer différentes  
7 modifications éventuellement à proposer sur la Loi  
8 sur la police pour différents aspects comme faisait  
9 remarquer ma collègue, suite à la Commission  
10 Chamberland et aussi le rapport de Maître Bouchard,  
11 là. Alors on a différents aspects qui sont sur la  
12 table et donc du travail se fait et puis celui-là,  
13 la table est ouverte pour regarder différentes  
14 choses, effectivement.

15 **Me ARIANNE MARTEL:**

16 Je vais prendre la relève. J'aborderais peut-être  
17 trois questions, petites questions avant la pause.  
18 La première concerne en fait les inquiétudes qui  
19 ont été manifestées par les corps de police  
20 concernant la légalisation du cannabis.

21 **M. LOUIS MORNEAU:**

22 Hum, hum.

23 **Me ARIANNE MARTEL:**

24 Demain, le cannabis sera légal. On sait que dans  
25 certains corps... ça augmente un peu les défis au

1           niveau du contrôle qui va être fait par les corps  
2           de police.

3   **M. LOUIS MORNEAU:**

4           Hum, hum.

5   **Me ARIANNE MARTEL:**

6           On sait que certains corps de police autochtones  
7           ont déjà de la difficulté peut-être avec le  
8           contrôle de l'alcool, il y a pas nécessairement des  
9           alcootests approuvés dans toutes les communautés.  
10          Comment vous allez gérer ce problème-là?

11   **M. LOUIS MORNEAU:**

12          Bien, regardez, c'est sûr que c'est un défi, là,  
13          pour tout le monde, hein, la question de la  
14          légalisation du cannabis. On le sait, on subit en  
15          quelque... en quelque sorte cette décision-là et  
16          on... il y a eu beaucoup de travaux de faits pour  
17          se préparer, pour aider à la préparation des corps  
18          de police en général. Et un élément qui... qui est  
19          pertinent, je crois, c'est toute la question de la  
20          formation. On a travaillé fort avec les corps de  
21          police incluant les corps de police autochtones et  
22          l'École nationale de police pour préparer un  
23          programme de formation spécifique, étalé sur  
24          plusieurs années sur différents aspects de la  
25          formation, à partir de la formation de base sur le

1           nouveau cadre légal en passant par des... des mises  
2           à jour ou encore des nouvelles formations sur les  
3           épreuves de coordination de mouvements, hein, la  
4           première étape, là, de vérification, là, de  
5           vérifier s'il y a conduite avec facultés affaiblies  
6           par la drogue, entre autres.

7           Donc... et aussi éventuellement d'arriver...  
8           bien en fait, on a prévu d'augmenter aussi les  
9           formations accessibles pour les agents évaluateurs  
10          de drogues. Il y a eu des échanges là-dessus et  
11          incluant l'Association des directeurs des corps de  
12          police autochtones, il y a eu une bonne  
13          participation puis... donc on a un programme de  
14          formation, comme je vous disais, sur cinq ans, sur,  
15          je pense, cinq ou six volets. Et dans cette  
16          séquence-là, il y a aussi un élément important, le  
17          financement de la formation. Donc de ce côté-là,  
18          spécifiquement, il y a deux sources de financement:  
19          curieusement, il y a une source fédérale et il y a  
20          une source provinciale mais blague à part, il y a  
21          donc eu un montage financier de fait pour toute la  
22          question de la formation.

23          Mais je peux vous dire une chose, c'est qu'il  
24          y a vraiment une part de formation qui est  
25          importante aussi pour les corps de police

1 autochtones, ils font partie du programme comme  
2 tel. Alors on est allé chercher le financement du  
3 côté du Conseil du Trésor, de notre côté, suite à  
4 l'adoption de notre loi québécoise, et du côté  
5 fédéral, on a eu confirmation du montant. Donc ça  
6 a débuté, là, les formations et ça se passe en  
7 anglais aussi, ok.

8 **Me ARIANNE MARTEL:**

9 Parfait. Bien, merci beaucoup. Je vous amène  
10 aussi sur le problème de la répartition des appels.  
11 C'est pas toutes les communautés autochtones qui  
12 ont un système de répartition des appels. Donc  
13 dans certaines communautés, pour appeler la police,  
14 il faut composer un numéro à dix chiffres.  
15 Pourquoi est-ce que c'est pas le MSP qui s'occupe  
16 de la gestion de ça?

17 **M. LOUIS MORNEAU:**

18 De la répartition des appels?

19 **Me ARIANNE MARTEL:**

20 Bien en fait de gérer...

21 **M. LOUIS MORNEAU:**

22 Oui.

23 **Me ARIANNE MARTEL:**

24 ... de s'assurer que chaque communauté, chaque  
25 corps de police autochtone a un système, en fait a

1 accès au 911?

2 **M. LOUIS MORNEAU:**

3 Bien là encore, on est encore dans la même réponse  
4 globale que la gestion du corps de police fait  
5 partie, là, du Conseil de bande. Par contre, on  
6 est encore une fois en facilitation sur différents  
7 aspects. Il y a des communautés, il y a des corps  
8 de police autochtones qui... qu'ils ont... qui ont  
9 des ententes avec des services 911. Il y a des  
10 approbations à faire là-dedans, que l'on donne.  
11 Donc il y a un accompagnement. Je me souviens,  
12 entre autres, d'une situation où est-ce que pour  
13 améliorer justement cette capacité-là, on a mis en  
14 contact les bonnes personnes pour justement qu'ils  
15 puissent obtenir un service approprié, là, avec  
16 quelqu'un qui offre ce service en question. Donc  
17 on est encore en accompagnement là-dessus. Il y a  
18 le... ça fait partie du financement de base aussi  
19 de la gestion du corps de police.

20 **Me ARIANNE MARTEL:**

21 Puis finalement, juste un arrêt sur le problème...  
22 en fait, il y a certains corps de police qui  
23 utilisent des systèmes d'astreinte pour  
24 fonctionner. Donc ce qui veut dire en fait que  
25 pendant la journée, il y a des policiers qui sont

1 en fonction, la nuit, ils doivent répondre à des  
2 appels quand même parce qu'il y a un manque de  
3 policiers dans certaines communautés. Comme...  
4 est-ce que ce type de fonctionnement de corps de  
5 police-là, c'est quelque chose que le ministère de  
6 la Sécurité publique approuve? Puis est-ce que ça  
7 l'inquiète?

8 **M. LOUIS MORNEAU:**

9 Ça, ça a fait partie des discussions aussi dans...  
10 dans nos négociations, dans le financement, dans la  
11 bonification du financement. Là, encore, il a été  
12 question des besoins qui nous sont exprimés et de  
13 ce côté-là il y a eu des bonifications pour  
14 certains cas. C'est une question qui est large,  
15 là. Donc il faut être adapté selon les besoins  
16 puis aussi la capacité. Donc je vous dirais qu'il  
17 y a pas de position claire là-dessus, là, mais il  
18 faut qu'ils soient en mesure de... il faut que les  
19 communautés soient mesure, effectivement, d'offrir  
20 le service et là, il y a des situations qui sont  
21 différentes d'un corps à l'autre, d'un corps de  
22 police là l'autre.

23 **Me ARIANNE MARTEL:**

24 Merci. Je pourrais peut-être...

25 **LE COMMISSAIRE:**

1           Alors on prend une quinzaine de minutes?

2   **Me ARIANNE MARTEL :**

3           Exactement. Merci.

4   **LE COMMISSAIRE :**

5           Très bien.

6   SUSPENSION

7   -----

8   REPRISE

9   **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

10          La Commission reprend.

11   **LE COMMISSAIRE :**

12          Alors, bonjour de nouveau. Alors on poursuit avec  
13          nos témoins?

14   **Me PAUL CRÉPEAU :**

15          Oui.

16   **LE COMMISSAIRE :**

17          Un sujet très intéressant.

18   **Me PAUL CRÉPEAU :**

19          Oui, et on...

20   **LE COMMISSAIRE :**

21          Qui vous a occupé à quelques reprises, depuis les  
22          travaux de la Commission, et on a des réponses à nos  
23          questions. Alors, c'est intéressant. Je vous  
24          laisse aller.

25   **Me PAUL CRÉPEAU :**

1 Et juste, avant de reprendre avec un peu  
2 d'interrogatoire, une pièce qu'on a fait envoyer aux  
3 participants, Monsieur le commissaire: il s'agit  
4 d'une lettre qui vous a été adressée à titre de  
5 commissaire à la Commission le 29 mars dernier par  
6 madame Liette L'arrivée, qui est là sous ministre en  
7 titre au ministère de la Sécurité publique, qui  
8 était une indication de la position du MSP. Alors,  
9 il y a lieu maintenant étant donné que cette lettre-  
10 là vous a été envoyée à titre de commissaire, de la  
11 produire sous la cote P-921. Elle a été distribuée  
12 aux parties, elle sera disponible sur le site  
13 public. C'était en réponse à votre appel à l'action  
14 relativement au financement des corps de police, un  
15 thème qu'on va maintenant aborder dans les  
16 prochaines minutes. Alors il y avait lieu  
17 d'indiquer, tout de même, que cette lettre-là vous a  
18 été envoyée. Alors...

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Hum, hum.

21 **Me PAUL CRÉPEAU :**

22 C'est déposé. Je vais laisser ma collègue continuer  
23 sur des questions qui -- où on aborde maintenant des  
24 questions d'argent, d'infrastructures et de  
25 financement.

26



1 **SUITE DU TÉMOIGNAGE**

2 **Me ARIANNE MARTEL :**

3       Donc, avant la pause, on a abordé la question des  
4       systèmes d'astreinte dans les corps de police  
5       autochtones.

6               Maintenant, j'aimerais vous parler, dans la  
7       même veine, on a le Eeyou Eenou Police Force qui a  
8       témoigné en audience à la Commission. Il nous a  
9       parlé d'un problème : parfois, il y avait -- c'était  
10      au niveau du gardiennage des prisonniers, en fait.  
11      Lorsque -- oui, lorsque le corps de police arrête  
12      une personne, bon, elle est incarcérée dans le poste  
13      de police. Lorsqu'il manque de personnel dans le  
14      corps de police, bon, bien, disons qu'il y a deux  
15      policiers au corps de police, ils doivent répondre à  
16      un appel d'urgence, parfois le Eeyou Eenou Police  
17      Force, pardon, nous a parlé du fait que c'était  
18      nécessaire de laisser le prisonnier seul en prison,  
19      en cellule, parce qu'il devait répondre à un appel  
20      d'urgence qui nécessitait la présence de deux  
21      policiers.

22               C'est pas la seule fois qu'on a entendu ce  
23      genre de situation. C'est assez répertorié. Est-ce  
24      que ça serait possible, en fait, que le ministère de  
25      la Sécurité publique s'intéresse au problème, puis

1           mettre en place des mesures pour que ces situations-  
2           là ne se reproduisent pas?

3 **M. LOUIS MORNEAU :**

4           O.K. Bien, regardez, de façon générale, globale, on  
5           a des discussions avec le... voyons, la nation crie  
6           et le corps de police Eeyou Eenou. Il y a plusieurs  
7           sujets qui nous ont été amenés sur la table.

8           Parmi ces sujets-là, on en a différents. On  
9           en a eu, par exemple -- c'est peut-être pas  
10          directement sur ça, bien entendu, mais il y en a un  
11          qui me vient à l'esprit: l'immatriculation des armes  
12          à feu. Ça, c'est un sujet. On a eu aussi le sujet  
13          d'autoriser éventuellement, les constables spéciaux  
14          pour la sécurité lors de la cour itinérante, des  
15          constables par le corps de police Eeyou Eenou. On a  
16          eu des discussions là-dessus, on a eu des  
17          discussions sur plusieurs choses.

18          Celui-là, ils ne nous l'ont pas amené sur la  
19          table comme tel. Alors, on travaille sur les sujets  
20          qu'ils nous ont amenés sur ce côté-là.

21          Ça, c'est particulier. On est -- dans nos  
22          discussions, moi, je suis bien ouvert à ce que  
23          justement, on regarde ça avec eux, qu'est-ce qu'il y  
24          a à faire là-dedans, mais j'ai rien de particulier  
25          de ce côté-là qui m'a été signalé directement.

1 **Me ARIANNE MARTEL :**

2 C'est un problème qui est assez généralisé, il y a  
3 pas juste le Eeyou Innu Police Force qui nous en a  
4 parlé.

5 **M. LOUIS MORNEAU :**

6 Oui.

7 **Me ARIANNE MARTEL :**

8 Le Kativik Regional Police Force aussi nous en a  
9 parlé.

10 **M. LOUIS MORNEAU :**

11 Hum, hum.

12 **Me ARIANNE MARTEL :**

13 Jean Picard de Lac-Simon nous en a parlé. C'est des  
14 problèmes qui existent, qui sont répertoriés à la  
15 grandeur de la province...

16 **M. LOUIS MORNEAU :**

17 Oui.

18 **Me ARIANNE MARTEL :**

19 ... qui sont graves.

20 **M. LOUIS MORNEAU :**

21 Bien... O.K.

22 **Me ARIANNE MARTEL :**

23 Le fait de laisser un prisonnier seul en cellule  
24 alors qu'on répond...

25 **M. LOUIS MORNEAU :**

1 Hum, hum.

2 **Me ARIANNE MARTEL :**

3 Puis là, le policier, dans cette situation-là, est  
4 confronté à une situation assez difficile : il doit  
5 soit répondre à un appel d'urgence, mettre en péril  
6 la sécurité des policiers en répondant tout seul à  
7 l'appel d'urgence -- parfois, c'est justement des  
8 appels qui nécessitent la présence de deux  
9 policiers -- ou bien laisser quelqu'un...

10 **M. LOUIS MORNEAU :**

11 Oui.

12 **Me ARIANNE MARTEL :**

13 ... de cette façon-là, laisser quelqu'un en prison.  
14 Donc...

15 **M. LOUIS MORNEAU :**

16 Bien, ma réponse à ça c'est vraiment : ça se trouve  
17 dans le financement qu'on a discuté, qu'on a négocié  
18 avec les corps de police. Il y a eu une  
19 augmentation du niveau de financement et là ça fait  
20 partie des moyens qui sont donnés, qui vont  
21 contribuer à aider à régler ses problèmes-là pour le  
22 corps de police.

23 Parce que, dans le fond, encore une fois, avec  
24 les moyens financiers, bien là, ils sont capables  
25 d'aménager des problématiques comme ça.

1 **Me ARIANNE MARTEL :**

2       Puis, ça, c'est un problème d'argent, oui. Dans  
3       d'autres situations, c'est que, en fait, la  
4       communauté ne trouve pas de personne pour effectuer  
5       le gardiennage. En fait, il y a personne qui veut  
6       garder les détenus qui, fort probablement -- bien,  
7       les personnes se connaissent dans la communauté, ils  
8       ont pas nécessairement envie de jouer ce rôle-là, de  
9       garder les gens en prison. Est-ce que le MSP  
10      pourrait fournir de l'aide à ce niveau-là?

11 **M. LOUIS MORNEAU :**

12      Bien, c'est parce que, en quelque part, s'il y a un  
13      problème de pénurie de main-d'œuvre ou encore  
14      d'accessibilité de personnes, là, il faut se dire  
15      une -- les choses : c'est qu'on sera peut-être... on  
16      sera peut-être plus capables d'aller chercher  
17      quelqu'un qu'il n'y a pas de disponible. Alors,  
18      quelle sorte de moyens qu'on peut... qui peuvent  
19      être mis en place pour faciliter ou intéresser des  
20      gens?

21           Bon, effectivement, il y a pas juste la  
22      question de financement. Mais nous, on est vraiment  
23      dans le bout de ce financement-là. On peut peut-  
24      être accompagner, mais la gestion, l'embauche des  
25      employés, ça relève des corps de police, ça relève

1 de leur gestion. C'est des défis de gestion. Nous-  
2 mêmes, on a des défis aussi de ce côté-là à  
3 différents endroits au Québec. Et il y a pas de  
4 solution miracle.

5 **Me ARIANNE MARTEL :**

6 Je voulais...

7 **M. LOUIS MORNEAU :**

8 De ce côté-là.

9 **Me ARIANNE MARTEL :**

10 Oui. Je comprends qu'il y a pas de solution miracle  
11 mais quelle est celle que le ministère de la  
12 Sécurité publique propose dans ces cas-là pour  
13 éviter de laisser les gens seuls en prison?

14 **M. LOUIS MORNEAU :**

15 Bien...

16 **Me ARIANNE MARTEL :**

17 En « cellule », pardon.

18 **M. LOUIS MORNEAU :**

19 Là, premièrement, je comprends de -- parce que j'ai  
20 pas... Je suis pas vraiment, tu sais, je peux pas  
21 vous parler spécifiquement de ça comme tel, parce  
22 que, bon, vous dites qu'il y a des cas, mais je  
23 crois pas que c'est généralisé non plus. Il peut y  
24 arriver, peut-être, des situations comme vous dites.  
25 Mais là, de ce côté-là, on est vraiment encore dans

1 la gestion du corps de police et des moyens, les  
2 moyens sont à prendre par les corps de police comme  
3 tels.

4 Alors, nous, on n'a pas été interpellés  
5 spécifiquement là-dessus. Notre réponse plus  
6 globale : avec le financement.

7 Je vous répète, par exemple, dans le cas du  
8 corps de police Eeyou Eenou, les dossiers qui nous  
9 ont interpellés spécifiquement sur une table de  
10 discussion, ça, c'est pas là-dedans. Il y a la  
11 formation dont on a parlé hier, évidemment. Est-ce  
12 que...

13 Et, bon, on est prêts à voir quelles sortes  
14 d'aménagement peuvent être faits mais, en même  
15 temps, ça relève de leur compétence.

16 **Me ARIANNE MARTEL :**

17 C'est un -- oui, je comprends, ça relève de leur  
18 compétence, mais dans son rôle de surveillance, le  
19 ministère de la Sécurité publique pourrait-il  
20 s'intéresser à la question? Voir, ça arrive à quel  
21 endroit, en fait, dans quel corps de police, puis  
22 cibler la problématique auprès des corps de police,  
23 aller de l'avant auprès des corps de police?

24 **M. LOUIS MORNEAU :**

25 Il est certain que -- là, vous me dites, vous me

1 racontez ces cas-là. C'est vrai que ça... Quand je  
2 l'écoute, comme ça, oui, c'est intéressant : il faut  
3 qu'on s'intéresse à ça. Mais là, maintenant,  
4 question de s'intéresser, on a... J'ai pas le  
5 détail comme je vous dis là. Mais c'est dans nos  
6 relations qu'on a avec tous ces corps de police-là.  
7 On les a, les relations. On en a discuté plusieurs  
8 fois, on les a rencontrés pour les négociations des  
9 ententes.

10 Les besoins qu'ils nous ont exprimés, les  
11 attentes qu'ils ont, ça peut, ça peut avoir fait  
12 partie de ça. Mais en bout de ligne, on est  
13 vraiment aidant essayer de fournir le financement  
14 qui est requis pour qu'ils aillent plus loin là-  
15 dedans. On n'est pas dans la mécanique de contrôle  
16 de ce côté-là. Peut-être aussi... Donc, ça va être  
17 dans la poursuite des discussions.

18 **Me ARIANNE MARTEL :**

19 Puis, dans le financement -- vous dites: « Ça se  
20 trouve surtout au niveau du financement » -- dans le  
21 financement qui est accordé au corps de police, est-  
22 ce qu'il y a une partie du financement qui va  
23 spécifiquement au gardiennage?

24 **M. LOUIS MORNEAU :**

25 Non. La façon que ces faits : il y a une annexe qui



1 est complétée par les corps de police, il y a des  
2 rubriques, il y a des grandes sections. Mais c'est  
3 pas des sections détaillées sur les services comme  
4 tels. On a des rubriques qui sont plus, par  
5 exemple, au niveau de la rémunération, on en a sur  
6 des équipements, on en a sur... ça peut aller  
7 jusqu'à de la papeterie, donc, et c'est des sections  
8 comme ça.

9 **Me ARIANNE MARTEL :**

10 Merci. Monsieur Jean Picard, en audience, nous a  
11 parlé du fait que, en 2008, bon, il y a eu une  
12 tragédie qui s'est produite dans sa communauté : il  
13 y a eu un suicide dans une cellule du poste de  
14 police de Lac-Simon.

15 **M. LOUIS MORNEAU :**

16 Hum, hum.

17 **Me ARIANNE MARTEL :**

18 Ce suicide-là, il aurait pu être évité s'il y avait  
19 eu des ajustements ou, en tout cas, si les cellules  
20 avaient été faites de telle façon que... bon, pour  
21 prévenir les suicides en cellule.

22 En 2010, il a demandé au ministère de la  
23 Sécurité publique d'avoir de l'aide pour rénover ces  
24 cellules-là. Le ministère Sécurité publique a  
25 répondu que ce n'était pas de son ressort.

1 **M. LOUIS MORNEAU :**

2 Hum, hum.

3 **Me ARIANNE MARTEL :**

4 Ce n'est qu'en 2014 que, finalement, il a eu de  
5 l'aide. Pouvez-vous nous dire: c'est la  
6 responsabilité de qui, les infrastructures? Puis  
7 lorsqu'un corps de police demande de l'aide comme  
8 ça, quel est le rôle du ministère de la Sécurité  
9 publique?

10 **M. LOUIS MORNEAU :**

11 Elle est... La gestion des infrastructures, on en a  
12 parlé précédemment, ça relève, encore une fois, du  
13 Conseil de bande, donc de la communauté en question.

14 Cet événement-là, de 2008, il y a eu de  
15 l'aide, d'une certaine façon, premièrement,  
16 temporairement, par l'accès pour les cellules, par  
17 la suite, avec la Sûreté du Québec. Donc, pendant  
18 des années, c'était pas parfait là, je comprends,  
19 mais, au moins, il y avait... il y avait eu une  
20 collaboration puis, souvent -- ça, c'est important  
21 pour régler des problèmes -- il y a eu une belle  
22 collaboration de la Sûreté pour justement utiliser  
23 les cellules de la Sûreté du Québec.

24 Là, je... Il y a eu des demandes qui ont été  
25 faites, donc, pour un appui financier,

1           effectivement, par Lac-Simon au ministère. Il y a  
2           eu aussi des demandes qui ont été faites du côté de  
3           Sécurité publique Canada évidemment. Dans les deux  
4           cas, oui, on rappelle : il y a cette responsabilité-  
5           là qui est de la communauté. C'est sûr qu'une  
6           réponse comme ça, c'est pas facile. On comprend ça  
7           là.

8           Puis, à ce moment-là, il y avait aussi la  
9           question du cadre financier qu'on avait. En 2014,  
10          comme vous dites, il y a eu une ouverture, parce  
11          que, justement, il y a eu une ouverture aussi de  
12          notre cadre financier, dans notre capacité à les  
13          payer pour ça. Mais il faut dire que, dans la  
14          période intérimaire, les moyens avaient été pris  
15          temporairement quand même pour que les gens qui  
16          étaient détenus dans les cellules puissent être dans  
17          des cellules de la Sûreté du Québec.

18       **Me ARIANNE MARTEL :**

19           Est-ce que c'était le ministère de la Sécurité  
20           publique qui a organisé cette coopération-là  
21           entre -- dans son rôle de coordination, peut-être,  
22           des corps de police ou c'était plutôt le directeur  
23           du Lac-Simon...

24       **M. LOUIS MORNEAU :**

25           Bien...

1 **Me ARIANNE MARTEL :**

2 ... qui est allé de l'avant pour ça?

3 **M. LOUIS MORNEAU :**

4 Le directeur du Lac-Simon a fait sa demande au corps  
5 -- à la Sûreté du Québec, et, moi, j'étais pas là à  
6 ce moment-là, donc, je le sais pas les détails comme  
7 tel. Mais, oui, il a fait une demande. La Sûreté,  
8 comme il arrive souvent, il y a souvent des demandes  
9 d'assistances qui sont demandées à la Sûreté du  
10 Québec par des corps de police et aussi par les  
11 corps de police autochtones, et ils ont donné suite.

12 Est-ce qu'il y a eu des discussions à ce  
13 sujet-là entre le ministère et la Sûreté? Là, je  
14 sais pas, j'étais pas là à ce moment-là.

15 **Me ARIANNE MARTEL :**

16 Vous dites que c'est la responsabilité du Conseil de  
17 bande de financer les infrastructures, de s'assurer  
18 qu'elles sont conformes : est-ce que c'est une  
19 dépense qui est prévue dans les ententes de  
20 financement lors de la négociation?

21 **M. LOUIS MORNEAU :**

22 Hum, hum.

23 **Me ARIANNE MARTEL :**

24 Vous dites: « C'est le conseil de bande qui est  
25 responsable », mais financez-vous pour ça?

1 **M. LOUIS MORNEAU :**

2 Oui. Bien, ça c'est en vertu de l'entente. Hein,  
3 vous avez vu les ententes, c'est défini comme ça là-  
4 dedans.

5 Le financement ne se -- il y a pas une  
6 rubrique spécifique pour les infrastructures comme  
7 telles, mais mettons qu'un corps de police fait des  
8 travaux sur son poste de police où il y a une  
9 construction, c'est arrivé et puis ça arrive encore  
10 que la communauté fait la - avance l'argent qu'il  
11 faut ou va chercher l'emprunt qu'il faut et, dans le  
12 coût du loyer du poste, ça, c'est admissible dans  
13 l'entente. Alors ça, on paie pour ça de ce côté-là.  
14 C'est une façon qu'on a de payer l'utilisation du  
15 local comme tel.

16 **Me ARIANNE MARTEL :**

17 Est-ce que...

18 **M. LOUIS MORNEAU :**

19 Et qui inclut, à ce moment-là, qui peut inclure ce  
20 genre de financement-là.

21 **Me ARIANNE MARTEL :**

22 Vous dites que vous pouvez rembourser, payer ces  
23 installations-là : est-ce que c'est... en fait, est-  
24 ce que vous évaluez les besoins en matière  
25 d'infrastructures puis vous payer la somme qui...

1 **M. LOUIS MORNEAU :**

2 Bien, on paye pas, si tu veux... non...

3 **Me ARIANNE MARTEL :**

4 ... qui est nécessaire pour faire les rénovations  
5 nécessaires ou?

6 **M. LOUIS MORNEAU :**

7 Bien, peut-être juste pour revenir : on paye pas un  
8 montant pour l'infrastructure en vertu de l'entente.  
9 Ça fait partie du coût général d'utilisation du  
10 poste comme tel, alors il y a une rubrique de loyer,  
11 si vous voulez, du local.

12 L'évaluation : là on parle du départ avec...  
13 On n'a pas d'évaluation du bâtiment comme tel dans  
14 nos travaux, dans notre négociation. Les corps de  
15 police nous font valoir leurs attentes sur de  
16 différentes, de différentes choses, et là il y a un  
17 arbitrage à faire un moment donné dans l'allocation  
18 du financement pour les 22 ententes.

19 **Me ARIANNE MARTEL :**

20 Mais si on vous en donne une évaluation des besoins  
21 en matière d'infrastructures?

22 **M. LOUIS MORNEAU :**

23 Hum, hum.

24 **Me ARIANNE MARTEL :**

25 Oui?

1 **M. LOUIS MORNEAU :**

2 Eh bien, à ce moment-là, il y a des... Même s'il y  
3 a -- on nous dit, par exemple : « L'attente est de  
4 refaire un poste de police », là, il y a un  
5 arbitrage à faire au niveau des besoins plus  
6 pressants par rapport à des besoins qui sont comme  
7 incontournables à court terme et ceux un peu plus  
8 long terme. Alors il y a un équilibre à faire là-  
9 dedans.

10 Donc, ça arrive, effectivement, qu'on n'est  
11 pas capable de fournir la hauteur du financement  
12 requis qu'il y a -- ou attendu de la communauté pour  
13 des infrastructures. Mais on ne paie pas, en vertu  
14 de ces ententes-là, une construction. Ça, c'est...  
15 Ça, on n'est pas -- c'est pas éligible dans  
16 l'entente comme telle.

17 **Me ARIANNE MARTEL :**

18 C'est le Conseil de bande?

19 **M. LOUIS MORNEAU :**

20 Oui.

21 **Me ARIANNE MARTEL :**

22 O.K.

23 **M. LOUIS MORNEAU :**

24 Il y a déjà eu des programmes autres, pas ministère,  
25 mais de financement pour des infrastructures. C'est

1 arrivé à l'extérieur à l'occasion.

2 Là, la différence aussi: vous avez sûrement  
3 entendu parler que le gouvernement fédéral a annoncé  
4 qu'il y aurait un programme de financement  
5 spécifique à des infrastructures autochtones au  
6 Canada, incluant, donc, le Québec, mais de toutes  
7 sortes, de tous types d'infrastructures.

8 **Me ARIANNE MARTEL :**

9 Hum, hum.

10 **M. LOUIS MORNEAU :**

11 Mais ça inclut, éventuellement, des postes de police  
12 également. Ça, c'est sûr qu'on est en attente de  
13 voir ça va être quoi cette annonce-là, ça va être  
14 quoi les paramètres de l'annonce et aussi quel type  
15 de location pourrait être pour le Québec à ce  
16 moment...

17 **Me ARIANNE MARTEL :**

18 Hum, hum.

19 **M. LOUIS MORNEAU :**

20 ... découlant de ça. Ça fait un bon bout de temps  
21 qu'il y a eu cette annonce-là. Je sais que les  
22 collègues au fédéral continuent de travailler là-  
23 dessus. Il y a des décisions à prendre de leur côté,  
24 de leur niveau politique aussi. Mais, après ça,  
25 nous, notre rôle va être de voir qu'est-ce qui est



1           disponible et si dans ce modèle de financement-là  
2           d'infrastructures, on nous donne comme exigence que  
3           le Québec doit fournir sa part également, ce qui  
4           pourrait fort probablement être le cas, donc le 48  
5           pour cent classique, bien nous, de notre côté, on va  
6           devoir examiner ça et aller au conseil des ministres  
7           pour justement avoir l'autorisation d'avoir ce  
8           financement additionnel-là.

9           Je rappelle que quand on regarde les ententes  
10          de polices autochtones, parce qu'on n'en a pas eu de  
11          ce genre de programme-là pour les infrastructures  
12          avec fédéral, mais du côté des ententes de polices  
13          autochtones, on a toujours été au rendez-vous. Le  
14          Québec a toujours été au rendez-vous pour notre part  
15          de financement.

16          Alors, on attend ça, je vous dirais, avec un  
17          grand intérêt, ce bout-là. Je pense, que ça  
18          pourrait être une belle piste de solution.

19       **Me ARIANNE MARTEL :**

20          Concernant ce financement-là, c'est ça, comme vous  
21          disiez, il y a pas nécessairement de somme qui est  
22          accordé aux infrastructures policières en  
23          communauté...

24       **M. LOUIS MORNEAU :**

25          Indirectement, hein? Si je peux -- excusez-moi de

1           vous couper. Mais c'est un peu indirectement par le  
2           biais des loyers qui seraient... qui sont éligibles  
3           à payer dans l'entente.

4   **Me ARIANNE MARTEL :**

5           O.K. Mais on parle dans cette entente-là, en tout  
6           cas, dans cette annonce du fédéral de: « logements  
7           neufs ou rénovés »?

8   **M. LOUIS MORNEAU :**

9           Oui. Excusez...

10 **Me ARIANNE MARTEL :**

11          « D'habitations, d'eau potable de qualité,  
12          d'infrastructures communautaires, notamment les  
13          écoles, les routes, les systèmes d'épuration d'eau,  
14          ainsi que les installations communautaires,  
15          culturelles et récréatives. » Pas vraiment mention  
16          de sécurité publique dans cette annonce-là  
17          explicitement du fédéral.

18 **M. LOUIS MORNEAU :**

19          Oui.

20 **Me ARIANNE MARTEL :**

21          S'il advenait que cette annonce-là, finalement, vise  
22          pas les infrastructures en sécurité publique,  
23          qu'est-ce que le ministère de la Sécurité publique  
24          du Québec serait prêt à faire?

25 **M. LOUIS MORNEAU :**

1 Bien, juste pour revenir là-dessus : je comprends  
2 que vous lisez ce libellé-là, qui est large, mais  
3 lors des rencontres que nous avons eues, fédéral,  
4 provincial, territorial, en justice, sécurité  
5 publique, on nous a clairement indiqué que ça  
6 comprenait des infrastructures de sécurité publique  
7 aussi.

8 **Me ARIANNE MARTEL :**

9 O.K.

10 **M. LOUIS MORNEAU :**

11 Donc, on part avec cette prémisse-là. Et ce qu'on  
12 en comprend de nos échanges aussi avec Sécurité  
13 publique Canada, c'est que ça va être dedans.

14 La question vraiment, c'est de savoir la  
15 hauteur de ça.

16 **Me ARIANNE MARTEL :**

17 Hum, hum. O.K., parfait.

18 **M. LOUIS MORNEAU :**

19 Donc, et là on n'a pas plus d'indication de ce côté-  
20 là. Mais vous pouvez -- je peux vous assurer d'une  
21 chose, c'est: lorsqu'on va avoir des indications,  
22 lorsque nos collègues du fédéral seront prêts, bien,  
23 on va s'asseoir avec eux puis on va travailler ça de  
24 ce côté-là.

25 **Me ARIANNE MARTEL :**

1           Merci. Puis, dernière question concernant les  
2           infrastructures : dans le rapport du Protecteur du  
3           citoyen sur les conditions de détention au Nunavik -  
4           - je le sais que ça vise le correctionnel, ce  
5           rapport-là, je suis consciente de ça. Le fait est,  
6           par contre, que les personnes sont détenues au  
7           Nunavik dans des postes de police.

8           Dans une réponse à une demande d'information  
9           que la Commission vous a envoyée, vous avez indiqué  
10          que:

11                       « Des démarches étaient en cours avec le  
12                       ministère des Affaires municipales et de  
13                       l'occupation du territoire afin de  
14                       financer de nouvelles infrastructures  
15                       policières dans deux municipalités au  
16                       Nunavik. »

17   **M. LOUIS MORNEAU :**

18           Hum, hum.

19   **Me ARIANNE MARTEL :**

20           Comptez-vous aller plus loin que ça puis financer  
21           l'ensemble des infrastructures policières au  
22           Nunavik?

23   **M. LOUIS MORNEAU :**

24           Bien, je suis content que vous me parlez de ça,  
25           parce que, ça, c'est un dossier justement qui est en

1           collaboration avec le ministère des Affaires  
2           municipales. Ce dossier-là est en cours, hein, il  
3           est en progression -- pas « en cour », pas « à la  
4           cour », mais « en cours » de progression -- et on  
5           est en train de, justement, d'avancer avec les gens  
6           de l'ARC et, également, avec le MAMO à ce sujet-là  
7           donc, on travaille spécifiquement sur ces deux  
8           postes-là, et la possibilité, c'est, justement,  
9           d'avoir un financement par le biais d'un programme  
10          plus général au MAMO pour cette situation  
11          spécifique-là. Puis, dans le fond, on parle de deux  
12          postes de police en particulier, de deux endroits,  
13          parce que ça a été des priorités qui ont été  
14          identifiées à travers les autres postes de police au  
15          Nunavik pour ceux-là. Là encore, il y a une  
16          question de cadre financier, et on est confiant que  
17          ça avance bien pour cette direction-là pour ses deux  
18          là. Qu'est-ce qui arriverait par la suite pour  
19          d'autres, éventuellement, d'autres postes de police?  
20          Là, ça reste à voir.

21                 Mais il faut être conscient d'une chose aussi,  
22                 c'est que la capacité de construction dans le Nord,  
23                 ça prend du temps, et c'est normal : c'est compliqué  
24                 et puis la distance, etc. Donc, de partir des  
25                 chantiers, un moment donné, lorsqu'il y aura des

1 ententes éventuellement, il y a du temps là. Donc,  
2 on a le temps de continuer de travailler, de voir la  
3 progression, puis aussi de voir, en même temps,  
4 qu'est-ce qui va arriver avec... du côté du  
5 gouvernement fédéral avec leur annonce.

6 Donc, je pense que l'idée de prioriser les  
7 deux endroits qui étaient les plus pressants, c'est  
8 correct dans une séquence dans le temps, parce que,  
9 justement, ça prend du temps à faire ces  
10 constructions-là. Donc, ça va nous donner le temps  
11 de voir, arriver l'autre bout, du côté fédéral.

12 **Me ARIANNE MARTEL :**

13 Je comprends. Ce sont quand même des situations qui  
14 sont assez urgentes, hein? On parle de conditions  
15 de détention, en fait, en dessous des... en deçà des  
16 normes en vigueur et qui permettent pas d'assurer,  
17 en toutes circonstances, le respect des droits  
18 fondamentaux des personnes incarcérées, puis c'est  
19 pas juste dans les deux postes de police. Est-ce  
20 qu'il y a une volonté, quand même, de mettre ça en  
21 dossier prioritaire pour l'ensemble des postes de  
22 police?

23 **Mme KATIA PETIT :**

24 Juste si je peux me permettre d'intervenir là-  
25 dedans? Parce que le dossier du plan d'action a été

1 coordonné chez nous.

2 **M. LOUIS MORNEAU :**

3 Hum, hum.

4 **Mme KATIA PETIT :**

5 Je tiens à préciser que le constat ne portait, de  
6 mémoire, que sur le poste de Puvirnitug et non sur  
7 l'ensemble des postes.

8 **M. LOUIS MORNEAU :**

9 Hum, hum. Oui. Oui, oui.

10 **Me ARIANNE MARTEL :**

11 Il y a quand même des problèmes, la Commission a  
12 posé des questions au KRPF à ce sujet-là.

13 **Mme KATIA PETIT :**

14 O.K.

15 **Me ARIANNE MARTEL :**

16 Il y a quand même des problèmes dans l'ensemble des  
17 postes. C'est pour ça.

18 **Mme KATIA PETIT :**

19 O.K., mais c'était pas nécessairement la conclusion  
20 du rapport. Je tiens quand même à le préciser.

21 **M. LOUIS MORNEAU :**

22 Et, aussi, pour le KRPF, vraiment, quand on...  
23 lorsqu'on discute de priorités, c'est Puvirnitug...

24 **Me ARIANNE MARTEL :**

25 O.K.

1 **M. LOUIS MORNEAU :**

2 ... et un autre... l'autre endroit. Oui.

3 **Me ARIANNE MARTEL :**

4 Merci. Je vais passer la parole à mon collègue.

5 **Me PAUL CRÉPEAU :**

6 Merci. L'argent, le nerf de la guerre, on va aborder  
7 un peu la question. Et il est pas question ici de  
8 partir une chicane fédérale-provinciale.

9 **M. LOUIS MORNEAU :**

10 Bon.

11 **Me PAUL CRÉPEAU :**

12 On le sait qu'il y a des partages au niveau des  
13 coûts, traditionnellement : 52 pour cent au fédéral;  
14 48 pour cent à la province.

15 **M. LOUIS MORNEAU :**

16 Hum, hum.

17 **Me PAUL CRÉPEAU :**

18 Peut-être, la première question : c'est de la  
19 responsabilité des corps de police autochtones,  
20 c'est une responsabilité qui appartient à qui, aux  
21 yeux... à l'égard du MSP? Est-ce que, à cause du  
22 52-48, on dit que c'est une responsabilité partagée  
23 avec le fédéral?

24 **M. LOUIS MORNEAU :**

25 Bien, je suis pas un expert de toute les questions



1 constitutionnelles puis...

2 **Me PAUL CRÉPEAU :**

3 Oui.

4 **M. LOUIS MORNEAU :**

5 ... mais, regardez, on l'aborde comme une  
6 responsabilité qui est partagée au fond.

7 **Me PAUL CRÉPEAU :**

8 Dans les faits, c'est comme ça que c'est traité.

9 **M. LOUIS MORNEAU :**

10 Dans les faits.

11 **Me PAUL CRÉPEAU :**

12 O.K.

13 **M. LOUIS MORNEAU :**

14 Et puis, je suis pas un juriste, mais bon. On peut  
15 en parler amplement. Mais, de ce côté-là, on  
16 l'aborde vraiment comme ça. C'est ça, l'esprit  
17 de... Pour nous, dans le pratico pratique, on est  
18 convaincu que le fédéral doit être au rendez-vous,  
19 mais, nous aussi, on doit être au rendez-vous de ce  
20 financement-là.

21 **Me PAUL CRÉPEAU :**

22 Alors, dans les faits, depuis -- et c'est depuis des  
23 années...

24 **M. LOUIS MORNEAU :**

25 Oui.

1 **Me PAUL CRÉPEAU :**

2 ... que ce partage-là se fait selon une échelle : 52  
3 pour cent; 48 pour cent pour le Québec?

4 **M. LOUIS MORNEAU :**

5 Oui, c'est l'idée.

6 **Me PAUL CRÉPEAU :**

7 Bon. Est-ce que... Il y a au fédéral -- on va s'en  
8 parler un peu -- le PSPPN, le Programme des services  
9 de police des Premières Nations, qui existe  
10 depuis... qui a été amélioré, la première version  
11 améliorée en 1996 : monsieur Coleman, lorsqu'il a  
12 témoigné devant Monsieur le commissaire au mois de  
13 mars dernier à Montréal, nous disait: « Le Québec  
14 n'est pas lié par le PSPPN. » J'aimerais ça vous  
15 entendre là-dessus. Je voudrais comprendre quelle  
16 est la position du Québec face au programme PSPPN du  
17 fédéral qui prévoit les normes en vertu duquel le  
18 fédéral va financer des corps de police autochtones.

19 **M. LOUIS MORNEAU :**

20 Oui. Regardez, lorsqu'on dit le... Dans le fond,  
21 je peux comprendre qu'on dise, on peut mentionner  
22 qu'on n'est pas liés, on n'a pas d'obligation  
23 légale.

24 Mais d'un autre côté, dans ce qu'on applique,  
25 on est cohérent avec le PSPPN, puisque notre

1 philosophie de base, c'est dire : on a une  
2 responsabilité qui est partagée là-dessus, on  
3 partage les coûts. Donc, on s'est toujours  
4 rattaché, à la base, aux grands concepts de ce  
5 programme-là et des critères qui sont énoncés  
6 dedans. On travaille, lorsqu'on fait une évaluation  
7 des demandes, on le travaille, dans le fond, avec  
8 le... du côté du fédéral, des critères qui sont dans  
9 le PSPPN, on regarde ça.

10 L'autre élément pour dire qu'on n'est pas  
11 nécessairement -- on n'est pas liés, il faut le voir  
12 d'une façon additionnelle, dans le sens que : le  
13 programme, le PSPPN à des limitations, ils sont  
14 spécifiquement identifiés dans le document, dans  
15 leurs documents. Nous, on n'est pas obligés d'être  
16 limité à ça. On n'est pas obligés de se limiter à  
17 certains éléments là-dedans. Puis c'est pour ça  
18 que, pour différentes raisons, ça arrive qu'on fait  
19 un financement aussi additionnel en bilatéral.  
20 Fait que, je pense, il faut... Moi, je le vois comme  
21 ça, la différence de la liaison.

22 Donc, c'est... il y a une subtilité, quand  
23 même, à quelque part, c'est que : lorsqu'on  
24 travaille dans un financement tripartite, bien on se  
25 colle pas mal avec le programme fédéral. C'est

1 normal. Mais on n'appartient... on n'est pas obligé  
2 d'être juste fixe là-dedans.

3 **Me PAUL CRÉPEAU :**

4 O.K. Donc, est-ce qu'on peut dire que vous  
5 appliquez un « PSPPN plus »? C'est-à-dire : avec la  
6 possibilité pour le Québec de faire, et vous le  
7 faites dans certains cas, des ententes bilatérales,  
8 où il y a pas de financement fédéral.

9 **M. LOUIS MORNEAU :**

10 C'est pas... simple en partant, parce que, tu sais,  
11 le... Il faut se le dire : notre cadre financier, il  
12 est rattaché aux ententes tripartites. Donc,  
13 lorsqu'on détermine notre part de 48 pour cent,  
14 c'est, ça, notre carré de sable budgétaire si vous  
15 voulez.

16 Alors, lorsque, pour toutes sortes de raisons,  
17 pas mal exceptionnelles, mais extrêmes, il y a lieu  
18 d'aller chercher un financement bilatéral, on sort  
19 de notre cadre financier au ministère. Donc, il  
20 faut aller chercher ces autorisations-là. Alors,  
21 vous comprendrez que -- et c'est pour ça qu'on est  
22 très, comment je pourrais vous dire...

23 **Me PAUL CRÉPEAU :**

24 Prudent?

25 **M. LOUIS MORNEAU :**

1           ... un peu parcimonieux de ce côté-là : c'est  
2           vraiment les cas extrêmes. Et on l'a fait, et on  
3           l'a fait, on va sûrement en parler un peu plus tard,  
4           mais on l'a fait pour des situations, où est-ce  
5           qu'on... plus récemment, on voulait vraiment éviter  
6           des fermetures de corps de police, ça ressemble à  
7           ça, pour une continuité des services lorsque le  
8           corps de police est en mesure de poursuivre le  
9           travail aussi.

10       **Mme KATIA PETIT :**

11           Hum, hum. (Inaudible).

12       **Me PAUL CRÉPEAU :**

13           Est-ce que -- alors...

14       **M. LOUIS MORNEAU :**

15           (Inaudible)?

16       **Me PAUL CRÉPEAU :**

17           Oui?

18       **Mme KATIA PETIT :**

19           Juste, peut-être une petite précision quand même,  
20           c'est que quand on finance en bilatéral, c'est en  
21           raison de particularités, comme monsieur Morneau ou  
22           l'a dit. Mais, par contre, ça veut pas dire qu'on  
23           pense pas que le fédéral devrait contribuer à la  
24           hauteur de 52 pour cent là-dessus. Parce qu'il faut  
25           savoir que la revendication traditionnelle du Québec

1 à l'égard de la police en milieux autochtones, c'est  
2 vraiment partage égal des couts, y compris ce qu'on  
3 finance, ce qu'on retrouve à financer en bilatéral,  
4 puis y compris ce qu'on finance avec la Sûreté du  
5 Québec.

6 **Me PAUL CRÉPEAU :**

7 O.K.

8 **M. LOUIS MORNEAU :**

9 Hum, hum.

10 **Me PAUL CRÉPEAU :**

11 Alors, on comprend de ça qu'il y a des -- vous  
12 financez à 100 pour cent certains programmes ou  
13 certaines dépenses dans des corps de police  
14 autochtones, et vous vous attendez, vous espérez  
15 obtenir un financement à la hauteur de 52 pour cent  
16 du fédéral. Bon.

17 **M. LOUIS MORNEAU :**

18 Bien, bien...

19 **Me PAUL CRÉPEAU :**

20 Je reviens au PSPPN.

21 **M. LOUIS MORNEAU :**

22 Oui.

23 **Me PAUL CRÉPEAU :**

24 On a dit, des fois, « PSPPN plus » avec du  
25 financement bilatéral : est-ce que, des fois, c'est

1           « PSPPN moins »? C'est-à-dire est-ce qu'il y a des  
2           critères du programme du PSPPN que le Québec ne  
3           reconnaît pas et qu'il n'applique pas?

4   **M. LOUIS MORNEAU :**

5           Bien, pas à ma connaissance. Dans le fond, les  
6           critères qui sont dans le PSPPN, je -- vous parlez  
7           des critères basés pour le financement, c'est ça?

8   **Me PAUL CRÉPEAU :**

9           Oui.

10   **M. LOUIS MORNEAU :**

11          La douzaine critères qu'on retrouve?

12   **Me PAUL CRÉPEAU :**

13          Au niveau du financement. Oui.

14   **M. LOUIS MORNEAU :**

15          Bien, ces critères-là sont évalués dans l'ensemble.  
16          Donc -- et qu'est-ce qui est fait, peut-être que je  
17          peux aller un peu plus loin de ce côté-là, mais  
18          c'est une évaluation -- il y en a plusieurs  
19          critères, hein? On parle de la...

20   **Me PAUL CRÉPEAU :**

21          Oui.

22   **M. LOUIS MORNEAU :**

23          ... de la taille de la population; la question de  
24          l'éloignement; est-ce que la communauté est isolée?

25   **Me PAUL CRÉPEAU :**

1           On les repassera tout à l'heure.

2   **M. LOUIS MORNEAU :**

3           Ah oui? O.K. J'étais parti là-dessus.

4   **Me PAUL CRÉPEAU :**

5           Là, mais... Oui, on va -- il y en a plusieurs dans  
6           le programme PSPPN.

7   **M. LOUIS MORNEAU :**

8           Oui. Oui.

9   **Me PAUL CRÉPEAU :**

10          Est-ce que...

11   **M. LOUIS MORNEAU :**

12          Mais on tient compte de ça pour...

13   **Me PAUL CRÉPEAU :**

14          Vous les -- vous en tenez compte, O.K. Est-ce que  
15          c'est à dire qu'un corps de police autochtone qui  
16          prépare sa demande, qui -- on recule dans le temps,  
17          on s'en va au mois de janvier 2018, février, avant  
18          les renouvellements du 1 avril de cette année, est-  
19          ce qu'un corps de police autochtone qui veut  
20          présenter une demande, qui soit conforme et  
21          acceptable, peut se fier aux critères du PSPPN pour  
22          présenter sa demande, en disant : « Voici mes  
23          arguments basés sur le programme PSPPN »?

24   **M. LOUIS MORNEAU :**

25          Bien, dans... Bien, regardez, de façon globale, il



1 y a ça, effectivement. Il faut revenir  
2 aussi -- puis on en parle dans les critères, on en  
3 reparlera, si vous voulez -- mais il faut revenir  
4 aussi sur l'analyse, aussi, budgétaire du corps de  
5 police. Donc, on nous dépose aussi les états  
6 financiers du corps de police. Ça... Je pense que  
7 ça fait partie des critères.

8 **Me PAUL CRÉPEAU :**

9 Oui.

10 **M. LOUIS MORNEAU :**

11 Mais je voulais en reparler, ça aussi. Mais, oui.

12 Bien, regardez, au fond, voulez-vous que je  
13 revienne un peu sur comment ça se passe comme tel?

14 **Me PAUL CRÉPEAU :**

15 Oui.

16 **M. LOUIS MORNEAU :**

17 Oui? Bon. Bien, premièrement, avant d'arriver à  
18 l'étape -- bien, je vais recommencer au départ. Au  
19 départ.

20 **Me PAUL CRÉPEAU :**

21 C'est... en fait, c'est ça.

22 **M. LOUIS MORNEAU :**

23 Oui? Voulez-vous... oui.

24 **Me PAUL CRÉPEAU :**

25 Alors au début.

1 **M. LOUIS MORNEAU :**

2 Oui, oui, c'est bon.

3 **Me PAUL CRÉPEAU :**

4 Avant d'arriver à la négociation.

5 **M. LOUIS MORNEAU :**

6 Oui, je pense que ça serait bon de vous raconter un  
7 peu l'histoire, puis dites-moi si je -- c'est trop  
8 long ou je radote. Mais, à la base de tout ça, tu  
9 sais : au cours des années, avant, avant 2018, dans  
10 le temps, on est en lien, on est en contact avec les  
11 corps de police autochtones. On a... on nous parle.  
12 Donc, on nous dit: « Oui, moi, j'aurais... bien,  
13 j'aurais tel besoin. J'ai telle problématique. »  
14 Donc, on commence à avoir ça. On a les rapports  
15 qu'on reçoit dont on a parlé précédemment, on a le  
16 questionnaire aussi qui est complété, on a  
17 différentes données. On se fait une tête, on  
18 regarde qu'est-ce qui se passe et on se dit: « Bon,  
19 bien, la journée où est-ce qu'on aura le cadre  
20 financier », on commence à avoir une réflexion  
21 préliminaire de ce qu'on pense comprendre des  
22 besoins. O.K.? Oui va comme ça.

23 Ensuite de ça, il arrive le moment du cadre  
24 financier. Peut-être, je pourrais en parler un  
25 petit peu? Parce que ce qui est ressorti aussi de

1 certains témoignages, c'est : la longueur, hein, le  
2 temps que ça prend. Mais je pense qu'il faut  
3 l'expliquer un peu.

4 De ce côté-là, arrive moment où est-ce que, du  
5 côté fédéral, leur réalité, c'est qu'il faut qu'ils  
6 se fassent approuver un cadre financier. Donc, il y  
7 a des échanges là-dedans. Ça monte aussi à leur  
8 Conseil du trésor, ça va au Conseil des ministres,  
9 et, finalement, un jour, on arrive le 10 janvier  
10 2018, on a un chiffre pour le Canada.

11 Là, ce qu'il se passe concrètement de notre  
12 côté, lorsqu'on constate ce chiffre-là avec une  
13 augmentation, hein, il y avait une augmentation  
14 cette année, l'étape d'après, c'est de se faire  
15 expliquer par le gouvernement fédéral : c'est quoi  
16 la portion pour le Québec là-dedans? Alors là, il y  
17 a quelques jours qui se passent aussi. Et, parce  
18 que, du côté fédéral, donc, ils ont cette  
19 répartition-là à faire à travers le Canada. Une fois  
20 qu'on a ça, nous, de notre côté, maintenant qu'on a  
21 le chiffre, il faut aller chercher notre équivalent  
22 du 48 pour cent. Alors, dans la mécanique normale,  
23 il faut aller faire nos demandes et d'une façon, que  
24 ce soit dans le budget ou -- globale, ou encore une  
25 demande spécifique, on arrive avec une demande qui

1           montre jusqu'au Conseil des ministres également.

2           Alors là, passent des semaines. C'est normal.

3           Tout dossier prend un certain temps, parce que -- je

4           vais peut-être vous faire grâce des étapes qu'il

5           faut franchir là-dedans...

6   **Me PAUL CRÉPEAU :**

7           Mais il faut les faire, ces étapes-là, et ça prend

8           du temps.

9   **M. LOUIS MORNEAU :**

10          C'est normal, c'est ça. Et c'est pas parce qu'on se

11          traîne les pieds, en passant. Hein? On va vite et

12          ont produit des documents. Il y a toutes sortes de

13          documents à produire: des analyses et etc. Donc,

14          après ça, arrive le moment où est-ce qu'on a notre

15          cadre financier.

16          Et là on arrive, à quelque part au mois de

17          mars, et on sait qu'il y a l'échéance des ententes

18          qui sont à la fin mars. Alors, on se trouve dans

19          l'urgence, honnêtement, tout le monde.

20          Entre-temps -- je peux revenir en arrière,

21          mais, en janvier et mars, il y a des communications

22          qui se font auprès des corps de police pour préparer

23          les premières rencontres de négociation. Dans le

24          fond, la façon que ça fonctionne pour les

25          négociations: on demande aux corps de police de

1           venir nous présenter ou on va aller les rencontrer  
2           pour qu'ils nous présentent les besoins à jour, de  
3           nous exposer ça.

4           Donc, on a ça de différentes façons : on peut  
5           avoir des documents; on peut avoir, plus ou moins...  
6           de présentations plus ou moins complètes, ça dépend  
7           des situations. Et là on embarque dans une  
8           dynamique standard de négociation comme on a pour  
9           d'autres situations, alors : offre, contre-offre;  
10          offre. On continue dans une mécanique comme ça.  
11          Est-ce que, lorsque ça se produit -- parce que, bon,  
12          on a différents cas de figure, donc, on a amené 22  
13          négociations de front à ce moment-là. Et on fait ça  
14          pas tous seuls, on fait ça avec le gouvernement  
15          fédéral, bien entendu, c'est le tripartite.

16          Donc, entre janvier et mars, il y a de la  
17          préparation qui se fait, on communique avec les  
18          corps de police autochtones pour se préparer au jour  
19          où est-ce qu'on aura confirmation de cadre financier  
20          et, là, il y a ces rencontres-là qui se font par la  
21          suite.

22          Les échanges se font, donc, avec -- on demande  
23          ces informations-là et, après ça, il y a une  
24          rencontre, et les corps de police nous exposent  
25          leurs attentes par rapport à qu'est-ce qu'ils ont de

1            besoin comme financement. Et, comme je vous disais,  
2            c'est plus ou moins exprimé soit par un... quelque  
3            chose -- un document qui peut ressembler à un plan  
4            d'organisation policière ou encore d'autres  
5            documents, et là il y a des échanges qui se font.  
6            Dans le fond, on essaie de comprendre les attentes.

7            Mais là, il y a, comme dans toute négociation  
8            - m'a rentrer là-dedans - il y a des attentes versus  
9            les besoins, et là, l'enjeu, c'est se comprendre sur  
10           qu'est-ce qui est le besoin pour la durée de  
11           l'entente. Alors, il y a des besoins -- on comprend  
12           que, dans le fond, un chef de police, lui, recherche  
13           à avoir la meilleure... les meilleurs moyens pour  
14           livrer la sécurité publique, et c'est pareil aussi  
15           avec les corps de police municipaux ou avec la  
16           Sûreté du Québec. On a toutes sortes -- ils ont et  
17           on a toutes sortes de demandes, puis c'est bien  
18           légitime pour ces chefs de police-là de vouloir  
19           avoir le plus de moyens possibles pour faire le  
20           travail.

21           Mais là où est-ce qu'on a à faire  
22           une -- départager, il faut vraiment départager les  
23           attentes qui sont plus idéales et ce qui serait  
24           mieux, versus les besoins incontournables. Et dans  
25           le temps aussi. Parce qu'on peut avoir des besoins

1           qui, oui, sont réels, sont importants, bien entendu,  
2           mais il y a un délai aussi. On peut avoir du temps.  
3           Et là, notre difficulté, c'est d'avoir -- de rentrer  
4           dans le cadre financier pour les 22 ententes.

5           Alors, des fois, effectivement, ça peut -- on  
6           peut avoir l'air de, peut-être, pas comprendre, ou  
7           encore on peut avoir l'air de pas vouloir combler  
8           les attentes, mais on a, dans cet esprit-là,  
9           l'argent requis pour les besoins de base,  
10          incontournables, pour toutes les communautés. Donc,  
11          on essaie de faire ça comme il le faut dans ce sens-  
12          là.

13          Alors lorsqu'arrive le temps de faire cette  
14          négociation-là, est-ce que les négociateurs, que ce  
15          soit du côté autochtone de mon bureau, est-ce que  
16          l'approche est vraiment de tout mettre sur la table  
17          lors d'une première rencontre? Bien, c'est comme  
18          toute négociation : on peut penser qu'il y a des  
19          gens qui vont peut-être en demander plus pour être  
20          sûrs qu'ils vont en avoir le minimum requis; et  
21          puis, du côté de nos négociateurs, bien, peut-être  
22          qu'on mettra pas tout sur la table, sachant qu'il va  
23          y avoir un jeu de négociation. C'est comme ça que  
24          ça marche dans les faits. Et...

25   **Me PAUL CRÉPEAU :**

1 C'est le jeu -- oui?

2 **M. LOUIS MORNEAU :**

3 Oui.

4 **Me PAUL CRÉPEAU :**

5 Je vous laisse.

6 **M. LOUIS MORNEAU :**

7 Bien non, bien... Oui, allez-y.

8 **Me PAUL CRÉPEAU :**

9 Je veux juste vous ramener. Sur le jeu de la  
10 négociation, et là je vais prendre un exemple  
11 grossier, mais si je vais acheter une automobile  
12 usagée, je vais aller négocier avec un vendeur: si  
13 on s'entend pas, je vais aller l'acheter à côté,  
14 chez un autre.

15 Quand je négocie avec le ministère de la Sécurité  
16 publique...

17 **M. LOUIS MORNEAU :**

18 Oui...

19 **Me PAUL CRÉPEAU :**

20 ... la Sécurité publique des citoyens, le  
21 gardiennage d'un individu en cellule la nuit, est-ce  
22 que j'ai vraiment le choix de négocier? Est-ce que  
23 l'autre partie -- et là je veux revenir à une  
24 expression que Monsieur le commissaire a déjà  
25 employé: je suis pas en train de négocier « avec un



1           couteau sur la gorge », de si j'accepte pas ce qu'on  
2           me donne, je ferme. Je donne pas le service minimal  
3           de sécurité publique. C'est pas... Alors c'est là-  
4           dessus que je veux vous entendre.

5   **M. LOUIS MORNEAU :**

6           Oui.

7   **Me PAUL CRÉPEAU :**

8           Comment un corps de police peut négocier avec vous  
9           d'égal à égal?

10  **M. LOUIS MORNEAU :**

11          Vous faites référence à la fin de l'entente, bien  
12          entendu. Ça, je vais revenir pour ça certainement.  
13          Mais il y a un autre élément, c'est que : je prenais  
14          l'exemple du corps de police municipale. Lorsque le  
15          chef d'un corps de police municipale va négocier son  
16          budget auprès de son directeur général...

17  **Me PAUL CRÉPEAU :**

18          Oui.

19  **M. LOUIS MORNEAU :**

20          ... auprès du conseil municipal, il y a des  
21          négociations qui se font là aussi. Là aussi, il y a  
22          des besoins d'exprimer. Puis c'est pareil aussi  
23          pour la Sûreté du Québec : lorsque la Sûreté a des  
24          besoins, des attentes bien légitimes, mais elle fait  
25          des demandes budgétaires, il y a des décisions qui

1 se prennent aussi au Conseil du trésor.

2 **Me PAUL CRÉPEAU :**

3 Hum, hum.

4 **M. LOUIS MORNEAU :**

5 Donc, en partant là, il y a ça aussi. Un moment  
6 donné, il y a des décisions qui se prennent...

7 **Me PAUL CRÉPEAU :**

8 Oui.

9 **M. LOUIS MORNEAU :**

10 ... pour des niveaux de financement comme ça, selon  
11 les capacités budgétaires, les cadres financiers.  
12 Ça, c'est une chose.

13 L'autre chose, c'est la date d'échéance des  
14 ententes qui pose et qui met de la pression,  
15 justement, sur le corps de police, sur la  
16 communauté. Ça, on le comprend. Ça nous met aussi  
17 de la pression de notre côté, mais ça en met,  
18 effectivement, du côté de la communauté comme telle,  
19 puis vous avez fait le troisième appel à l'action,  
20 et ça a un lien avec la pièce que vous avez déposée  
21 tout à l'heure.

22 **Me PAUL CRÉPEAU :**

23 Oui.

24 **M. LOUIS MORNEAU :**

25 On a entendu cet appel-là et parce que, justement,

1           pour baisser cette pression-là, l'objectif est de --  
2           et d'enlever et de retirer cette pression-là pour  
3           s'assurer que le corps de police ne fermera pas le  
4           31 mars. On comprend ça.

5           D'ailleurs, je vais parler un petit peu de la  
6           clause 6.10.2 qui est dans l'entente. Cette clause-  
7           là, au départ, avait été mise là-dedans,  
8           premièrement, pour s'assurer justement que, pour le  
9           31 mars, le corps de police, où est-ce qu'on a des  
10          situations où est-ce que les -- on s'est entendu  
11          entre le corps de police et Sécurité publique Canada  
12          et le ministère pour une entente de principe, hein,  
13          ou est-ce qu'on est prêt de s'entendre sur quelque  
14          chose pour s'assurer que, une fois qu'on est rendu  
15          là, bien, que le temps que prennent les  
16          autorisations, les signatures des ententes, il  
17          faudrait pas arriver puis que, à cause de la date du  
18          31 mars, le corps de police ferme. Il y avait un  
19          objectif du... Cet article-là était fait pour  
20          s'assurer d'avoir la flexibilité pour continuer,  
21          pour que le corps de police continue. Il y avait  
22          pas de clause de financement. On le sait là.

23          Mais lorsqu'on se retrouve dans une situation  
24          où est-ce qu'on est à quelques semaines, parce qu'il  
25          y a du temps à passer pour la série

1 d'autorisation -- je pourrais d'ailleurs vous  
2 expliquer un peu toutes les signatures qu'il y a à  
3 obtenir de ce côté-là, peut-être vous le savez  
4 déjà? -- mais pour s'assurer qu'on est corrects. Et  
5 là il y a une question de cash-flow en bon français,  
6 hein? Il faut que la communauté puisse être  
7 capable, être en mesure de payer, on comprend ça,  
8 les policiers, et de rouler.

9 Le premier paiement arrive au mois de juin.  
10 Donc, normalement, même si lorsque les ententes se  
11 poursuivent, lorsqu'il y a pas d'échéance le 31  
12 mars, le chèque arrive le mois de juin. Alors il y  
13 a quelques mois de jeu là-dedans. Donc, la 6.10.2  
14 était vue comme ça.

15 Est-ce qu'il y aurait dû y avoir une  
16 reconduction financière automatique pour enlever de  
17 la pression? Bien là, votre troisième appel à  
18 l'action répond -- c'était ça, de ce côté-là.

19 Alors on a pas répondu spécifiquement... bien,  
20 on était pas en mesure de répondre exactement à la  
21 demande, autrement dit, de prolonger les ententes,  
22 mais on a répondu, je crois, à l'esprit de l'entente  
23 -- à l'esprit de l'appel, c'est de s'assurer qu'il  
24 allait y avoir du financement.

25 Donc, ce qu'on a fait, on est allé

1           chercher -- ah, et puis, avant de vous dire ça,  
2           c'est que, on a regardé la possibilité de prolonger  
3           les ententes et la difficulté là-dedans, c'est  
4           d'avoir, de faire un addenda et, après ça, de  
5           refaire une ronde de signature auprès de la  
6           communauté du ministère de la Sécurité publique  
7           Canada, monter ça au Conseil des ministres.

8                     Donc, ça là, on était rendu au mois de mars.  
9           Votre appel est à la mi-mars, mais...

10   **Mme KATIA PETIT :**

11           Le 27, oui.

12   **M. LOUIS MORNEAU :**

13           Le 27, on était pas capable...

14   **Mme KATIA PETIT :**

15           Le 26.

16   **M. LOUIS MORNEAU :**

17           ... de le faire.

18   **Me PAUL CRÉPEAU :**

19           On est à quatre jours.

20   **UNE VOIX MASCULINE INCONNUE :**

21           Oui, oui.

22   **M. LOUIS MORNEAU :**

23           Non, c'est sûr. Mais on vous a entendu. Ça, c'est  
24           clair.

25   **M. LE COMMISSAIRE :**

1 (Inaudible).

2 **M. LOUIS MORNEAU :**

3 Alors là... Oui. Oui. Oui, puis... Oui, vous  
4 faites signe, puis c'est... il y a ça, mais je vais  
5 en profiter quand même pour vous dire que : nous, on  
6 a un peu une épée de Damoclès, si -- au-dessus de la  
7 tête, parce que lorsque -- si le corps de police  
8 autochtone ferme, c'est pas ce qu'on souhaite, parce  
9 qu'il faut -- là, à ce moment-là, il faut que la  
10 Sécurité publique continue d'avoir lieu dans la  
11 communauté et, là, il faut se retourner du côté de  
12 la Sûreté du Québec pour qu'ils soient en mesure  
13 d'assurer la sécurité. Et c'est... ils sont en  
14 mesure de le faire. Mais ça, c'est compliqué, puis  
15 c'est pas souhaitable pour la communauté. Donc, on  
16 cherche pas à faire ça.

17 **Me PAUL CRÉPEAU :**

18 Une petite question simple.

19 **M. LOUIS MORNEAU :**

20 Puis ça nous met -- oui.

21 **Me PAUL CRÉPEAU :**

22 Si la Sûreté du Québec -- on pense à Pakuashipi, là,  
23 où la Sûreté du Québec a déjà pris la place de -- et  
24 les coûts ont été calculés, je pense, c'était quoi,  
25 cinq fois plus cher quand que la Sûreté du Québec

1           intervient pour remplacer un corps de police  
2           autochtone. Est-ce qu'on peut partir de la prémisse  
3           que quand que la Sûreté du Québec va remplacer un  
4           corps de police autochtone, ça coûte beaucoup,  
5           beaucoup plus cher que l'existence même du corps  
6           police?

7   **M. LOUIS MORNEAU :**

8           Bien, là, là-dessus, là-dessus, l'intervention  
9           directe, rapide, qui a pas été structurée dans le  
10          temps...

11   **Me PAUL CRÉPEAU :**

12          Planifiée?

13   **M. LOUIS MORNEAU :**

14          ... parce que, justement, on arrive où est-ce qu'on  
15          est, c'est sûr que ça coûte de l'argent. Parce  
16          qu'on est -- les gens de la Sûreté, ils font des  
17          grands efforts, bien entendu, puis un peu de  
18          gymnastique, hein, pour réussir à arriver à fournir  
19          les policiers et les policières là-dedans. Donc,  
20          les gens sont en temps supplémentaires, parce qu'il  
21          faut, justement, faire vite et là, donc, on est en  
22          « opération spéciale », ce qu'on appelle du côté de  
23          la Sûreté du Québec. Donc, il y a des frais très  
24          élevés, effectivement, puis c'est normal, parce que,  
25          là, il y a des gens qui font déjà autre chose qui

1 vont en refaire encore plus.

2 Il y a différentes situations quand même,  
3 parce que, il faut quand même se dire que, lorsque -  
4 - dépendamment où est-ce qu'il est situé cette  
5 communauté autochtone-là, il y a des coups, des  
6 fois, qui peuvent être moins élevés si le corps de  
7 police, si la Sûreté du Québec et plus près, il y a  
8 des éléments comme ça. Puis, aussi, lorsque ça dure  
9 plus longtemps dans le temps et que là, la Sûreté a  
10 le temps et la capacité de s'organiser de façon plus  
11 régulière, bien, là les frais, les coûts baissent.

12 **Me PAUL CRÉPEAU :**

13 C'est ça. (Inaudible).

14 **M. LOUIS MORNEAU :**

15 Mais, de toute façon, c'est pas ce qu'on souhaite.

16 **Me PAUL CRÉPEAU :**

17 Non.

18 **M. LOUIS MORNEAU :**

19 Tu sais, si je fais une histoire courte là-dessus,  
20 c'est pas ce qui est le but de l'exercice.

21 Alors, si je reviens à 6.10.2 et à la  
22 troisième appel du Commissaire, bien, nous, ce qu'on  
23 a fait, le moyen le plus rapide pour réussir à  
24 poursuivre un paiement, ça a été d'aller chercher  
25 une autorisation globale pour les 22 ententes au



1 Conseil des ministres et, là, il y a eu... on a eu  
2 beaucoup de créativité pour arriver à faire de quoi,  
3 puis une belle collaboration de tous nos partenaires  
4 internes. Parce que c'est un travail avec le  
5 Secrétariat aux affaires autochtones et d'autres.  
6 Mais on arrive, à ce moment-là, à une demande qu'on  
7 a faite de prolonger, donc, le financement,  
8 équivalent à ce qu'ils avaient, plus 2,75 pour cent.

9 Et ce qu'on a fait aussi pour aider le plus  
10 possible, c'est : au lieu de faire des versements  
11 quatre fois par année, on a dit : « Faisons notre  
12 versement à nous, du Québec, le 48 pour cent,  
13 directement à une fois ». Donc, ça a été fait  
14 autour du mois de juin, je crois. Et là on a, je  
15 pense, levé la pression, un peu plus.

16 **Me PAUL CRÉPEAU :**

17 Puis ce qui était... puis je suis content de voir  
18 que la petite poussée de la Commission a aidé à  
19 résoudre temporairement -- parce qu'on comprend que  
20 c'est une prolongation d'un an, pendant les  
21 négociations qui continuent.

22 **M. LOUIS MORNEAU :**

23 Bien, peut-être une précision : c'est pas une  
24 prolongation d'un an. Là -- tu sais, bien, je  
25 comprends que ça se... Oui. Il y a le financement

1           équivalant à un an.

2 **Me PAUL CRÉPEAU :**

3           Oui.

4 **M. LOUIS MORNEAU :**

5           Bon. C'est ça.

6 **Me PAUL CRÉPEAU :**

7           Bien, c'est de l'argent.

8 **M. LOUIS MORNEAU :**

9           Oui, c'est de l'argent. C'est l'argent, elle est  
10          là pour ça, puis ça a enlevé de la pression à tout  
11          le monde, en passant.

12 **Me PAUL CRÉPEAU :**

13          Hum, hum.

14 **M. LOUIS MORNEAU :**

15          Il y avait quand même des -- parce que la  
16          pression... La situation appareil dans chacune des  
17          communautés. Il y a des communautés qui ont des  
18          disponibilités financières plus grandes que  
19          d'autres. Il y en a qui ont des surplus. Il y en  
20          a d'autres qui en ont pas. Alors, donc, la  
21          pression est pas pareille partout, partout. On va  
22          se le dire comme ça.

23                 Au-delà de ça, je -- qu'est-ce que j'allais  
24          dire donc? Excusez, j'ai perdu mon point là-dessus.  
25          Désolé. J'en perds un bout là-dessus. Mais, de

1           toute façon, il y a eu ce financement-là.

2                   Pendant ce temps-là, c'est ça, on continue les  
3           négociations. La pression lève, mais on aurait  
4           pu -- on a conclu, quand même, certaines ententes  
5           entre le temps du mois de mars et juin.

6   **Me PAUL CRÉPEAU :**

7           Oui.

8   **M. LOUIS MORNEAU :**

9           Et là on a continué d'avoir ces rencontres-là avec  
10          tout le monde. Aujourd'hui, on a 18 ententes...

11   **Me PAUL CRÉPEAU :**

12          Sur 20, 21?

13   **M. LOUIS MORNEAU :**

14          Sur 22.

15   **Me PAUL CRÉPEAU :**

16          Vingt-deux.

17   **M. LOUIS MORNEAU :**

18          On a 18 de signées, on en a -- je l'ai mentionné  
19          hier -- 10 ententes qui ont été signées pour 10  
20          ans. Cinq pour cinq ans. Il y en a qui sont  
21          signées ou sur le point d'être signées pour trois  
22          ans. D'autres, deux ans. Je pense, qu'on en a une  
23          pour deux ans, puis on en a pour un an. Donc...  
24          parce qu'on a été à l'écoute, justement, de la  
25          volonté des communautés là-dessus et on avait cette

1           flexibilité-là.

2   **Me PAUL CRÉPEAU :**

3           Ce qui a permis de faire une négociation un peu  
4           moins avec le couteau sur la gorge, c'est-à-dire un  
5           peu plus d'égal à égal, et de discuter, faire valoir  
6           ses points de vue pour en arriver à des ententes,  
7           probablement, plus satisfaisantes pour toutes les  
8           parties. C'est ce que ça démontre : le temps et le  
9           financement ont permis de le faire :

10 **M. LOUIS MORNEAU :**

11           Ça... je pense que ça nous a amenés -- en tout cas,  
12           je... vais vous dire ce que j'en pense.

13 **Me PAUL CRÉPEAU :**

14           Oui.

15 **M. LOUIS MORNEAU :**

16           Ça a amené un meilleur climat, ça, c'est sûr : moins  
17           d'incertitudes, hein, énormément. Ça a amené un  
18           peu, j'espère, en tout cas, un peu plus de  
19           confiance.

20           Parce que là, derrière toutes ces questions de  
21           négociations-là, il y a la question de la confiance  
22           aussi. On est bien conscients de... qu'au niveau de  
23           la confiance des partenaires, c'est pas égal tout le  
24           temps, et il faut... pour faire des meilleures  
25           négociations, je pense, puis, bon, un meilleur

1 climat, partir sur des meilleures bases, il faut que  
2 la confiance s'améliore.

3 **Me PAUL CRÉPEAU :**

4 Oui. Ce qui nous amène à regarder un petit peu  
5 maintenant l'approche qu'à le MSP. Est-ce que c'est  
6 une approche, une appréciation globale, où on dit :  
7 « Dans la communauté X, vous aviez un budget de,  
8 exemple, 100 dollars l'an dernier. On vous accorde  
9 votre 100 dollar, plus 2.75 pour cent, et c'est le  
10 2.75 pour cent qu'on donne à tout le monde »? Est-  
11 ce que c'est -- l'approche, c'est, en fait,  
12 quasiment la bonification pour l'inflation -- est-ce  
13 que c'est une approche globale que vous faites, dans  
14 tous les cas, sur le même principe?

15 **M. LOUIS MORNEAU :**

16 C'est pas ce qu'on a fait cette année. Je dois dire  
17 que, si on retourne dans le passé, il y a eu des  
18 moments, en 2011, où est-ce qu'on n'a pas eu le  
19 choix de le faire, du côté fédéral comme de notre  
20 côté. Il y avait, à ce moment-là -- il y a eu  
21 des... Le cadre financier, comme je vous disais, est  
22 -- dans ce cas-là, était très restreint. C'était  
23 des augmentations de 1,5 pour cent. Alors, ça, ça a  
24 pas été facile. Ça a pas été facile pour les  
25 communautés, et puis...

1           Donc, aujourd'hui, ce qu'on a fait cette année,  
2           on avait plus... on avait beaucoup plus de  
3           flexibilité, on a eu beaucoup plus -- un cadre  
4           financier qui était, quand même, nettement amélioré.  
5           Si on regarde ça, le cadre, finalement, sur cinq ans  
6           du côté fédéral et provincial, ça donne 56 millions  
7           plus. Alors...

8   **Me PAUL CRÉPEAU :**

9           À travers le...

10  **M. LOUIS MORNEAU :**

11          À travers le Québec.

12  **Me PAUL CRÉPEAU :**

13          Québec. Merci.

14  **M. LOUIS MORNEAU :**

15          O.K.? Sur cinq ans. Alors, là, il y a une question  
16          de progression aussi, parce qu'il faut dire qu'il y  
17          a la question de la -- du 2.75 pour cent qu'on a  
18          maintenant d'enchassé dans les dispositions par  
19          année. Donc, c'est... il y a ce 2.75 pour cent-là  
20          qui est garantie déjà pour très longtemps.

21          Alors, donc, on y va, effectivement, avec une  
22          évaluation de ce qu'on -- des demandes qu'on a, une  
23          évaluation des besoins, et une considération de ce  
24          qui a été dans le budget et de la capacité  
25          financière, qu'on analyse, des communautés. Alors,

1 c'est pas tout est égal, effectivement, pour  
2 l'augmentation qui a été amenée.

3 C'est sûr que... Puis là, après ça, vient les  
4 questions: pourquoi quelqu'un a eu un pourcentage X  
5 et, un autre, un pourcentage Y? Derrière le  
6 pourcentage -- c'est facile de parler de  
7 pourcentage, mais il y a des dollars aussi, et  
8 lorsqu'une communauté à un petit budget, bien, le  
9 pourcentage peut paraître très élevé lorsqu'on a une  
10 grande augmentation, mais le montant, lui, reste,  
11 somme toute, relativement plus bas. Ça, il faut  
12 avoir ça en tête aussi.

13 Mais ce qu'on a considéré de façon plus  
14 macroscopique, il y a eu des dons des communautés  
15 qui ont eu un financement additionnel en bilatéral,  
16 en quelque part à partir de 2014, il y a eu certains  
17 cas comme ça.

18 Alors, lorsqu'une communauté avait une  
19 bilatérale et on a intégré cette bilatérale-là dans  
20 la tripartite, autrement dit, le montant qui avait  
21 été additionnel, bien là, on part du principe que  
22 c'est le financement de base. Lorsqu'on prend ça, on  
23 additionne, à ce moment-là, on a proposé une  
24 augmentation qui, somme toute, plus faible que, par  
25 exemple, un petit corps de police qui est en région

1 éloignée, qui, dans le passé, on a pas été capable,  
2 avec le cadre financier, de financer à la hauteur de  
3 ce qu'on croit qui aurait dû être pour... puis les  
4 besoins sont plus criants. Alors, il y en a qui ont  
5 eu des plus grosses propositions d'augmentation.

6 **Me PAUL CRÉPEAU :**

7 C'est dommage ça.

8 **M. LOUIS MORNEAU :**

9 On peut dire ça, oui. Mais, en même temps... Donc,  
10 vous voyez un peu. Il y a eu des essais comme ça,  
11 oui.

12 **Me PAUL CRÉPEAU :**

13 Dans un corps de police, je prends l'exemple : un  
14 des chefs, Tessier, qui nous parlait qu'il y avait,  
15 je pense, quatre policiers à son service, puis... On  
16 s'imagine -- je prends l'exemple, à la Sûreté du  
17 Québec: on peut déplacer du monde, on peut répondre  
18 à une crise, on peut aller... Bon, on a 5 000  
19 policiers avec lesquels on peut jouer. Quand on a  
20 quatre policiers dans notre communauté puis il y en  
21 a un qui tombe malade à long terme, c'est majeur.  
22 Ça, c'est 25 pour cent de nos ressources qu'ils  
23 perdent. Est-ce que c'est dans le cadre de ses  
24 petits corps de police-là où vous avez été en mesure  
25 de donner, par des ententes bilatérales, des sommes



1 importantes pour...

2 **M. LOUIS MORNEAU :**

3 Bien, c'est dans le cadre de nos...

4 **Me PAUL CRÉPEAU :**

5 ... pour augmenter le nombre -- oui?

6 **M. LOUIS MORNEAU :**

7 Excusez.

8 **Me PAUL CRÉPEAU :**

9 Pour augmenter le nombre de postes autorisés?

10 **M. LOUIS MORNEAU :**

11 C'est dans le cadre des ententes tripartites.

12 **Me PAUL CRÉPEAU :**

13 Tripartite, O.K.

14 **M. LOUIS MORNEAU :**

15 O.K.? Actuelles là. Mais, dans le fond, le  
16 financement a augmenté pour plusieurs de ces corps  
17 de police, où est-ce qu'il y a quelques policiers,  
18 effectivement. Il y a eu des bonnes progressions,  
19 surtout lorsqu'on regarde des milieux qui sont plus  
20 isolés justement, où est-ce que le soutien, par  
21 exemple, de la Sûreté du Québec est plus difficile,  
22 parce qu'ils sont loin à ce moment-là. Il y a eu  
23 des bonnes progressions de ce côté-là. On a eu une  
24 attention spéciale là-dessus. Ça, c'est certain.

25 J'allais dire autre chose, que j'oublie encore...

1 **Me PAUL CRÉPEAU :**

2 On est dans l'évaluation des besoins.

3 **M. LOUIS MORNEAU :**

4 Oui, oui.

5 **Me PAUL CRÉPEAU :**

6 Si on regarde toujours -- parce que les corps de  
7 police vous présentent leur liste de besoins au  
8 début de la négociation.

9 **M. LOUIS MORNEAU :**

10 Normalement, oui. Alors, c'est lors des premières  
11 rencontres, on nous présente les attentes qu'ils  
12 ont, on regarde aussi...ça peut arriver qu'on l'a  
13 d'avance; ça peut arriver aussi qu'on l'a lors de la  
14 première rencontre, en passant.

15 Et on a aussi les états financiers, on a toutes  
16 sortes de choses, et il y a un échange qui se fait à  
17 ce moment-là pour bien comprendre les besoins, les  
18 attentes. Ça, c'est certain, puis... oui.

19 **Me PAUL CRÉPEAU :**

20 Mais qu'est-ce que vous répondez -- parce qu'on a  
21 entendu, entre autres, le témoignage de monsieur  
22 Vicaire, qui dit : « Bien, on avait envoyé notre  
23 liste de besoins, nos besoins financiers des postes,  
24 tout ça, puis, il dit, à la première négociation,  
25 ils rentrent, ils s'assoient puis ils nous offrent

1 un pourcentage ». Est-ce qu'il y a une discussion  
2 qui s'est faite auparavant sur les besoins réels...

3 **M. LOUIS MORNEAU :**

4 Oui.

5 **Me PAUL CRÉPEAU :**

6 ... du corps de police, puis pourquoi que tel de  
7 besoin qui est exprimé, est-ce qu'il y a une  
8 augmentation de la population, de la criminalité?

9 **M. LOUIS MORNEAU :**

10 Hum, hum.

11 **Me PAUL CRÉPEAU :**

12 Ou bien c'est quoi l'idée de revenir -- qui nous a  
13 été expliquée entre autres par monsieur Vicaire qui  
14 disait : « Il nous sont revenus avec un pourcentage  
15 d'augmentation. Point ».

16 **M. LOUIS MORNEAU :**

17 Hum, hum.

18 **Mme KATIA PETIT :**

19 Maître Crépeau? Je comprends bien que vous voulez  
20 ça de manière générale, étant donné que toutes les  
21 ententes sont pas encore signées et qu'on...

22 **Me PAUL CRÉPEAU :**

23 Oui, oui.

24 **Mme KATIA PETIT :**

25 ... on ne va pas sur un cas particulier.

1 **Me PAUL CRÉPEAU :**

2 On ne négocie pas ici, on discute de l'approche du  
3 MSP qui arrive avec un pourcentage...

4 **M. LOUIS MORNEAU :**

5 Oui.

6 **Me PAUL CRÉPEAU :**

7 ... et qui ne discute -- qui semble pas discuter des  
8 besoins.

9 **M. LOUIS MORNEAU :**

10 O.K. Oui, je peux comprendre cette perception-là,  
11 puis je vais vous expliquer une des raisons, peut-  
12 être : on était encore dans une période intense,  
13 dans le sens qu'on était serré dans le temps.  
14 Alors, il y a eu des rencontres -- parce que c'est  
15 pas toutes les communautés qui ont eu un pourcentage  
16 de signalé en partant. La raison est simple, c'est  
17 que: c'était difficile, pour les communautés et pour  
18 nous-mêmes, de voir tout le monde rapidement dans  
19 les premiers jours. Alors, il y a eu des rencontres  
20 de cédulées, et je peux vous dire qu'on était très  
21 disponible du côté fédéral et provincial aussi, bien  
22 entendu, puis beaucoup de communautés, mais, des  
23 fois, il y a toutes sortes de situations, puis il  
24 arrive que c'est plus long pour pouvoir se  
25 rencontrer. Ça prend plus de temps.

1           Alors l'idée qui a été -- qui était peut-être  
2 première, en passant, mais on avait un objectif de  
3 faire avancer les choses le plus possible, on a  
4 envoyé à certaines, qu'on n'avait, qu'on n'avait pas  
5 pu, mais pour tout le monde, on n'avait pas pu se  
6 rencontrer rapidement, un signal de pourcentage, de  
7 qu'on entrevoyait de la façon globale avec des  
8 paramètres, du genre : si quelqu'un, comme je vous  
9 disais, une communauté avait eu un financement  
10 additionnel en bilatérale, bien là, on indiquait un  
11 pourcentage d'augmentation plus faible que pour un  
12 autre qui est un petit corps de police.

13           Donc, dans certains cas, il y a eu des  
14 messages comme ça, et qui ont été interprétés comme  
15 étant, je crois, commettant qu'on n'avait pas  
16 analysé ce qu'ils nous avaient demandé. Mais là,  
17 c'était dans un objectif, on en a parlé un peu hier,  
18 de faire vite, parce qu'on savait que le temps était  
19 serré. Alors, ça a été interprété, puis je peux  
20 comprendre que ça peut avoir été interprété comme  
21 ça.

22           Ce que je peux dire aussi, Monsieur le  
23 Commissaire, c'est que, de choses: on a... on avait  
24 d'avance, bien entendu, analysé les documents qu'on  
25 a reçus. Ça, c'est sûr. Mais je peux comprendre

1 que, si on reçoit une correspondance avec un  
2 pourcentage, la perception peut peut-être avoir été  
3 de dire: « Bien, coudonc, ils ont rien regardé ».  
4 Mais c'est pas ça. On les analyse, les documents.  
5 C'est notre job d'analyser les documents, en  
6 passant. Alors, donc, il y a ça. Ça, c'est le  
7 premier élément.

8 Après ça, il y a eu, dans -- puis là j'y vais  
9 de façon globale -- où, effectivement, lorsqu'il y a  
10 eu un pourcentage d'indiqué au départ, il y a eu de  
11 la négociation par la suite. On s'est pas bloqué de  
12 ce côté-là.

13 Là, après, on embarque dans la négociation,  
14 hein, et il y a des échanges qui se font. Ça arrive  
15 qu'on ait des attentes pour des -- par exemple,  
16 financer -- bon, je vais y aller de façon globale,  
17 mais, par exemple, un bateau. Je vais prendre un  
18 cas bien, bien concret.

19 **Me PAUL CRÉPEAU :**

20 Oui, oui.

21 **M. LOUIS MORNEAU :**

22 Puis, mettons, concret, mais aussi il peut être  
23 hypothétique aussi, mais pour parler pour parler sur  
24 quelque chose...

25 **Me PAUL CRÉPEAU :**

1           Oui, oui.

2   **M. LOUIS MORNEAU :**

3           ... qui peut arriver, de ce style-là. On nous dit,  
4           bon: « On aurait besoin d'une embarcation pour faire  
5           de la patrouille sur un lac. »

6   **Me PAUL CRÉPEAU :**

7           La rivière, sur...

8   **M. LOUIS MORNEAU :**

9           Sur un lac.

10   **Me PAUL CRÉPEAU :**

11          C'est ça.

12   **M. LOUIS MORNEAU :**

13          O.K. Bien, ça se peut que, dans l'évaluation qu'on  
14          en passe, on discute puis on dise: « Bien, regardez,  
15          premièrement, le niveau... le service à offrir, il  
16          faut quand même considérer que », je vous donne un  
17          exemple, mais là la Sûreté du Québec peut avoir une  
18          embarcation qui est pas loin de là. Alors, est-ce  
19          qu'on va privilégier de payer pour un bateau dans un  
20          cas comme ça ou on va privilégier une communauté qui  
21          est isolée puis qui a un lac où est-ce qu'il y a de  
22          l'achalandage amplement et qui est vraiment isolée,  
23          et que le back-up possible et trop long? Bien, on  
24          va faire, on va... privilégiait des choix comme ça.  
25          Puis, des fois, ça arrive que, en en discutant aussi

1 avec les corps de police, et on peut se... ils  
2 peuvent se rendre compte, peuvent déduire que :  
3 « Ah, O.K., on peut avoir tel autre moyen pour y  
4 arriver », alors on va laisser tomber ce côté-là  
5 pour se concentrer sur le besoin les plus criants  
6 dans le fond.

7 En tout cas, je rentrerai pas... C'est pas un  
8 exemple bien, bien éloquent, mais ça vous donne  
9 niveau aussi de discussion qu'il peut y avoir.

10 **Me PAUL CRÉPEAU :**

11 Oui. En fait, ça m'amène peut-être à la question  
12 qui serait la question ultime: à la fin de tout ça,  
13 cet exercice-là, est-ce que c'est pas le problème de  
14 l'article 90 de la Loi de la police qui dit que : le  
15 gouvernement peut conclure, avec une ou plusieurs  
16 communautés autochtones, une entente visant à  
17 établir ou maintenir un corps de police? Le  
18 gouvernement peut conclure une entente. Est-ce  
19 qu'on pourrait dire, au Québec, demain matin: « Nous  
20 pouvons abandonner le service de la Sûreté du  
21 Québec? Il n'y aurait plus de service de la Sûreté  
22 du Québec? ».

23 **M. LOUIS MORNEAU :**

24 Hum, hum.

25 **Me PAUL CRÉPEAU :**



1 C'est pas imaginable, mais pourquoi est-ce que c'est  
2 imaginable avec Winowé, ici, qui s'est fait fermer  
3 ou qui a fermé, en 2008? Pourquoi certaines  
4 communautés doivent envisager la fermeture de leur  
5 corps de police? Alors, c'est toujours le « peut  
6 conclure une entente ».

7 **M. LOUIS MORNEAU :**

8 Oui. Lorsque la Loi sur la police a été modifiée en  
9 2000, on est arrivé avec les niveaux de service que  
10 les corps de police municipaux...

11 **Me PAUL CRÉPEAU :**

12 Oui.

13 **M. LOUIS MORNEAU :**

14 ... et la Sûreté du Québec devaient offrir. On est  
15 arrivés avec un cadre, que je vous dirais, très  
16 rigide.

17 **Me PAUL CRÉPEAU :**

18 Oui.

19 **M. LOUIS MORNEAU :**

20 Très précis, avec un règlement aussi qui est sur le  
21 niveau de service, avec les activités doivent être  
22 données. Vous savez ça.

23 **Me PAUL CRÉPEAU :**

24 Les niveaux un à six, la Sûreté étend le niveau six.

25 **M. LOUIS MORNEAU :**

1 C'est ça, c'est ça.

2 **Me PAUL CRÉPEAU :**

3 Bon, O.K.

4 **M. LOUIS MORNEAU :**

5 Le -- la... Dans le fond, on part -- puis je vais  
6 revenir sur la question des corps de police  
7 autochtones, mais, oui, le niveau le plus élevé  
8 étant le niveau six: la police nationale, bon, et le  
9 niveau un état un corps de police qui dessert une  
10 municipalité de, allant jusqu'à 100 000 habitants.

11 Dans la Loi sur la police aussi, là données de  
12 base est que : une municipalité qui contient, qui a  
13 des... moins de 50 000 habitants doivent être  
14 desservi par la Sûreté du Québec. Donc, la prémisse  
15 de base dans la Loi sur la police -- et il y a des  
16 exceptions, il y a eu des droits acquis...

17 **Me PAUL CRÉPEAU :**

18 O.K.

19 **M. LOUIS MORNEAU :**

20 Mais quand même. Ces corps de police-là de niveau  
21 un, corps de police municipaux, doivent offrir des  
22 services et ça peut être exigeant, pour -- lorsque  
23 qu'on a une petite population à desservir, il y a  
24 des enjeux, il y a des couts là-dessus. Alors que  
25 la Sûreté du Québec peut offrir aussi un service de

1           soutien.

2                   Donc, on parle de ça dans la loi. On est en  
3           2000. Il y a eu le PSPPN en 91 et aussi, bon, ça...

4 **Me PAUL CRÉPEAU :**

5           Mises à jour?

6 **M. LOUIS MORNEAU :**

7           Les mises à jour ont été faites, la création de  
8           corps de police. Je pense que l'idée derrière la  
9           loi à, ce moment-là, était de garder une flexibilité  
10          pour les communautés autochtones, de pas les  
11          encarcaner avec un niveau de service, parce que...  
12          Et là, on n'a pas réfléchi à une... comment ça  
13          pourrait être écrit les -- comment pourraient être  
14          définies différemment, dans la loi, des obligations,  
15          parce que ça devient des obligations pour les corps  
16          de police autochtones, comment ça pourrait être  
17          différent. Mais si on compare avec est-ce qu'on a  
18          pour les corps de police municipaux, là on n'aurait  
19          pas pu avoir cette flexibilité là au départ.

20                   Donc, on était dans une période où est-ce que  
21          le meilleur moyen qui avait évalué, c'était se gardé  
22          une possibilité de faire des ententes, pas pour  
23          contrôler nécessairement, mais pour donner une  
24          flexibilité.

25 **Me PAUL CRÉPEAU :**

1 Mais, depuis ce temps-là, il y a sept corps de  
2 police autochtones qui ont fermé.

3 **M. LOUIS MORNEAU :**

4 Oui. Il y a -- oui, dans les années 2000...

5 **Me PAUL CRÉPEAU :**

6 Ça, c'est... oui, puis, ça, c'est des services qui  
7 donnaient un service de proximité à la population  
8 généralement par des policiers autochtones dans leur  
9 communauté.

10 **M. LOUIS MORNEAU :**

11 Oui. Il y a eu...

12 **Me PAUL CRÉPEAU :**

13 Il y a pas problème là avec le « peut conclure une  
14 entente »? Tu sais, j'aimerais vous entendre:  
15 « doit conclure une entente ».

16 **M. LOUIS MORNEAU :**

17 Mais « doit conclure une entente », mais là vient  
18 les questions qui suivent: si on faisait ça, il y  
19 aurait... il y a d'autres questions. « Doit », mais  
20 après ça « comment », puis « quoi ».

21 **Me PAUL CRÉPEAU :**

22 Hum, hum.

23 **M. LOUIS MORNEAU :**

24 Alors là, c'est une question, et c'est large, ça.  
25 Fait que... Mais si je reviens au corps de polices

1           qui ont fermé leur porte : il y a eu toutes sortes  
2           de situations là-dedans, et je rentrerai pas dans  
3           chaque cas particulier, bien entendu, mais il y a  
4           eu, des fois, des enjeux au niveau de la  
5           gouvernance. Alors, il y aurait pu... Même s'il y  
6           avait eu un financement plus élevé, il y a des cas  
7           où est-ce que, je pense, il y aurait eu quand même  
8           eu fermeture. Un moment donné, il y a la question  
9           de la volonté aussi de le faire, puis de la...  
10          capacité de le faire. Il y a eu des enjeux dans le  
11          passé, des fois. Il y a eu des cas où  
12          effectivement, que je comprends qu'il y a eu des  
13          questions sur le financement qui ont été à  
14          l'origine, aussi, de ça.

15                 Je veux juste dire que, depuis le début des  
16          années 2010, donc, dans la décennie actuelle, on a  
17          eu des fermetures temporaires, on en a eu deux. Il  
18          y en a pas -- et on a tout fait pour continuer,  
19          justement, pour que c'est service de police-là  
20          puisse continuer. Alors ils sont toujours en place  
21          aujourd'hui.

22       **Me PAUL CRÉPEAU :**

23                 Vous parlez entre autres de Lac-Simon, ici, tout  
24          près?

25       **M. LOUIS MORNEAU :**

1           Entre autres.

2   **Me PAUL CRÉPEAU :**

3           O.K.

4   **M. LOUIS MORNEAU :**

5           Mais ce que je veux illustrer par ça : il y a aussi  
6           une question de cadre financier, mais il y a quand  
7           même -- j'aimerais rappeler que depuis... dans cette  
8           décennie actuelle, des huit dernières années, il y  
9           en a pas eu de fermés définitivement, des corps de  
10          police. On travaille fort là-dessus.

11           Puis, il y a aussi un autre élément qu'il  
12          faut... que j'aimerais reparler -- à moins que  
13          c'était quelque chose que vous voulez parler plus  
14          tard?

15   **Me PAUL CRÉPEAU :**

16          Oui, oui, on a le temps.

17   **M. LOUIS MORNEAU :**

18          O.K. Mais il y a l'annonce également,  
19          éventuellement, d'un financement additionnel pour un  
20          nombre additionnel de policiers dans les corps de  
21          police autochtones. Le fédéral avait annoncé que,  
22          pour le Canada, il y aurait un financement qui s'en  
23          viendrait pour 110 policiers.

24   **Me PAUL CRÉPEAU :**

25          Au Canada.

1 **M. LOUIS MORNEAU :**

2 Au Canada. Oui, au Canada. Et, là-dessus, on va  
3 voir ce que ça va donner. Hein? Mais on pense  
4 qu'il va y en avoir pour le Québec et, là aussi, on  
5 aura, au Québec, à aller chercher le financement  
6 approprié là-dessus. Mais, là, on pense que ça, ça  
7 va amener une marge additionnelle. Une marge  
8 additionnelle qui va pouvoir aider, justement, à  
9 augmenter le nombre minimal de policiers.

10 **Me PAUL CRÉPEAU :**

11 Et dans son rôle de coordination -- et juste, je  
12 terminerai un peu là-dessus, moi -- dans son rôle de  
13 coordination, est-ce que le MSP vise, à terme, à  
14 « permanentiser » -- j'aime pas l'expression, mais à  
15 permanentiser les corps de police autochtones dans  
16 les communautés afin que le service soit donné par  
17 les gens en proximité?

18 **M. LOUIS MORNEAU :**

19 Notre vision, c'est de s'assurer qu'ils ont les  
20 moyens pour avoir leur corps de police autochtone,  
21 les conserver. Et je reviens encore là-dessus, mais  
22 les changements qui ont été faits cette année, avec  
23 des ententes de plus longue durée, jusqu'à 10 ans  
24 dans le fond, le financement qui est garanti avec la  
25 cause de 2.75 pour cent, c'est des pas en avant, ça.

1 **Me PAUL CRÉPEAU :**

2 Hum, hum?

3 **M. LOUIS MORNEAU :**

4 Hein? On en convient. Est-ce qu'il y aurait des...  
5 il y aurait lieu d'avoir des modifications à la loi?

6 **Me PAUL CRÉPEAU :**

7 Oui?

8 **M. LOUIS MORNEAU :**

9 Ça, c'est un champ où est-ce qu'il nécessite,  
10 vraiment, des consultations puis des discussions.  
11 Parce que, au-delà de ça, c'est dans le moyen que...  
12 On veut pas, justement, que les communautés perdent  
13 de la flexibilité. Alors, des fois, lorsqu'on fait  
14 des lois, ça arrive ça. Et, donc, il faut faire  
15 attention à ce qu'on fait là-dessus, puis il faut  
16 vraiment bien consulter, vraiment bien échanger de  
17 ce côté-là. Je veux juste...

18 **Mme KATIA PETIT :**

19 Si je peux me permettre un ajout là-dessus?

20 **Me PAUL CRÉPEAU :**

21 Oui.

22 **Mme KATIA PETIT :**

23 C'est ça, il y a des questions, entre autres,  
24 constitutionnelles et tout, mais je pense pas qu'on  
25 est fermés à l'examiner, mais ce qu'on voudrait,



1 c'est quand même laissé le choix des communautés,  
2 parce qu'il y a certaines communautés qui demandent  
3 pas de récupérer un corps de police autochtone.  
4 Donc, la journée où on prescrit...

5 **M. LOUIS MORNEAU :**

6 Bien...

7 **Mme KATIA PETIT :**

8 ... qu'on doit convenir...

9 **Me PAUL CRÉPEAU :**

10 Oui?

11 **Mme KATIA PETIT :**

12 ... conclure une entente, vous comprendrez que sa  
13 force tous les corps de police autochtones  
14 potentiellement avoir un corps de police autochtone.  
15 Donc, il faudrait s'assurer d'avoir une certaine  
16 flexibilité.

17 Et je dois dire que, par le passé, vous savez,  
18 il y a certains corps de police qui sont prévus dans  
19 la Loi sur la police, donc, que leur existence est  
20 prévue...

21 **M. LOUIS MORNEAU :**

22 Hum, hum, oui.

23 **Mme KATIA PETIT :**

24 ... en raison des traités qui ont été signés. Donc,  
25 par le passé, c'est arrivé que -- puis on est encore

1           ouverts, on est en négociation, le gouvernement du  
2           Québec, Marie-Josée Thomas, je crois, on avait parlé  
3           avec deux... bon, puis il y a Petapan et les  
4           Attikameks. Donc, ces questions-là sont examinées.  
5           Donc, quand il y a des traités puis, si, par  
6           exemple, on a est avec des traités avec ces  
7           communautés-là, vraisemblablement, il y aurait des  
8           ajustements dans la Loi sur la police.

9           Donc, c'est un peu le véhicule de garder une  
10          certaine flexibilité. Donc, est-ce que ça devrait  
11          être un « doit conclure, sous réserve qu'il y ait  
12          d'autres solutions », est-ce que c'est?

13          Donc, il y a beaucoup d'éléments comme ça.  
14          Donc, on n'a pas -- on sait que la question de la  
15          pérennité, c'est une question essentielle pour la  
16          communauté -- « pour la »... pour la Commission, et  
17          la communauté, en fait...

18       **M. LOUIS MORNEAU :**

19            Au sens large.

20       **Mme KATIA PETIT :**

21            Puis il y a différents moyens pour le faire. Entre  
22            autres, je pense aussi à Kahnawake, qui a une  
23            entente sur son statut qui est pas liée au  
24            financement. Donc, on en a d'autres, véhicules.  
25            Donc, voilà, un peu... Je...

1 **Me PAUL CRÉPEAU :**

2 Oui, je vous remercie. Maître Martel va continuer.

3 O.K.

4 **Me ARIANNE MARTEL :**

5 Est-ce que le ministère de la Sécurité publique à  
6 pensé, peut-être, à, justement, installer un forum  
7 permanent pour parler de ces questions-là? Vous  
8 parlez justement de peut-être... Bon, il faut des  
9 consultations avec les Premières Nations pour parler  
10 d'intégrer...

11 **M. LOUIS MORNEAU :**

12 Oui.

13 **Me PAUL CRÉPEAU :**

14 ... des dispositions, des nouvelles dispositions  
15 dans la Loi sur la police, un peu, par exemple, ce  
16 que l'Ontario a fait avec ses dispositions sur la  
17 police autochtone. Est-ce qu'un forum permanent qui  
18 regrouperait, justement, les deux paliers de  
19 gouvernement, l'APNQL, les corps de police des  
20 communautés, tous les acteurs du milieu, bon, qui  
21 rentrent dans ces négociations-là, ça pourrait être  
22 une solution?

23 **M. LOUIS MORNEAU :**

24 C'est certain qu'on doit avoir encore, il faut avoir  
25 des discussions, il faut avoir le dialogue avec le

1           gouvernement fédéral, les communautés. On est  
2           ouvert à ça. On est vraiment ouvert à ça. On en a  
3           parlé un peu hier. On a fait une tentative, aussi,  
4           avant qu'il y ait les annonces des cadres  
5           financiers, on a eu une table ad hoc qui a été  
6           utile, je pense, pour prioriser les sujets,  
7           justement, à travailler ensemble. Il doit y avoir  
8           une suite à ça. Et, dans le fond, oui, on croit  
9           qu'il faut trouver un véhicule approprié pour avoir  
10          ces discussions-là.

11                 Puis, de ce côté-là, c'est important d'avoir  
12          le bon niveau de représentativité. Et on est  
13          conscient qu'il y a des défis là-dessus, et il  
14          faut... il faut avoir un mélange, si vous voulez, de  
15          connaissances policières, de corps de police, mais  
16          également, je crois, d'administratif, de directeurs  
17          généraux de communauté, puis il y a un niveau aussi,  
18          éventuellement, politique, de ce côté-là. Mais il y  
19          a du travail de fond à faire.

20                 Et, des fois, il faut sortir du cadre  
21          strictement policier. Vous avez entendu, peut-être,  
22          aussi que -- bien, et c'est évident, c'est que,  
23          certains, certains corps de police ont déjà beaucoup  
24          de travail à faire, hein? Ils ont déjà beaucoup de  
25          travail à faire dans leur quotidien. Alors de les

1           dégager pour travailler de façon régulière sur  
2           l'avenir de la police autochtone. Il y a des défis,  
3           ce que je veux dire, de ce côté-là.

4           Et, aussi, il y a déjà des tables qui  
5           existent, comme j'en ai parlé un peu hier, du côté  
6           des Cris et du Nunavik. Alors, il faut voir comment  
7           est-ce qu'on veut... qu'on va structurer ça. On est  
8           ouverts aux suggestions. Mais il faut avoir un bon  
9           niveau.

10           Et est-ce que c'est une table permanente? Je  
11           le sais pas, mais c'est certain qu'on est ouverts à  
12           avoir de ces discussions-là et on va examiner ça  
13           encore plus, et on est prêt à échanger là-dessus.

14   **Me ARIANNE MARTEL :**

15           Parce que ce qui est fait pour le moment au  
16           ministère de la Sécurité publique, vous vous  
17           intéressez à un problème, par exemple, la formation,  
18           puis vous réglez le problème de la formation. Mais  
19           est-ce qu'il y aurait lieu de, peut-être, s'asseoir  
20           ensemble puis parler...

21   **M. LOUIS MORNEAU :**

22           (Inaudible).

23   **Me ARIANNE MARTEL :**

24           Parce que, tu sais, c'est interrelié, ces problèmes-  
25           là: oui, la formation, mais du financement en même

1            temps...

2    **M. LOUIS MORNEAU :**

3            Oui.

4    **Me ARIANNE MARTEL :**

5            ... la présence de policiers autochtones,  
6            c'est -- je veux dire, il y a plein de détails,  
7            justement, qui sont interreliées...

8    **M. LOUIS MORNEAU :**

9            Hum, hum.

10   **Me PAUL CRÉPEAU :**

11            ... puis on peut pas traiter indépendamment de la  
12            formation ou du financement.

13   **M. LOUIS MORNEAU :**

14            Bien, on le dit aussi au départ : on croit qu'il  
15            faut améliorer notre façon de travailler aussi dans  
16            nos discussions en amont. Là, on a un *momentum*  
17            quand même intéressant avec -- c'est les  
18            négociations des ententes qui sont très avancées.  
19            On comprend qu'il y en a d'autres qui vont continuer  
20            de façon plus spécifique, parce que qu'il y en a  
21            peut-être une ou deux qui sont pour un an. Mais là,  
22            on a quand même une forme de stabilité. Alors, on  
23            a, comme je disais hier, on a priorisé les ententes.

24            Maintenant, oui, il va falloir, justement,  
25            qu'on regarde encore plus. Mais pas tout seuls.

1           Parce que, là, on va devoir consulter pour être sûr  
2           qu'on répond vraiment aux attentes des communautés  
3           autochtones. Alors, il y a des consultations à  
4           faire là-dessus, et puis ça va être à suivre.

5   **Me ARIANNE MARTEL :**

6           Avant de vous laisser conclure puis de passer la  
7           parole, peut-être, à mes collègues qui ont peut-être  
8           des questions, je poserai une dernière...

9   **LE COMMISSAIRE :**

10          Oui, oui. Il va y avoir des périodes questions.

11   **Me ARIANNE MARTEL :**

12          Pardonnez-moi?

13   **LE COMMISSAIRE :**

14          Non, allez... Oui.

15   **Me ARIANNE MARTEL :**

16          J'ai une dernière question.

17   **LE COMMISSAIRE :**

18          En fait, Maître Lépine aura sans doute question.

19   **Me ARIANNE MARTEL :**

20          Oui. Donc, nous avons touché une multitude de  
21          sujets, d'enjeux systémiques, aujourd'hui et hier,  
22          avec le MSP, pour atteindre l'égalité réelle :  
23          jusqu'où le ministère de la Sécurité publique est-il  
24          prêt à aller dans ces changements de système, la  
25          modification de son système?

1 **Mme KATIA PETIT :**

2 De façon générale?

3 **M. LOUIS MORNEAU :**

4 Je suis pas sûr... Oui, je suis pas sûr de  
5 comprendre votre question.

6 **Me ARIANNE MARTEL :**

7 Bien, oui, générale -- bien...

8 **M. LOUIS MORNEAU :**

9 Mais... oui? Compris?

10 **Mme KATIA PETIT :**

11 Bien, écoutez, je pense qu'on est très ouverts, puis  
12 c'est le message que la sous-ministre dirait si elle  
13 était ici. C'est que, tu sais, ça permet un peu de  
14 conclure aussi, c'est-à-dire que : on sait, on est  
15 très intéressés par les travaux de la Commission, on  
16 connaît bien les enjeux.

17 Ce qui est moins facile, c'est les solutions  
18 claires et leur application, et, ça, c'est un défi,  
19 je pense, également pour la Commission. Donc, je  
20 pense qu'on est très ouverts à des forums, à  
21 consulter davantage sur des enjeux plus macro.  
22 Évidemment, l'idée ça va être aussi que ça  
23 l'aboutisse à des choses concrètes puis, parfois,  
24 avec les grandes tables élargies sur différents  
25 sujets, des fois, c'est difficile d'arriver avec des



1 résultats, des fois, concrets rapidement.

2           Donc, c'est pour ça qu'on avait tendance, je  
3 dirais, peut-être à travailler par grands  
4 problématiques, oui -- par grandes problématiques ou  
5 secteurs. Mais, quand même, je pense qu'il y a  
6 vraiment une volonté d'améliorer les lacunes qui ont  
7 été identifiées, puis aussi, je pense, de mieux se  
8 connaître ou, en tout cas, de maintenir une  
9 confiance, une relation plus étroite avec les  
10 communautés pour trouver des solutions.

11           Donc, c'est valide pour la police, parce que  
12 là on était vraiment aujourd'hui sur le thème de la  
13 police, ces vallées dossier pour le correctionnel,  
14 et je pense qu'on est prêts, quand même, à une  
15 réflexion assez approfondie, tu sais, sur la police  
16 et tout, avec des experts et tout, puis on n'a pas,  
17 sincèrement, toutes les solutions, puis si vous nous  
18 demanderiez, actuellement, c'est quoi nos  
19 recommandations, entre autres, en matière de police,  
20 c'est pas... ça serait pas...

21 **M. LOUIS MORNEAU :**

22           J'ai une liste, moi.

23 **Mme KATIA PETIT :**

24           Oui, on a une liste de principe, c'est ça. Et tu  
25 peux peut-être compléter là-dessus?

1 **Me PAUL CRÉPEAU :**

2 Bien, je vais attendre peut-être... ou j'attends  
3 après les questions?

4 **Me ARIANNE MARTEL :**

5 Non, allez-y.

6 **Mme KATIA PETIT :**

7 Allez. Vas-y.

8 **Me ARIANNE MARTEL :**

9 Attendre?

10 **M. LOUIS MORNEAU :**

11 Ou... Je sais pas, c'est comme vous...

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Non, non. On aura sans doute l'occasion de lire  
14 votre mémoire aussi.

15 **Mme KATIA PETIT :**

16 Aussi.

17 **M. LOUIS MORNEAU :**

18 Bien oui, c'est sûr.

19 **Mme KATIA PETIT :**

20 Aussi, voilà.

21 **M. LOUIS MORNEAU :**

22 C'est sûr. Non, mais peut-être, si c'est le temps  
23 là, mais... Au fond, là, moi, j'aimerais juste  
24 rappeler que : j'espère qu'on a réussi à vous  
25 rassurer, en tout cas, un peu là-dessus. C'est

1 qu'on a un objectif commun avec la -- du côté des  
2 communautés autochtones, et du fédéral aussi, même  
3 si... Je peux parler un peu pour eux, parce qu'on  
4 dit que des fois, mais, de sécurité publique,  
5 d'avoir une sécurité publique partout.

6 Et, bon, des défis, comme tu as dit. Le  
7 travail de partenariat aussi est important entre les  
8 corps de police. On n'en a pas parlé énormément,  
9 mais c'est important d'avoir un travail de  
10 partenariat, non seulement entre la Sûreté du  
11 Québec, les corps de police municipaux, beaucoup  
12 avec les communautés autochtones et la Sûreté, a eu  
13 l'occasion ou en parlera, mais avec les moyens  
14 qu'ils ont mis en place, il y a une piste là aussi  
15 qui est dans le travail de collaboration.

16 J'en ai parlé tout à l'heure, je pense qu'on  
17 a... il y a quand même eu des améliorations qui ont  
18 été significatives, des pas qui ont été faits pour  
19 la pérennité. Alors, on est en mouvement et on va  
20 continuer de ce côté-là, un peu comme tu disais. Et  
21 puis, ça ressemble à ça dans le fond. Hein?

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Oui? Ça fait le tour?

24 Maître Lépine, est-ce que vous avez des questions?

25 **Me ÉRIC LÉPINE :**

1           Beaucoup moins que j'en avais au départ,  
2           (inaudible).

3   **LE COMMISSAIRE :**

4           Alors, si vous voulez vous approcher. Vous  
5           connaissez la place.

6   **Me ÉRIC LÉPINE :**

7           Bon, alors, bonjour à vous : alors, je suis Maître  
8           Lépine, je représente Femmes autochtones du Québec.  
9           Je me permets un petit préambule.

10           Ma collègue et moi, Maître Miller, n'étions  
11           pas présents durant toutes les audiences ici.  
12           Évidemment, on a fait ce qu'on pouvait faire avec  
13           les moyens qu'on avait et, tenant compte de  
14           l'ampleur de la documentation soumise, alors il y a  
15           bien des sujets qui, pour nous, ici, sont  
16           extrêmement arides, théoriques pour certains.  
17           Alors, on essaie de comprendre le tout et de se  
18           positionner pour que... au nom de FAQ, évidemment.

19           Alors, FAQ est, bien entendu, bien préoccupé  
20           par la sécurité publique dans toutes les communautés  
21           au Québec, mais également pour les membres des  
22           Premières Nations vivant hors réserve, entre autres  
23           à Montréal et ailleurs. Évidemment, ça ne touche  
24           pas nécessairement, particulièrement, votre  
25           témoignage d'aujourd'hui.

1           Mais en ce qui a trait aux services donnés  
2           dans les communautés autochtones, on a été,  
3           évidemment, for préoccupés de constater qu'il y a  
4           eu, donc, sept corps policiers qui ont été, sept  
5           corps de police régionaux qui ont été abolis dans,  
6           on parle dans les années... dans la dernière  
7           décennie, si je me trompe pas -- vous me corrigerez  
8           si c'est inexact -- et ça rejoint un peu les  
9           questions posées par mon collègue, Maître Crépeau.

10           Mais, dans un premier temps, ce que je  
11           voudrais savoir : il y a actuellement 55 communautés  
12           autochtones au Québec. Il y a combien de corps de  
13           police régionaux qui desservent ces communautés-là  
14           présentement?

15   **M. LOUIS MORNEAU :**

16           Des corps de police régionaux?

17   **Me ÉRIC LÉPINE :**

18           Oui. Ou autochtones... disons des corps de police  
19           autochtones.

20   **M. LOUIS MORNEAU :**

21           Oui, O.K. O.K., 22.

22   **Me ÉRIC LÉPINE :**

23           Et 22, et, dans le fond, ça couvre 90 pour cent de  
24           la population de ces communautés-là.

25   **Mme KATIA PETIT :**

1 Hum, hum, 44 communautés, de mémoire.

2 **M. LOUIS MORNEAU :**

3 Quarante-quatre communautés pour 90 pour cent de la  
4 population.

5 **Mme KATIA PETIT :**

6 Sur 55.

7 **Me ÉRIC LÉPINE :**

8 Donc, il y a 44 communautés présentement...

9 **M. LOUIS MORNEAU :**

10 Oui.

11 **Me ÉRIC LÉPINE :**

12 ... desservies par un corps de police autochtone.

13 **M. LOUIS MORNEAU :**

14 C'est ça, oui. Oui.

15 **Mme KATIA PETIT :**

16 Hum, hum.

17 **Me ÉRIC LÉPINE :**

18 En ce qui a trait au corps de polices autochtones  
19 qui ont été perdus, on pourrait dire ça comme ça, ou  
20 sept corps qui ont été perdus ou abandonnés, quels  
21 sont les efforts du ministère immédiatement après la  
22 perte de ces corps de police-là qui ont été  
23 effectués pour tenter de voir qu'elle avait été le  
24 problème? Est-ce qu'il y avait une possibilité de  
25 rétablissement? Est-ce qu'il y a eu des contacts

1           qui ont -- parce que j'ai compris de votre  
2           témoignage que c'est beaucoup dans l'accompagnement,  
3           c'est beaucoup dans la...

4   **M. LOUIS MORNEAU :**

5           Hum, hum.

6   **Me ÉRIC LÉPINE :**

7           On a entendu des mots comme « favoriser »,  
8           « accompagner », « apporter de l'aide »: quelles  
9           sont les démarches concrètes qui ont été faites à ce  
10          moment-là?

11   **M. LOUIS MORNEAU :**

12          À ce moment-là, mais il faut que je revienne. Ça,  
13          c'était entre 2000 puis... et 2010, quelque part  
14          comme... si je résume là, 2006, sept, huit ou  
15          quatre, en tout cas, autour de ça. Il faut -- je  
16          veux ramener quand même un poids important, c'est  
17          que: premièrement, c'est pas le Québec qui a aboli  
18          les corps de police. Il y a eu des... et il y a eu  
19          des cas là-dedans où est-ce que le corps de police  
20          s'est fermé, parce qu'il y avait des difficultés au  
21          niveau de l'encadrement ou de la gouvernance de ces  
22          corps de police-là.

23                Je vais vous donner un exemple: en  
24          2004... -- oui, c'est ça -- donc, dans le fond, il y  
25          a eu 2004, il y a eu Kanesatake, où est-ce que le

1 corps de police s'est éteint, d'une certaine façon,  
2 parce qu'il y avait eu des conflits importants, où  
3 est-ce que, justement, ça a passé par un état de  
4 siège du poste de police comme tel, et la maison a  
5 brûlé, du grand chef, alors, et ils n'étaient plus  
6 en mesure de faire le travail. Alors, on peut  
7 comprendre que, de ce côté-là, je pense pas que  
8 c'était une question de financement ou d'entente.

9 Donc, il y a des cas où est-ce que, je pense  
10 que peu importe la question du niveau de  
11 financement, c'était hors de notre contrôle. Bon.  
12 Donc, il y a ça.

13 Moi, je pourrais peut-être plus vous parler de  
14 ce qui s'est passé dans la décennie actuelle, parce  
15 que j'étais plus près d'où est-ce que j'étais, mais  
16 il y a eu deux cas où est-ce qu'il y a des corps de  
17 police qui ont fermé temporairement. Alors, qu'est-  
18 ce qui a été fait de notre côté, c'est, au  
19 ministère, puis, aussi, Sécurité publique Canada  
20 pour certains cas, certaines choses?

21 Bien, il y a eu un effort additionnel. Donc,  
22 on a travaillé à trouver des solutions avec ces  
23 communautés-là, et les corps de police sont toujours  
24 en place aujourd'hui.

25 **Mme KATIA PETIT :**



1 Hum, hum.

2 **M. LOUIS MORNEAU :**

3 Tu veux ajouter quelque chose?

4 **Mme KATIA PETIT :**

5 Oui, puis, de façon générale, il y a certaines  
6 communautés qui nous ont fait part d'une volonté de  
7 reconstituer leur corps de police, puis on s'est  
8 toujours montré ouvert. Il y a déjà eu des  
9 pourparlers avec certaines communautés. On rentrera  
10 pas dans les détails, évidemment, mais il y en a eu,  
11 d'échanges, puis, des fois, c'est, par exemple, les  
12 conditions étaient pas toutes là, des fois, il y  
13 avait une volonté, mais pas nécessairement une  
14 capacité encore de réouvrir. Donc, on s'est  
15 toujours dit ouvert et on va toujours demeurer  
16 ouvert à ce que ces corps de police-là reviennent  
17 éventuellement.

18 **Me ÉRIC LÉPINE :**

19 Et je comprends que, dans certains cas, il y a des  
20 problèmes de gouvernance, c'est ce que vous avez  
21 mentionné; dans d'autres cas, il y a une question de  
22 financement; il y a peut-être également d'autres  
23 raisons. Mais est-ce que, dans votre approche, vous  
24 êtes proactifs? C'est-à-dire que, lorsqu'il y a  
25 fermeture, vous allez au-devant et vous donnez de

1 l'information? Par exemple, dans le cas d'une  
2 fermeture, parce qu'il y a un problème de  
3 gouvernance, il y a encore des autorités qui peuvent  
4 vous écouter? Est-ce que vous allez donner de  
5 l'information pour tenter de réinstaurer un corps de  
6 police autochtone ou que vous attendez simplement  
7 qu'il y ait une forme d'unanimité dans la  
8 communauté, qu'il y ait une demande formelle qui  
9 vous soit envoyée?

10 **M. LOUIS MORNEAU :**

11 Bien, là, encore, il faut revenir un peu sur  
12 l'historique, hein? On avait... j'ai parlé du cadre  
13 financier avec lequel on a travaillé. On revient  
14 dans le passé, mettons, en 2011, où est-ce que le  
15 cadre financier était très serré. Donc, l'objectif  
16 était de maintenir les corps de police en place. On  
17 n'avait pas nécessairement de marge de manœuvre pour  
18 partir et aller voir les communautés pour les  
19 inciter à reprendre ou à avoir des corps de police  
20 autochtones pour ceux qui n'en avait pas. Alors, on  
21 est plus à l'écoute. On regarde... on écoute  
22 vraiment les demandes. On fait pas une démarchage  
23 pour ça.

24 On a des demandes, actuellement, et on les  
25 examine puis on aimerait beaucoup que ça fonctionne.

1 Mais on en a certaine, des fois, que c'est pour une  
2 demande de corps de police régionalisés et, on a  
3 parlé un peu hier ici, c'est pas toujours possible.  
4 Il y a des défis-là aussi.

5 Mais, en même temps, la question de -- pour  
6 une communauté d'avoir son corps de police avec une  
7 petite... pour une petite communauté avec un petit  
8 effectif, il y a des défis-là aussi. C'est pas  
9 toujours l'idéal. Alors, la question d'examiner une  
10 création d'un corps d'une police régionale, ça  
11 amène, quand même, une perspective et des  
12 désavantages.

13 Donc, nous, on veut être en accompagnement là-  
14 dedans. On a des demandes aussi pour accompagner  
15 pour des études de faisabilité. Je pense que la  
16 question de faire des études de faisabilité, à la  
17 base, c'est ça qu'il faut faire.

18 **Me ÉRIC LÉPINE :**

19 Je comprends qu'un des défis dans l'administration  
20 d'un corps de police régional ou un corps de police  
21 autochtone dans une petite communauté, entre autres,  
22 c'est la proximité des intervenants. Est-ce que,  
23 dans le cadre des ententes tripartites, vous vous  
24 assurez, lorsqu'il y a soit une reconduction ou un  
25 nouveau corps de police qui est créé, d'une forme

1 d'assurance ou... en ce qui a trait aux règles  
2 internes ou aux règles de déontologie, lorsqu'un  
3 membre de la communauté veut, par exemple, se  
4 plaindre du comportement d'un policier par exemple  
5 ou veut se plaindre du comportement de quelqu'un qui  
6 est proche des pouvoirs dans cette communauté-là?  
7 Est-ce qu'il y a une forme de vérification que vous  
8 faites au ministère à ce sujet-là?

9 **M. LOUIS MORNEAU :**

10 Bien, dans le cadre des négociations des ententes,  
11 pour répondre directement à ça : non. Lorsqu'on a  
12 une entente, on revient encore au principe que la  
13 gestion de ce corps de police-là revient à la  
14 communauté. Là-dessus, non.

15 Mais il y a aussi, il y a par contre, ce que  
16 ma collègue a mentionné tout à l'heure, il y a  
17 toutes les règles qui existent par la loi au niveau  
18 déontologique et au niveau, maintenant, du BEI.

19 **Me ÉRIC LÉPINE :**

20 Hum, hum.

21 **Mme KATIA PETIT :**

22 Puis, aussi, ils ont des obligations de nous  
23 communiquer leurs règlements de discipline internes,  
24 ils ont des obligations de reddition de comptes en  
25 vertu de la Loi sur la police à 364, 365, on en a

1           parlé un peu plus tôt. On a aussi - qu'est-ce qu'on  
2           également? On a, en fait, c'est ça, il y a toute la  
3           procédure d'allégations criminelles. Donc, c'est  
4           quand même assez paramétré.

5                   Puis aussi, je vous dirais que les ententes  
6           prévoient aussi certaines clauses de, entre autres,  
7           non-ingérence des autorités du Conseil de bande dans  
8           les activités du corps de police, etc. Donc, il y a  
9           un certain nombre de clauses qui sont prévues à cet  
10          effet-là. C'est un peu les mêmes obligations que  
11          pour les autres corps de police.

12 **Me ÉRIC LÉPINE :**

13           Hum, hum.

14 **Mme KATIA PETIT :**

15           Si je résumerais ça.

16 **Me ÉRIC LÉPINE :**

17           Puis j'ai compris de votre témoignage, également,  
18           que, bon, certaines obligations par la loi n'étaient  
19           pas toujours respectées, en ce qui a trait, entre  
20           autres, au rapport annuel, et que vous désirez  
21           réinstaurer un système d'inspection?

22 **Mme KATIA PETIT :**

23           Hum, hum.

24 **Me ÉRIC LÉPINE :**

25           À moins que je me sois trompé dans l'interprétation?

1 Mais je comprends, à tous les cinq ans, pour vous  
2 assurer que ces règles-là sont bien remplies?

3 **Mme KATIA PETIT :**

4 En fait, l'inspection, ça va porter sur des  
5 thématiques. Donc, c'est pas nécessairement sur le  
6 suivi des dispositions des ententes.

7 Par contre, au niveau de l'équipe des affaires  
8 policières, donc, de mon collègue dans l'équipe qui  
9 fait le suivi des ententes, il y a également un  
10 suivi qui est prévu, en soi, pour les redditions de  
11 comptes qui sont prévues à même ça. Donc, je vous  
12 dirais qu'il y a deux volets.

13 **Me ÉRIC LÉPINE :**

14 O.K.

15 **Mme KATIA PETIT :**

16 Donc, les inspections, permettre de vérifier  
17 certaines choses, puis il y a d'autres contrôles qui  
18 peuvent être exercés par le ministère.

19 **Me ÉRIC LÉPINE :**

20 J'ai compris qu'il allait y avoir deux postes qui  
21 allaient être créés relativement à l'inspection à  
22 tous les cinq ans?

23 **M. LOUIS MORNEAU :**

24 Hum, hum.

25 **Mme KATIA PETIT :**

1           Oui. Bien, en fait, j'ai déjà des inspecteurs qui  
2           sont en mesure d'en faire un certain nombre, mais  
3           notre capacité, bon, on a quand même beaucoup de  
4           corps de police à inspecter, en plus d'autres  
5           obligations. Alors, on pense - on a deux postes  
6           additionnelles qui devront être comblées,  
7           d'inspecteur, effectivement.

8   **Me ÉRIC LÉPINE :**

9           Est-ce qu'il y a, potentiellement, des candidats  
10          autochtones pour ces deux postes-là?

11 **Mme KATIA PETIT :**

12          Bien, c'est ça, comme j'expliquais un peu, c'est ce  
13          que je souhaiterais. Par contre, il va falloir  
14          qu'on aille un profil qui réponde. Donc, je peux  
15          pas faire envoyer quelqu'un inspecté un corps de  
16          police autochtone qui connaît pas la police.

17 **Me ÉRIC LÉPINE :**

18          Hum, hum.

19 **Mme KATIA PETIT :**

20          Donc, à la soi -- à la base, ça prend une  
21          connaissance aussi de la réalité policière. Ce que  
22          je souhaiterais, idéalement, c'est une combinaison  
23          de tout ça. Donc, oui, j'aimerais beaucoup que ce  
24          soit -- parce que j'ai deux possibilités : soit un  
25          inspecteur -- comme je vous disais, il y a toujours

1 un civil qui a jamais été policier, puis il y a  
2 souvent un policier retraité -- donc, ce que je  
3 souhaiterais, idéalement, c'est qu'au moins une des  
4 deux personnes -- tu sais, peut-être un ancien  
5 directeur de corps de police autochtone, par  
6 exemple, qui a pris sa retraite, donc, je vais... on  
7 va pas le chercher nécessairement un corps de  
8 police...

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Une invitation.

11 **Mme KATIA PETIT :**

12 Une invitation.

13 **M. LOUIS MORNEAU :**

14 (Inaudible) profil.

15 **Me ÉRIC LÉPINE :**

16 Hum, hum.

17 **Mme KATIA PETIT :**

18 Donc, qui, peut-être aurait un profil. Donc, encore  
19 faut-il qu'il, bon, il y a, encore une fois, les  
20 règles gouvernementales, mais on envisage  
21 aussi -- vous savez, parfois, on trouve pas  
22 d'inspecteur, parce que les bases de données, c'est  
23 les bases - les banques de candidature  
24 gouvernementale, parfois, elles sont -- il y a pas  
25 de candidats, même qui sont pas autochtones. Je



1           veux dire, pour nos besoins à l'interne : quelqu'un  
2           qui connaît la police, par exemple, dans les banques  
3           de données, des fois, il y en a pas.

4                   Alors, ce qu'on peut faire, aussi, c'est des  
5           prêts de service avec les corps de police. Mais si  
6           je fais un prêt de service dans un corps de police  
7           actif, à ce moment-là, mais c'est sûr que j'enlève  
8           un policier au sein de cette équipe-là. Donc, c'est  
9           pas nécessairement ce qui est souhaité, mais  
10          j'aurais, bref, des alternatives.

11                   Sinon, au niveau d'un civil autochtone,  
12          j'aimerais ça qu'il y aurait, peut-être, un  
13          criminologue, etc., donc qui ont des profils pour  
14          faire le travail.

15                   Donc, je dois vraiment m'assurer, à la fois,  
16          d'avoir une expertise puis idéalement, une  
17          représentativité autochtone. Puis, si on l'a pas,  
18          on va chercher d'autres façons, je crois,  
19          d'atteindre ses objectifs-là.

20   **Me ÉRIC LÉPINE :**

21           Vous aviez mentionné, il y a quelques instants,  
22           l'intervention du BEI, qui règle maintenant certains  
23           problèmes pour certains types d'infraction, et c'est  
24           fort probablement une bonne chose que le BEI puisse  
25           intervenir dans bien des situations maintenant. Ce

1           sont des choses que vous connaissez, que moi je  
2           connais depuis peu, et je suis juriste. De quelle  
3           façon le ministère de la Sécurité publique  
4           intervient dans les communautés pour diffuser cette  
5           information-là?

6           On a fait référence, par exemple, à SPAQ, je  
7           ne sais pas si c'est vraiment dans leur mandat de  
8           donner cette information-là? Mais, de votre côté,  
9           est-ce que vous faites certaines démarches pour que  
10          ces informations-là soient connues auprès des  
11          populations autochtones, particulièrement auprès des  
12          femmes autochtones?

13 **Mme KATIA PETIT :**

14          Oui. Écoutez, à ce sujet-là, par rapport à  
15          l'annonce, ça, c'est les nouvelles mesures du 17, on  
16          sait que, de façon générale, bon, on a émis un  
17          communiqué de presse qu'on a fait traduire en  
18          anglais, chose qu'on fait pas systématiquement dans  
19          nos communiqués de presse, parce qu'on voulait  
20          atteindre une plus grande, un peu, la -- plus grande  
21          proportion de la population.

22          Par contre, on sait que c'est pas  
23          nécessairement ça qui permet de rejoindre les  
24          communautés autochtones. Donc, dans ce contexte-là,  
25          on a beaucoup compté sur les partenaires. Donc,

1           cette initiative-là, comme j'ai indiqué, ça s'est  
2           travailler beaucoup, entre autres, avec Femmes  
3           autochtones, justement, qui nous a beaucoup aidé  
4           dans le dossier, mais d'autres aussi, l'APNQL et  
5           tout.

6           Alors, nous, on a profité de ce réseau-là pour  
7           que ça soit redistribué, un peu, l'information au  
8           sein des différentes communautés. Il y a aussi le  
9           BEI qui travaille présentement -- bon, il y a un  
10          numéro 1 800, donc, qui est sur leur site Web, etc.  
11          Mais on sait -- ça, on l'admet d'emblée : on pense  
12          que l'ensemble des mécanismes existants pour  
13          encadrer, par exemple, la mauvaise conduite, les  
14          inconduites policières à différents niveaux, les  
15          structures sont très présentes. Par contre, elles  
16          sont parfois méconnues. Le commissaire à la  
17          déontologie policière, aussi, nous l'a dit, que ces  
18          structures-là sont méconnues. Donc, on sait qu'il y  
19          a un travail de diffusion à faire de ces  
20          informations-là pour atteindre, justement, les  
21          femmes, entre autres, dans les communautés.

22          Donc, on poursuit notre travail, puis c'est  
23          pour ça aussi qu'on a créé un poste d'agent de  
24          liaison au sein du bureau des enquêtes indépendantes  
25          qui est autochtone, puis qui va avoir, un peu, le

1           rôle, aussi, de faire la promotion de tout ça donc.  
2           Puis Services parajudiciaires autochtones,  
3           effectivement, ils ont fait de la publicité, eux,  
4           dans les journaux, ciblée en plus, à cet effet-là,  
5           pour le volet. Mais eux, effectivement, ils ont le  
6           mandat, quand même, de référer les cas ou BEI quand  
7           c'est pour une plainte officielle.

8   **Me ÉRIC LÉPINE :**

9           Et ça, ces démarches-là vont se poursuivre de votre  
10          côté, de concert avec les organismes qui y  
11          participent, dont FAQ, et je comprends qu'il y a  
12          l'APNQL et d'autres organisations également. Est-ce  
13          que vous allez faire des vérifications pour savoir  
14          si l'information se rend bien dans les communautés?  
15          Parce que je me mets à la place d'une personne qui  
16          est au Lac-Simon, à Pakuashipi ou ailleurs dans une  
17          petite communauté, même un numéro 1 800...

18   **Mme KATIA PETIT :**

19          Non.

20   **Me ÉRIC LÉPINE :**

21          ... peut peut-être être inefficace dans un cas comme  
22          celui-là?

23   **Mme KATIA PETIT :**

24          Mais vous savez, à la base, pour signaler un cas  
25          criminel, la police demeure quand même une porte

1 d'entrée. Dans certains cas, les... par exemple, au  
2 corps de police local ou autres, quand ça  
3 s'applique, il y a, des fois, où ça peut se faire  
4 puis eux, aussi, ont le mandat de référer aux bonnes  
5 instances.

6 Nous, je pense qu'on va continuer, un peu, de  
7 notre collaboration avec le comité ad hoc dont on  
8 parle, qui est un comité de partenaires, parce qu'on  
9 a d'autres projets, donc, entre autres, avec la  
10 coroner en chef et tout. Mais je pensais, on a une  
11 rencontre de prévue, je crois que c'est le  
12 22 novembre, avec toutes ces personnes-là, puis on  
13 va faire le suivi. Donc, il est prévu que, avec ce  
14 comité-là, qu'on fasse un suivi de l'implantation.  
15 Donc, eux autres, ils vont être en mesure de nous  
16 dire si le message s'est rendu, est-ce qu'on devrait  
17 sur notre site Web, mettre une section claire qui  
18 dit : « Si vous souhaitez porter plainte, faites-le  
19 à telle place ». Donc, on s'attend aussi à une  
20 rétroaction de tout le monde, parce que, quand on a  
21 implanté ce modèle-là, on s'est dit : « Bon, c'est  
22 un... projet. On sait que c'est pas parfait deux A  
23 à Z au début ». Donc, on s'est dit qu'il y avait  
24 place à de l'amélioration continue.

25 Donc, c'est pour ça qu'on veut garder un lien

1           avec ce fameux comité-là pour, un peu, avoir le  
2           pouls de comment ça se passe, est-ce qu'il y a des  
3           améliorations à faire ou BEI du côté du, entre  
4           autres, de l'accompagnement des victimes. Donc, on  
5           compte vraiment sur cette structure-là qui a très  
6           bien fonctionné -- puis, d'ailleurs, je remercie  
7           tout le monde, toutes les personnes qui étaient là,  
8           tous les organismes qui ont participé. Sincèrement,  
9           ça a été très enrichissant. Je l'ai dit hier, et je  
10          le redis à nouveau.

11       **Me ÉRIC LÉPINE :**

12          Dans le cas d'infractions ou d'allégations  
13          d'infractions commises par un policier, la réponse  
14          est assez claire : le BEI a maintenant juridiction  
15          en ce qui concerne les agressions sexuelles. Mais  
16          en ce qui a trait, par exemple, à la même situation,  
17          par exemple d'une femme qui vit soit à Pakuashipi ou  
18          au Lac-Simon ou dans une autre communauté, qui  
19          désire maintenant porter plainte, non pas contre un  
20          policier dans l'exercice de ses fonctions mais,  
21          plutôt, contre le chef, le frère du chef du poste en  
22          question, de quelle façon cette personne-là doit  
23          procéder? À qui la plainte doit être déposée et  
24          quels sont -- quel est le suivi que le ministère  
25          fait dans des cas comme ceux-là pour s'assurer que,

1 dans des communautés isolées, les personnes  
2 vulnérables, dont les femmes autochtones, puissent  
3 être, à tout le moins, informées, et que la demande  
4 ou la plainte soit traitée de façon adéquate?

5 **Mme KATIA PETIT :**

6 Oui. En fait, on a abordé un peu cette question-là  
7 tantôt, je crois que c'est Maître Crépeau qui nous a  
8 posé cette question-là. En fait, c'est... la  
9 réponse est de deux facettes : d'une part, en ce qui  
10 a trait aux plaintes d'une femme ou d'une personne  
11 contre une personne qui est pas policière, qui est  
12 pas une personne qui exerce des fonctions  
13 policières, le ministère n'a pas de pouvoirs  
14 spécifiques qui sont prévus dans la loi. Vous  
15 savez, en matière de plainte contre policiers, là,  
16 on a toutes sortes de pouvoir qu'on a de transférer  
17 l'enquête, de demander d'envoyer au BEI, etc.

18 Ça l'existe pas en pour les plaintes  
19 criminelles, parce que c'est complètement de  
20 juridiction policière, et on s'ingère pas,  
21 clairement pas, dans ce type d'enquête-là, et on n'a  
22 pas le pouvoir, par exemple, de demander le  
23 transfert de ce type d'enquête-là à un autre corps  
24 de police. Habituellement, c'est entre corps de  
25 police qu'on en vient à une entente et, comme je

1 l'ai dit, c'est un peu à une entente, dans certains  
2 cas, si on veut transférer une enquête, par exemple  
3 par une demande d'assistance, mais quand c'est parce  
4 que la victime ne veut pas appeler son corps de  
5 police local, en l'occurrence, par exemple, un corps  
6 de police autochtone, en raison des liens, comme on  
7 a dit, nous, la solution, c'est la Sûreté du Québec.  
8 Puis, ça, parce qu'en raison de son rôle de service  
9 supplétif, en raison de son rôle de police nationale  
10 -- puis on s'est assuré auprès de la Sûreté du  
11 Québec qu'elle serait en mesure de prendre ce type  
12 de plaintes-là, en bonne et due forme, pour quand il  
13 y a des motifs, pour que ça soit pas le corps de  
14 police local qui s'en occupe.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 On pourra peut-être leur on parler aussi, lorsque...

17 **Mme KATIA PETIT :**

18 Oui. Oui, oui, effectivement, vous allez les avoir,  
19 quoi, demain ou après-demain?

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Soyez assuré, Maître Lépine, qu'on posera la  
22 question.

23 **Me ÉRIC LÉPINE :**

24 Dans les petites communautés où il y a pas de poste  
25 de la Sûreté du Québec à proximité, je pense, entre



1           autres, aux communautés qui sont desservies par  
2           avion seulement, est-ce que vous -- de quelle façon  
3           rejoindre ces personnes-là?

4   **M. LOUIS MORNEAU :**

5           En fait, les communautés qui sont très éloignées,  
6           par contre, il faut savoir que, souvent, c'est des  
7           corps de police régionaux, hein puis quand qu'on --  
8           là je pense au KRPF ou Eeyou Eenu Police Force.  
9           Dans ce cas-là, la problématique d'ingérence, nous,  
10          ce qu'on aime du modèle régional, c'est un des  
11          avantages, c'est ça, il y a moins de proximité,  
12          parce que, à la limite, ça peut être un poste, tu  
13          sais, d'une autre communauté qui s'en occupe. Donc,  
14          ça peut être intéressant pour ça.

15                 Mais, par contre, ça veut pas dire que parce  
16          que, non plus, la Sûreté du Québec a pas un poste à  
17          côté, qu'elle peut pas traiter la plainte. Donc, il  
18          y a déjà des enquêteurs de la Sûreté du Québec et  
19          là, j'espère, que je suis aux faits des dernières  
20          nouvelles -- vous pourrez questionner la Sûreté,  
21          mais la Sûreté du Québec a, d'ailleurs, elle-même  
22          des enquêteurs dans le Nord, qui sont à Kuujjuaq, de  
23          mémoire. Donc, donc, il y a moyen aussi de le faire  
24          par téléphone ou autre. Mais on le sait que la  
25          situation est complexe. Mais le problème est peut-

1 être moins présent dans ces corps de police-là en  
2 termes de malaise ou ingérence ou autre.

3 **Me ÉRIC LÉPINE :**

4 O.K. Dernière question : Femmes autochtones du  
5 Québec et d'autres intervenants également se sont  
6 montrés fort préoccupés du port du bracelet de la  
7 part de certains policiers de la Sûreté du Québec.  
8 Est-ce que, vous, de votre côté, vous avez fait des  
9 interventions à ce sujet-là, et est-ce que ces  
10 interventions-là, si tel est le cas, ont porté  
11 fruit?

12 **Mme KATIA PETIT :**

13 Tu veux-tu la prendre?

14 **M. LOUIS MORNEAU :**

15 Bien, vas-y.

16 **Mme KATIA PETIT :**

17 O.K. Écoutez, écoutez, à ce sujet-là, nous, on n'est  
18 pas intervenue dans ce dossier-là. C'est une  
19 question, essentiellement, de relations de travail  
20 et le ministère ne s'ingère jamais dans les  
21 relations de travail entre la Sûreté du Québec puis  
22 ses policiers.

23 De façon générale, le bracelet rouge, quand il  
24 a été, bien, mis en place ou, en tout cas, quand les  
25 policiers ont commencé à le porter, c'était en

1 réaction, essentiellement, à une décision de l'état-  
2 major de la Sûreté du Québec et non en réaction  
3 nécessairement aux plaignantes. Donc, maintenant,  
4 je comprends que la sûreté du Québec est consciente  
5 du problème. On sait qu'ils travaillent, qu'ils  
6 s'intéressent à la question de trouver une solution  
7 à ça. Mais, nous, comme ministère, c'est pas notre  
8 rôle de s'ingérer là-dedans. C'est vraiment une  
9 question de climat de travail et de relations de  
10 travail à la Sûreté du Québec.

11 **Me ÉRIC LÉPINE :**

12 Et il y a pas eu de démarches de votre côté qui ont  
13 été effectuées dans ce sens-là?

14 **Mme KATIA PETIT :**

15 Non, parce que ça relève vraiment de la Sûreté du  
16 Québec, puis ce sera, j'imagine, à la Sûreté du  
17 Québec, quand ils seront ici, de venir s'expliquer à  
18 ce sujet-là. Vous savez, il y a un ensemble de  
19 facteurs qui fait, qui peut être pris en compte dans  
20 les décisions et, peut-être que dans certains cas,  
21 par exemple, de faire des consignes ou de forcer, ça  
22 aurait des impacts plus grands. Donc, on va laisser  
23 la Sûreté du Québec s'expliquer à ce sujet-là. Mais  
24 c'est certain que nous, comme ministère, on n'est  
25 pas intervenu dans ce dossier-là.

1 **Me ÉRIC LÉPINE :**

2 J'ai pas d'autre question.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Merci, Maître Lépine. Maître Riendeau? Maître  
5 Boucher? Avez-vous des questions?

6 **Me VINCENT RIENDEAU :**

7 Aucune question en ce qui me concerne, merci.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Non? Alors, Madame Petit, Monsieur Morneau, je vais  
10 vous remercier, bien sincèrement, d'avoir accepté de  
11 venir partager avec nous, de répondre à certaines  
12 questions parfois moins faciles, d'avoir partagé les  
13 questions dont vous traitez au quotidien, de nous  
14 informer de la façon dont les choses se déroulent,  
15 et, sans faire le tour de tout ce que vous avez dit,  
16 parce qu'on a quand même une journée complète, deux  
17 demi-journées très complètes, je comprends qu'au  
18 niveau de l'accompagnement des victimes, il y a un  
19 souci de s'assurer, et au niveau du Bureau des  
20 enquêtes indépendantes, bien, il y aura agent de  
21 liaison qui s'occupera du suivi puis de faire en  
22 sorte que -- et je pense qu'on aura compris, que ce  
23 soit au Bureau des enquêtes indépendantes, où que ce  
24 soit, quand des gens, que ce soit autochtones ou  
25 pas, quand des gens font affaire aux corps de

1 police, il y a l'importance d'avoir un suivi. Ne  
2 serait-ce que de dire: « Bonjour, comment ça va? Je  
3 passais par chez vous puis je vous salue », que les  
4 gens sachent que le corps de police existe encore,  
5 puis qu'ils ont leur numéro de téléphone.

6 Je reviens au niveau de la police autochtone :  
7 j'ai entendu, avec beaucoup de plaisir, que vous  
8 voulez assurer la continuité, conserver le corps de  
9 police. Vous dites: « Depuis 10 ans, il y a eu de  
10 fermeture temporaire, mais il y a pas eu de  
11 fermeture. Nous voulons les accompagner. Pas les  
12 gérer; les accompagner », et je pense qu'on aura  
13 tous compris qu'avec les communautés  
14 autochtones -- puis les corps de police, bien, dans  
15 les communautés autochtones, relèvent du Conseil de  
16 bande -- le Conseil de bande est un des éléments de  
17 l'entente tripartite, mais aussi l'employeur du  
18 corps de police.

19 **M. LOUIS MORNEAU :**

20 Oui.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Qu'il est important de faire avec eux, de s'asseoir  
23 avec eux.

24 **M. LOUIS MORNEAU :**

25 Oui.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Et, je pense, Maître Lépine mentionnait « tendre la  
3 main », « aller vers » ceux qui voudraient en créer  
4 qui ne l'ont plus, peut-être les accompagner, les  
5 aider dans ça? On a tous compris -- et ça a été  
6 exprimé par plusieurs leaders autochtones qui sont  
7 venus, ainsi que des chefs de corps de police  
8 autochtones -- que c'est une police de proximité,  
9 qui est beaucoup plus proche des gens. Je comprends  
10 que, un moment donné, la proximité devient un peu  
11 trop forte et on peut penser à une régionalisation  
12 pour faire en sorte de faciliter le travail de corps  
13 de police, d'avoir un corps de police régional. Ça  
14 nous a été mentionné par le chef Haymond, entre  
15 autres, au moins à deux reprises. Et je pense que  
16 la Grande chef, madame Polson, abondait dans ce  
17 sens-là aussi chez les Anichinaabes. Alors,  
18 d'accompagner.

19 Il a été question de « peut » ou « doit » dans  
20 la Loi sur la police: moi, je pense que l'important,  
21 c'est d'être des accompagnateurs, d'offrir la  
22 possibilité aux gens qui veulent le faire dans leur  
23 communauté, de les aider à mettre sur pied. Et je  
24 reprendrais une phrase du chef du corps de police de  
25 Pikogan, Gerry Mapachee: « Je suis pas un programme;

1 je suis un service essentiel ». Alors, la  
2 pérennité.

3 Et j'ai été heureux d'entendre que, depuis le  
4 mois de mars, suite aux recommandations, il y a une  
5 dizaine d'ententes pour une période de 10 ans, cinq,  
6 pour cinq ans. Alors, disons que ce sont des cas où  
7 les gens ont probablement obtenu satisfaction.  
8 J'espère. Et vous avez expliqué vos démarches, les  
9 discussions.

10 Et je pense qu'on aura tous compris que, ce  
11 qui est important, c'est de s'asseoir avec les gens,  
12 avec chacun d'eux, avec chaque communauté, de voir  
13 leurs besoins, de leur demander de vous les exposer,  
14 mais de les examiner avec, et de s'assurer qu'on  
15 puisse y répondre pour assurer la sécurité de ces  
16 populations-là. Parce qu'on a parlé de chiffres, de  
17 taux d'infraction, bon. Ça avait peut-être l'air  
18 surprenant, là, lorsque ça a été abordé hier.  
19 Alors, c'est important que ces gens-là est une  
20 sécurité, une sécurité avec beaucoup de proximité.

21 Alors, je vous remercie encore d'avoir partagé  
22 avec nous. Je vais souhaiter que tout aille bien,  
23 qu'on puisse tous ensemble contribuer à créer un  
24 climat de confiance. Parce que si on veut avoir une  
25 réconciliation, il va falloir qu'il y ait de la

1           confiance. Hein? Quand il y a de la confiance,  
2           bien, la méfiance diminue. C'est comme des vases  
3           communicants, hein?

4   **M. LOUIS MORNEAU :**

5           Tout à fait.

6   **LE COMMISSAIRE :**

7           Alors, plus on tend la main aux communautés  
8           autochtones, plus on bâtit chez eux un climat de  
9           confiance, bien, on va être capable d'arriver à ce  
10          qu'on pourrait appeler un « progrès » puis, ensuite,  
11          une réconciliation. Et je pense qu'on se cachera  
12          pas qu'il faut peut-être corriger les erreurs du  
13          passé. J'irai pas plus loin là-dessus.

14                 Alors, je vous remercie beaucoup.

15   **Mme KATIA PETIT :**

16           Merci.

17   **LE COMMISSAIRE :**

18           Je vous souhaite un bon voyage de retour.

19   **Mme KATIA PETIT :**

20           Merci.

21   **M. LOUIS MORNEAU :**

22           Merci.

23   **Mme KATIA PETIT :**

24           Merci de nous avoir reçus.

25   **LE COMMISSAIRE :**



1           Puis si vous avez des bonnes idées qui vous  
2           viennent, vous savez comment nous rejoindre?

3   **M. LOUIS MORNEAU :**

4           Oui.

5   **Mme KATIA PETIT :**

6           Oui.

7   **LE COMMISSAIRE :**

8           Merci beaucoup.

9   **M. LOUIS MORNEAU :**

10          Merci.

11   **Mme KATIA PETIT :**

12          Merci.

13   **LE COMMISSAIRE :**

14          Alors, on ajourne à demain?

15   **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

16          Neuf heures.

17   **LE COMMISSAIRE :**

18          Neuf heures? Alors, bonne fin de journée tous.

19   **M. LOUIS MORNEAU :**

20          Merci beaucoup.

21   **Mme KATIA PETIT :**

22          Merci.

23   -----

24

25

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

Je soussignée, **Karine Laperrière**, sténographe officielle numéro **2890844**, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes recueillies au moyen de l'enregistrement mécanique, le tout hors de mon contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé :



13

14

15

16

---

**Karine Laperrière, s.o.b. 2890844**